LE POUVOIR D'AGIR

Construire la démocratie sociale-écologique



Avertissement

Le programme fondamental social-démocrate est une production du « Lab de la social-démocratie » qui réunit quatre associations : « Les Engagé.e.s », « Nouvelle société », « Inventer à gauche » et « Le cercle des socialistes disparus ».

Le Lab de la social-démocratie est un laboratoire d'idées pour une refondation de la social-démocratie. Il s'est donné pour objet de refonder idéologiquement et politiquement la pensée social-démocrate grâce à un travail de fond autour de l'élaboration d'un « programme fondamental ».

Le présent programme fondamental a été établi à partir des travaux menés dans le cadre des « chantiers du Lab » dans le cadre de trente ateliers associant une centaine de personnes de tous horizons.

L'organisation des travaux a été assurée par Laurent DUTHEIL. La coordination des chantiers ainsi que la rédaction du programme fondamental ont été assurées par Patrick VIEU avec le concours de Mathieu BORDERON.

Éditorial

Nous, sociaux-démocrates, décidés à renouveler la pensée réformiste en France, avons rédigé un « programme fondamental » qui jette les bases d'un projet de transformation sociale pour la France.

Élaboré par le *Lab de la social-démocratie*, ce programme pose les bases d'un réformisme radical, à la fois républicain, social et écologique, propre à relever les grands défis du 21^{ème} siècle. Nous récusons tant le libéralisme vertical de la coalition macronienne que la stratégie de l'outrance de la gauche radicale Seul un projet réformiste audacieux et crédible à la fois, peut éviter au pays la victoire de l'extrême-droite. Seul un projet social-démocrate rénové et repensé peut permettre à la gauche de l'emporter en 2027.

Ce projet a pour origine notre refus de l'injustice. Alors que la pauvreté et la précarité s'aggravent et que l'inflation mine le pouvoir d'achat pour l'accès aux biens essentiels, nous refusons de voir les classes populaires sacrifiées aux intérêts du tout-marché. Nous refusons de ne laisser à la désespérance sociale que le choix de l'abstention ou du vote extrême.

Celui ou celle qui pense que la gauche a fait son temps, que le programme d'une République sociale est épuisé, que l'opposition droite-gauche est désuète, que l'universalisme est dépassé, que l'avenir est fermé et qu'il n'y a plus rien à attendre du progrès des sciences et des techniques, celui-là se résigne à l'injustice. Il n'est pas des nôtres.

Partout en Europe, la social-démocratie a été la force motrice d'immenses progrès. En s'appuyant sur la méthode du compromis, la seule qui soit efficace, la seule qui permette de gouverner, elle a contenu les inégalités, favorisé l'emploi, bâti un système précieux de protection sociale, modernisé la société et fait vivre la démocratie. Il est vrai qu'elle n'a pas fait disparaître les injustices produites par le capitalisme mondialisé et financiarisé et qu'elle n'a pas toujours été au rendez-vous des espoirs placés en elle. En un mot, il reste tant à faire!

Fondé sur une logique productiviste qui consiste à redistribuer aux classes populaires les fruits d'une croissance qu'on croyait sans fin, son logiciel se heurte à la finitude de la planète, aux impératifs de la lutte pour le climat, à la fragmentation des classes populaires meurtries par les politiques libérales et à l'émergence de nouvelles attentes démocratiques et sociétales. Il devait être réinventé. C'est ainsi que nous avons conçu un projet neuf, un socialisme de la liberté, qui se hisse à la hauteur des défis du siècle qui vient, qui répond au besoin de protection du peuple français et préserve les droits des générations futures. Ce projet se réclame de la raison, de l'universalisme, de l'humanisme hérité des Lumières, mais un humanisme révisé en fonction des réalités d'aujourd'hui.

Selon un préjugé commun, les contempteurs intéressés de la social-démocratie attendent de nous la pusillanimité des projets mi-chèvre mi-chou, la prudence craintive d'un juste milieu baigné d'eau tiède. Ils seront déçus.

- Nous proposons de réaliser une mutation écologique rapide qui organise dans la justice sociale la transition vers une économie décarbonée, qui nous libère des énergies fossiles - notamment par le nucléaire - et qui assure la justice pour tous par la création d'une sécurité sociale écologique.
- Nous défendons une éthique nouvelle des technologies numériques et biologiques qui conjure les dangers du transhumanisme et de l'hubris de la technique, tout comme nous prévoyons d'établir de nouveaux rapports avec le monde du vivant en portant un regard nouveau sur le monde animal et les écosystèmes.
- Nous proposons de redéfinir la place et le rôle de la propriété dans le fonctionnement de l'économie et de la société, de manière à garantir l'accès de tous aux biens communs et de créer un revenu de base ouvert à tous en automatisant et en simplifiant notre système de prélèvements et de prestations. Ce système doit subordonner les écarts de fortune à l'intérêt général, ce qui suppose la réforme en profondeur de l'impôt sur le patrimoine et sur l'héritage.

- Nous redonnons son sens au travail en étendant la protection sociale, en développant la fonction sociale et environnementale des entreprises et en modifiant radicalement, en leur sein, l'équilibre des pouvoirs en faveur des salariés pour aller beaucoup plus loin dans la codétermination.
- Nous voulons redonner confiance dans l'école de la République, réconcilier la gauche avec le mérite et l'égalité des chances et donner à tous les élèves les moyens de réussir en luttant contre les inégalités sociales devant et à l'école.
- Nous voulons rendre le pouvoir au peuple en confiant à l'Assemblée nationale la responsabilité d'élire, désormais, le Premier ministre. Nous proposons d'instaurer une « démocratie continue » qui réponde au désir de participation du peuple aux affaires publiques, en revoyant la pratique du référendum d'initiative partagée, en donnant une place éminente au droit de pétition prévu par la Constitution et en jetant les bases d'un « pacte girondin » entre la Nation et ses territoires.
- Nous faisons droit aux nouvelles revendications des femmes et des minorités en instaurant, sur la base de l'universalisme et loin de tout communautarisme, une politique d'égalité réelle qui élimine les discriminations de genre ou d'origine et assure à chacune et à chacun la jouissance concrète des droits garantis par la République.
- Nous définissons une politique de sécurité destinée à assurer l'ordre républicain dans la société et sur l'ensemble du territoire et à combattre une délinquance qui frappe en priorité les classes populaires.
- Nous plaidons, sur la base de la conception républicaine de l'identité nationale, pour une politique d'immigration équilibrée, qui permettre de mieux accueillir mais aussi de mieux reconduire.
- Nous proposons enfin de remettre sur les rails le projet d'une Europe politique, d'accélérer la construction d'une défense européenne autonome et moins dépendante de l'allié américain, une Europe attractive pour les investisseurs mais capable de défendre ses intérêts, une Europe de progrès social attentive à la protection de ses travailleurs, une Europe, enfin, pleinement engagée dans la construction d'un ordre mondial plus sûr, plus durable et plus solidaire avec les pays du Sud.

Ce programme fondamental vise à rendre son originalité et sa force intellectuelle au courant réformiste en France. Mais il ne nous appartient pas. Il est mis à la disposition de toute la gauche, pour être discuté, amendé, contesté, de manière à faire progresser la réflexion commune.

Il est temps que les sociaux-démocrates, les socialistes, les républicains, disent clairement qui ils sont et ce qu'ils veulent.

Alors seulement nous pourrons bâtir une nouvelle coalition progressiste victorieuse.

Alors seulement nous pourrons mobiliser le peuple français autour d'un projet exaltant qui lui restitue son pouvoir d'agir.

Alors seulement nous pourrons rendre ses chances à l'avenir et faire d'une France transformée un exemple parmi les nations.

Laurent	Jean-Christophe	Michel	Jean-Pierre
JOFFRIN	CAMBADÉLIS	DESTOT	BALLIGAND

Construire la démocratie sociale-écologique

« Il y a un rapport profond entre l'imagination et la volonté. Il faut pouvoir imaginer autre chose que ce qui est pour pouvoir vouloir ; et il faut vouloir autre chose que ce qui est, pour libérer l'imagination. » Cornelius Castoriadis, Le monde morcelé « Ce n'est pas parce que une situation est confuse qu'il faut que nos concepts le soient. » Georg Wilhelm Friedrich Hegel

Préambule

Les dérèglements du progrès ont rendu le monde instable, imprévisible et dangereux. La crise écologique est à l'origine de catastrophes de plus en plus graves et annonce l'ère des migrations climatiques. Les pandémies s'accélèrent et se propagent à une vitesse fulgurante. Les crises du capitalisme mondialisé reviennent à échéance de plus en plus rapprochée menacer l'équilibre de nos économies et de nos sociétés. Ces défis communs n'en pas pour autant rendu les hommes plus solidaires. Au contraire.

Les armes nucléaires prolifèrent, les technosciences nourrissent les tentations eugénistes et transhumanistes, le cyberespace apparaît comme une zone de non-droit et la source de nouvelles menaces pour nos libertés. La guerre et les inégalités entre Nord et Sud favorisent l'instabilité et l'insécurité. Alors que la Terre doit nourrir huit milliards d'habitants, elles génèrent de nouvelles famines, créent des dizaines de millions de réfugiés et de personnes déplacées, aggravent les pénuries d'eau, d'énergie et de matières premières, entravent les échanges, alimentent l'inflation, engendrent désordre et confusion. Au lieu de renforcer la coopération internationale, ces crises exacerbent les réactions nationalistes, sécuritaires et autoritaires.

À la tentation de l'isolationnisme des uns répond l'impérialisme des autres. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a sonné le retour de la guerre en Europe et réactivé la menace nucléaire. La guerre économique et d'influence que se livrent la Chine et les États-Unis menace de dégénérer en conflit armé. L'espace des échanges se régionalise tandis que ressurgissent les blocs. En Chine, en Russie, en Turquie l'universalisme est rejeté comme un nouvel avatar de l'impérialisme occidental. La démocratie est en recul, les libertés sont surveillées, les fractures culturelles s'élargissent. L'islam politique frappe au cœur de nos sociétés, combattant les valeurs de la République. Les fakes news, les théories du complot et les faits alternatifs prolifèrent sur la toile et les réseaux sociaux, faisant du virtuel une réalité parallèle.

Au sein même de l'Union européenne, des régimes autoritaires récusent le libéralisme politique. Ils s'attaquent à des piliers de l'État de droit comme l'indépendance de la justice et la liberté de la presse. Ils violent les droits des minorités ethniques, des personnes LGBTQI+, des réfugiés, des migrants. En Europe comme ailleurs, les démocraties libérales sont aujourd'hui confrontées à la montée du populisme dans sa version nationaliste d'extrêmedroite ou « révolutionnaire » d'extrême-gauche. Si elles ne se confondent pas, toutes deux se réclament de la souveraineté populaire et s'accordent pour faire de l'Europe le bouc-émissaire des maux supposés de la Nation et de toute institution indépendante du pouvoir un obstacle à la volonté du peuple.

*

La France, comme les autres sociétés démocratiques est traversée par de profondes fractures. Les politiques de l'emploi et de lutte contre l'exclusion n'ont pas empêché les inégalités de se creuser et la pauvreté de s'étendre. Les 9,3 millions de pauvres que compte notre pays¹ ne sont pas seulement un scandale moral. Ils témoignent de l'échec des politiques de l'emploi qui avait fait de la flexibilité du marché du travail une clé de la réduction de la pauvreté. La dualisation du marché du travail, qui est allée de pair avec la montée du travail « ubérisé », a profondément déstructuré le modèle du salariat sur lequel l'État-providence avait échafaudé son système de protection sociale et engendré un nouveau prolétariat.

Les fractures sociales trouvent un écho direct dans les fractures territoriales qui se diffractent en de multiples polarisations sociogéographiques: « centre »/« périphérie », pôles urbains/territoires ruraux, métropoles/villes moyennes, etc. Elles traduisent de profondes inégalités dans l'accès aux services de base et au logement. L'extension des déserts médicaux, le renchérissement de l'immobilier dans les métropoles, le manque de transports collectifs, la disparition des services publics et des commerces engendrent des réalités insupportables pour ceux qui les subissent au quotidien, dans le monde rural comme à la périphérie des villes, dans les quartiers populaires comme dans les régions déshéritées. Or comment faire société quand les services de base ne sont plus assurés ou qu'il n'est plus possible d'y accéder à des conditions économiques soutenables ?

Enfin, la dette publique de la France dépasse désormais les 3 000 milliards d'euros, soit 112,5% du PIB. À elle seule, la charge annuelle des intérêts atteint 50 milliards d'euro et la remontée des taux d'intérêt réels va en accroître encore le coût. Alors que les prix des denrées de base et le coût de l'énergie sont au plus haut, que les salaires ne suivent pas l'inflation et qu'un tiers des Français se privent pour manger, l'État semble désormais sans marge de manœuvre financière pour combattre la pauvreté et soutenir la mutation écologique.

*

Mais les dérèglements du progrès peuvent-ils nous faire oublier ce que nous lui devons ? Jamais l'humanité n'a possédé autant de ressources. Jamais elle n'a possédé autant de savoirs accumulés. Prise globalement, elle est riche et puissante, elle vit plus longtemps, en meilleure santé que jamais auparavant dans son histoire. Son pouvoir de maîtrise sur le monde et sur sa propre destinée n'a jamais été aussi absolu. Tout cela, nous le devons à la raison, à la science et à l'humanisme, héritages des Lumières qui ont créé les conditions du progrès autant qu'ils en sont issus. Les crises que nous traversons, aussi graves soient-elles, ne sont pas une fatalité. Si elles annoncent un déclin, c'est celui de l'alliance entre un capitalisme dérégulé et un néolibéralisme débridé qui, des décennies durant, a saccagé la planète et déshumanisé les sociétés ; c'est aussi celui d'une certaine idée du progrès croyant trouver dans l'accumulation sans limite les clés de l'émancipation ; c'est enfin celui d'une certaine idée de l'homme comme maître et possesseur de la nature.

Ces crises viennent tamiser les Lumières; elles nous obligent à faire un tri dans l'héritage pour en garder ce qu'elles ont de meilleur, à la fois d'intemporel et d'universel: l'émancipation de l'homme par les voies de la raison, de l'éducation et du savoir, du progrès des sciences et des techniques, des arts et de la culture. L'autre part de l'héritage porte l'empreinte d'une histoire qui n'est plus la nôtre, condamnée par les crises contemporaines. À nous de la réinventer. À nous d'imaginer les voies d'un progrès compatible avec les conditions d'habitabilité de notre planète parce que respectueux des grands équilibres naturels. À nous de faire advenir une nouvelle société où chacun aura le pouvoir d'agir sur son propre destin selon ses talents et ses rêves, pour faire sa vie en coopération avec et dans le respect des autres et de soi-même : une société de l'émancipation de l'humanité pour ellemême et par elle-même.

¹ Est pauvre toute personne dont le revenu est inférieur à 60% du revenu médian, soit 1 102€/mois en 2019.

Nous, sociaux-démocrates, républicains, sommes résolus à porter ce projet de transformation sociale et écologique. Nous voulons une France juste. Une France qui rende aux classes populaires la place centrale qui doit être la leur, une France qui protège son peuple, qui tient la promesse républicaine, qui contribue au premier chef à la lutte contre le dérèglement climatique, qui rompe avec le laissez-faire du capitalisme financier pour renforcer l'économie et préserver la planète et l'avenir des jeunes générations. Une France qui devienne un exemple parmi les nations. Il s'agit d'une rupture comparable, dans la longue histoire de la gauche, à celles de 1936, de 1945 ou de 1981, une histoire traversée de luttes sociales et de réformes continues et patientes.

La social-démocratie « ne prescrit rien pour le salut définitif de l'humanité, elle ne peut pas promettre le feu d'artifice de la révolution finale pour régler à jamais tous les conflits et toutes les luttes ». Mais elle reste « le plus sûr moyen politique trouvé à ce jour de traiter les problèmes explosifs qui se posent dans un monde dangereux et en danger »2. C'est pourquoi elle voit dans les dérèglements actuels non le signe de son dépassement mais la preuve de sa nécessité. Et l'urgence de sa refondation. Parler d'une refondation de la social-démocratie a certes tout d'un paradoxe. Nous n'ignorons pas que la social-démocratie ne s'est jamais imposée comme courant politique dans notre pays. La gauche française, fascinée par l'idéologie de la rupture, n'a jamais réussi à se libérer complètement de son surmoi révolutionnaire. Au point qu'entre la rhétorique de rupture précédant la conquête du pouvoir et l'orientation réformiste présidant à son exercice, elle n'a cessé de louvoyer, s'accommodant tant bien que mal de la contradiction et des arrangements avec la vérité. Refonder la social-démocratie signifie rompre avec le discours de la rupture et s'éviter les déconvenues des lendemains qui déchantent. Rompre, autrement dit, avec la mystique révolutionnaire du grand soir et construire une pensée sociale-démocrate capable de comprendre le siècle et de travailler à sa transformation. Tâche moins flamboyante, sans doute, que la mission révolutionnaire, mais non moins radicale dans son objectif, non moins ambitieuse dans son effort doctrinal, sans doute plus féconde et assurément plus urgente.

*

Telle est la raison d'être de ce « programme fondamental ». Il a été élaboré à partir d'une centaine de contributions rédigées par des femmes et des hommes de gauche, militants ou non, appartenant à différentes générations et venant d'horizons professionnels divers mais partageant le même désir d'apporter leur pierre à l'édifice de reconstruction d'une pensée sociale-démocrate. Ils ont mis en commun leur expérience, leurs lectures, leurs réflexions personnelles et collectives. Leurs travaux feront l'objet d'une publication séparée : ils constituent les « fondements » du présent programme dont ils détaillent les analyses et les propositions. De ce programme fondamental nous voulons faire la matrice d'un futur programme politique social-démocrate. Car il faut y insister : la priorité du programme fondamental n'est pas de formuler des propositions mais d'énoncer des principes. Plus exactement ce ne sont pas les nombreuses propositions qu'il contient qui font, à nos yeux, sa valeur première mais les chemins qui y conduisent. En ce sens, le présent texte est plus une doctrine qu'un programme. Il n'est pas un mode d'emploi mais un questionnement. Il ne vise pas à répondre d'abord à la question du « quoi » (faire) mais à celle du « qui » (sommes-nous). Il n'a pas pour ambition de formuler des « solutions » clé en main. Ce qui nous intéresse d'abord c'est le détour par la pensée politique dans sa complexité qui, dans le domaine des affaires humaines, ramène plus sûrement à l'action juste que la règle à calcul de l'ingénieur.

² Leszek Kolakowski.

Ce que nous sommes

But et principes

Refonder la social-démocratie

L'entrée dans l'âge du « géologico-politique »

Nous sommes entrés dans l'âge du géologico-politique, ce moment de notre histoire qui marque la fin des rapports d'extériorité entre le politique et la nature. Celle-ci a cessé d'être l'environnement passif et muet dont l'homme occupait le centre. Elle a cessé d'être le décor sur le fond duquel se joue le drame des affaires humaines. Désormais, l'autonomie du politique ne peut plus se penser en-dehors de la prise en compte des rapports collectifs au monde physique et au vivant. La « raison de la Terre » s'impose à nos arrangements sociaux et politiques, qui se recomposent dans le système global que nous formons avec l'ensemble du vivant. Désormais, « question économique », « question sociale » et « question écologique » sont indissolublement liées. Parler de croissance ou de justice sociale sans prendre en compte les limites physiques — en termes de flux de matière et d'énergie — de notre écosystème planétaire n'a guère plus de sens, désormais, que d'envisager la crise écologique sans se soucier de la production des richesses ou du sort des êtres humains qui la subissent et qui ne se confondent pas avec ceux qui l'ont provoquée.

L'avènement d'un nouvel ordre socio-économique

Nous assistons au reflux du néolibéralisme. Ce qui, pendant plus de 30 ans, est apparu comme un fait tellement universel et nécessaire que les nations semblaient n'avoir d'autre choix que de s'y adapter pour survivre, apparaît enfin pour ce qu'il est : une idéologie mortifère pour l'homme et pour la planète, une impasse intellectuelle, économique, sociale et politique dont les crises financières, sanitaires, énergétiques et écologiques sont autant de symptômes. Ce que révèle le lent reflux du raz-de-marée néolibéral, ce sont des territoires dévastés, des peuples déboussolés, des sociétés traumatisées, un paysage démocratique abîmé. Un champ de désolation qui a ouvert, du même coup, un nouvel espace au volontarisme politique et réinvesti les États dans leur double fonction de protection et de souveraineté. Alors qu'un nouveau modèle capitaliste peine à émerger, la reconstruction d'une culture social-démocrate impose une nouvelle pensée économique. Il nous faut imaginer le nouvel arrangement du capitalisme et de la démocratie à l'âge du géologicopolitique. Pour cela, nous devons faire l'analyse du capitalisme aujourd'hui et mettre en place les mécanismes de régulation et de contrôle appropriés dans le cadre d'une démocratie politique et sociale rénovée. Nous ne devons pas laisser le marché faire ces choix à notre place car ils nous engagent pour des décennies. C'est le moment social-démocrate.

Le réformisme radical de la social-démocratie

La social-démocratie n'a pas toujours été clairvoyante. Il lui est arrivé de s'égarer dans des voies sans issue, de se fourvoyer, par exemple, dans la « Troisième voie » et le social-libéralisme, de confondre économie sociale de marché et société de marché ou d'oublier les conditions sociales de l'émancipation de l'individu. C'est pourtant à elle que la classe ouvrière doit ses acquis sociaux les plus précieux et l'humanité ses plus grands progrès. Si la social-démocratie reste le plus sûr moyen politique d'affronter les problèmes du monde contemporain, c'est d'abord qu'elle ne professe aucun dogme, aucune vérité toute faite. Elle n'est pas une idéologie figée mais une culture politique qui se méfie des utopies abstraites. Elle ne cherche pas à réaliser un idéal mais à libérer les forces de la société nouvelle que porte en son sein la vielle société qui disparaît. Pour elle, l'important n'est pas dans le but ultime fixé à l'avance, mais dans la politique volontariste mise en œuvre, réforme après réforme, pour se rapprocher de ce but : celui d'un nouvel ordre coopératif et d'une démocratie intégrale. Tel est le sens de son « réformisme radical ». Mais la social-démocratie sait aussi que « beaucoup des valeurs qu'elle honore se limitent l'une l'autre et qu'elles ne

peuvent se réaliser qu'à travers des compromis, souvent pénibles et maladroits »³. Comment concilier les idées de planification et d'autonomie ? Comment investir dans la mutation écologique sans croissance ? Comment, sans la croissance, espérer réduire la pauvreté ? Mais est-il rationnel et raisonnable de tabler sur la croissance dans un monde aux ressources finies ? Comment, enfin, promouvoir à la fois une démocratie intégrale et la liberté sans laquelle aucun des objectifs de la social-démocratie n'est réalisable ? Ces questions sont au cœur des trois crises sociale, écologique et démocratique qui dominent notre époque. C'est l'avantage de la social-démocratie sur les doctrines concurrentes que d'en faire le point de départ de sa réflexion, sans les esquiver. Et c'est sa force que de proposer une méthode pour y répondre.

La méthode sociale-démocrate : le compromis

La social-démocratie fait du compromis sa méthode privilégiée pour prévenir ou surmonter les blocages et faire avancer la société. Dans un pays marqué par la culture du conflit, le compromis est souvent perçu comme une compromission. Son mérite est au contraire de donner la priorité à l'accord dans l'intérêt du bien commun sur les postures intransigeantes et stériles. Il est le signe d'une capacité à se décentrer, à reconsidérer ses intérêts sans y renoncer, à prendre ses responsabilités. Il est l'enfant d'une démocratie mature, comprise comme un espace de raisons et non comme une démocratie de marchandage, comme un forum et non seulement comme une arène de compétition.

La nouvelle société du XXIe siècle

Le compromis est une méthode. Il ne dit rien du but. Ce but reste la démocratisation intégrale de la société par davantage de décentralisation, de coopération, d'association, de participation. À cet égard, la nouvelle social-démocratie n'est que la continuation du socialisme comme philosophie de la liberté. Sur le plan pratique, elle conçoit cette liberté comme autonomie, à la fois de la société et de l'individu, les deux étant inséparables. L'autonomie est un projet d'émancipation individuelle et un principe d'organisation collective. Elle est le travail que fait la société sur elle-même pour se transformer et résoudre les problèmes du capitalisme à l'âge du géologico-politique. Car ce contexte écologique particulier du premier XXI^e siècle est ce qui confère au but à la fois son contenu et sa radicale nouveauté. La nouvelle société vers laquelle nous voulons progresser est une démocratie sociale-écologique qui a pour principes la participation et l'autolimitation : deux expressions pratiques de l'autonomie comme projet individuel et principe d'organisation collective.

■ La participation signifie que la démocratie ne peut plus se résumer à des institutions greffées sur le corps social et qu'elle doit être le principe d'organisation et de fonctionnement de toutes ses parties. La participation désigne le pouvoir de la société d'agir sur elle-même pour se transformer. La société autonome offre à chacun la possibilité de participer à l'activité délibérative : les classes populaires, les femmes, les jeunes, les minorités, etc. Et cette activité délibérative doit sortir des hémicycles et des arènes instituées. Elle doit investir les lieux d'où elle est exclue — l'entreprise, l'administration, les corporations, etc. —, en donnant par exemple des pouvoirs et des moyens plus importants aux syndicats, trouver de nouvelles formes d'expression et de nouveaux champs d'application. Tel est le sens de notre promotion des « communs » comme lieux d'invention et de partage de nouvelles pratiques sociales. Tel est aussi l'objet de notre projet républicain. Car il revient à la République de donner aux individus les moyens de leur autonomie. D'où l'importance primordiale que nous accordons à l'éducation, à la formation de l'esprit critique, à la défense de la laïcité et à la promotion de la culture.

³ Leszek Kolakowski.

L'autolimitation de la démocratie est la condition de son existence. La société démocratique est cette collectivité humaine qui, par un retour sur elle-même proprement révolutionnaire, a décidé de s'auto-instituer. En faisant le choix explicite de renoncer à tout fondement absolu, en écartant toute référence à une autorité sacrée, à une puissance transcendante ou à un dieu vengeur, elle ne reconnaît d'autres limites que celles qu'elle se donne. Quand celles-ci sont transgressées, la démocratie se retourne en son contraire et finit par s'auto-détruire. Or l'autolimitation comme exigence essentielle de la démocratie s'impose à tous les niveaux : à l'individu – d'où, à nouveau, le rôle de l'éducation morale du futur citoyen dans et à la démocratie pour lui enseigner les règles que l'on se donne à soi-même comme être autonome ; au peuple - d'où la menace que les populismes font courir à la démocratie quand ils prétendent n'assigner aucune borne à la volonté populaire au risque de la voir dégénérer en tyrannie de la minorité; à chaque nation vis-à-vis des autres, d'où la menace que font peser les impérialismes militaires ou économiques quand ils prétendent s'affranchir des frontières étatiques. Elle s'impose, enfin, à l'homme vis-à-vis de la nature, d'où la menace que fait peser sur les écosystèmes un régime d'accumulation indéfinie. C'est pourquoi le projet démocratique à l'âge du géologico-politique ne peut être qu'un projet social et écologique. Inversement, il ne peut y avoir de projet authentiquement social et écologique qui ne soit fondé sur l'autolimitation de l'homme démocratique : démocratie, social et écologie sont inséparables.

Les trois principes du projet

Le programme fondamental décline le projet de démocratie sociale-écologique et explicite les trois principes qui le guident. D'abord un principe éthique : le primat de l'homme dans l'intégrité de son humanité: ni fabrication d'une post-humanité, ni réduction à l'animalité mais un humanisme élargi capable d'accorder aux animaux, voire à d'autres entités naturelles, une considération morale et par suite une protection juridique renforcée. Ensuite un principe anthropologique: l'individu est essentiellement un être social. Nous récusons la fiction libérale d'un individu abstrait, naturellement autonome, porteur de droits antérieurs à et indépendants de l'existence de la société. Interdépendants et solidaires, les hommes sont comme les maillons d'une chaîne. Ils sont porteurs d'une dette les uns envers les autres : envers les générations passées comme envers les générations futures. C'est pourquoi, de même que l'individu ne peut s'abstraire des conditions naturelles et sociales dans lesquelles il vit, la société n'est pas réductible à la somme des individus qui la composent. Elle n'est pas une simple construction, le pur produit de l'activité instituante des individus. Elle est une réalité objective, un héritage que tout individu trouve constitué à sa naissance, un ensemble d'institutions, à commencer par la famille et l'école, qui le protègent, l'éduquent et le « façonnent » pour faire de lui l'être autonome et socialisé qu'il est appelé à devenir. Mais si la société a des obligations envers l'individu, celui-ci a des devoirs envers la société : d'où par exemple la fonction sociale que nous assignons à la propriété. Enfin, un principe philosophique: le primat de la politique sur l'économique: l'une indique la fin, l'autre le moyen. La réalisation des fins ne peut être abandonnée au fonctionnement spontané de l'économie. Le marché doit être au service de l'intérêt général. Si le progrès au XXIe siècle doit se matérialiser par une transition écologique à la fois juste et efficiente, il doit combiner la liberté d'investir et d'innover avec la réduction des inégalités : soit une action publique régulatrice qui ne décourage pas, mais au contraire encourage l'accumulation de capital et la prise de risques par les acteurs privés au service de la mutation écologique, sans compromettre l'avenir des générations futures et en veillant à ce qu'il en résulte le plus grand bénéfice pour les membres les plus défavorisés de la société. Penser cette tension entre régime d'entreprise privée et action contre les inégalités caractérise la social-démocratie

comme projet politique, et ce qui marque sa singularité aussi bien à l'égard de la droite sociale-libérale que de la gauche de rupture.

La mondialisation a fortement émoussé les instruments qui, jusque dans les années 1970, avaient permis de réduire les inégalités de patrimoine : la fiscalité et les transferts sociaux. La mobilité du capital rend difficile sa taxation alors même que les revenus du capital jouent un rôle majeur dans la dynamique des inégalités de revenus. Mais de l'accumulation de capital productif et de la capacité des entrepreneurs à innover et à prendre des risques dépend aussi la croissance à long terme dont nous avons besoin pour financer la mutation écologique. La fiscalité du capital doit tenir compte de cette donnée. De sorte que notre projet, s'il se propose de taxer plus fortement le capital improductif, accorde une importance particulière à la lutte contre les facteurs structurels des inégalités (« à la naissance ») dans la dotation de biens sociaux dont la jouissance ou au contraire la privation jouent un rôle clé dans la structuration et la reproduction des inégalités (et donc la réalité d'une juste égalité des chances), à commencer par l'éducation. Et c'est cette logique qui nous conduit, là encore, à insister sur la fonction sociale de la propriété, l'accès aux communs, la place et le rôle des services publics, la formation professionnelle ou l'accès au marché du travail comme puissant moteur d'insertion sociale. Pour autant, les mécanismes de solidarité sociale, fiscale et assurantielle conservent une place centrale dans notre projet: universalisation de la protection sociale - avec son extension aux nouveaux risques environnementaux et psychosociaux –, universalisation de l'assurance-chômage – notamment son extension aux 3, 3 millions d'indépendants qui sont en-dehors – , création d'une garantie universelle de revenu afin de mieux protéger les plus défavorisés tout en veillant à la soutenabilité budgétaire et économique du projet par des mesures fiscales appropriées en haut de l'échelle des revenus.

Ni « macronomie » ni « mélenchonomie »

En définitive, la nouvelle social-démocratie renvoie dos à dos l'individualisme libéral des uns – qui entendent laisser faire le marché et redistribuer le moins possible (en pariant sur un mythique « ruissellement ») – et l'égalitarisme radical des autres qui croient possible de redistribuer l'essentiel de la richesse de l'État social dans un monde ouvert (en misant sur la « révolution fiscale »). Les uns veulent favoriser la production de richesse sans se soucier de la redistribuer tandis que les autres, tout à leur volonté légitime de redistribuer, en oublient de se demander si et à quelle condition la richesse est produite. Ni « macronomie » ni « mélenchonomie » la nouvelle social-démocratie est d'abord un projet de justice sociale. Elle attaque « à la racine » les inégalités qui minent les fondements de la structure de base de la société – c'est-à-dire les grandes institutions politiques, économiques et sociales qui gouvernent les conditions de la coopération sociale. Là réside sa radicalité. Mais elle se veut aussi résolument solidaire – en protégeant mieux ceux qui en ont le plus besoin et en redistribuant plus – et écologique – en favorisant la création de richesse pour financer la transition sans taxer l'investissement productif, condition de la réindustrialisation de notre pays et de la relocalisation d'activités.

Les objectifs concrets du projet de démocratie sociale-écologique

L'ancienne social-démocratie se donnait pour projet de réparer les dégâts causés par le capitalisme. Elle se servait de l'instrument fiscal et de l'État-providence pour rendre la société moins inégalitaire et plus solidaire, sans exclure les nationalisations. Elle incarnait une gauche de l'accompagnement. Or cette gauche a échoué à initier le mouvement pratique vers un nouvel état social plus démocratique et écologique. Le fait qu'elle ait été conduite – parfois à son insu – à emprunter à l'adversaire néolibéral ses concepts⁴, ses catégories

⁴ Des concepts comme « émancipation », « progrès », « humanisme », « solidarisme » ou « révolution », qui appartiennent depuis toujours au registre politique de la gauche, sont investis d'un contenu spécifique par la phraséologie néolibérale qui les extrait de leur univers de sens pour les inscrire dans un autre réseau sémantique.

explicatives et jusqu'à son lexique⁵, le fait, autrement dit, qu'elle ait dû penser dans les catégories de l'adversaire vouait à l'échec toute alternative politique réelle et l'idée même qu'une telle alternative soit possible. Dans un monde désormais ouvert, la nouvelle social-démocratie veut réguler le capitalisme par l'action conjuguée de la puissance publique, des syndicats et de toutes les forces sociales et collectives pour le mettre au service de son projet de démocratie sociale-écologique.

Celui-ci implique de mener de front quatre objectifs concrets :

- le progrès vers l'égalité réelle des chances par une distribution plus juste du capital cognitif, social, culturel, économique et patrimonial via la réforme des institutions de base de la société l'école, l'apprentissage et l'enseignement professionnel, la culture, l'impôt sur le revenu et sur l'héritage, l'accès au travail et à la propriété, etc. et la lutte contre toutes les formes de ségrégation et de discrimination;
- le progrès vers l'égalité réelle des droits par la réorganisation des pouvoirs institutionnels, la redistribution des ressources et des richesses, un meilleur accès aux services publics, aux communs et aux usages de la propriété, la démocratisation de la société et de l'entreprise, la décentralisation et la participation;
- le progrès vers la solidarité et la lutte contre la pauvreté par l'élargissement de la couverture sociale à de nouveaux risques et à de nouveaux publics et une protection plus efficace des plus défavorisés grâce à une action redistributive du haut en bas de l'échelle « socio-fiscale » ;
- le progrès vers la mutation écologique et la décarbonation de notre modèle productif, grâce à l'investissement dans la transition – via une planification décentralisée et participative –, la réindustrialisation, la recherche et l'innovation.

Telle est la mission historique qu'elle s'assigne pour construire une nouvelle société, une « utopie concrète » qui veut tendre à l'idéal à partir du réel et éclairer le réel à la lumière de l'idéal.

* *

⁵ Des mots comme « gouvernance », « pilotage », « solution », « partenariat », « agilité », « adaptation », « processus », etc. sont devenus des classiques du lexique néolibéral, hérités, pour nombre d'entre eux, de la pensée cybernétique.

Ce que nous voulons

Politiques et instruments

1. Le socialisme est un humanisme

A. Le bon usage de la technoscience

L'essor fulgurant des technosciences a été rendu possible par les extraordinaires potentialités du numérique et de l'informatique. Toutes sont le résultat d'une combinaison entre la puissance de l'informatique, les pouvoirs de la génétique et les possibilités de l'intelligence artificielle (IA). Cette combinaison est au cœur des trois familles de révolutions technoscientifiques du début du millénaire : les sciences du gène et les biotechnologies, les nanosciences et les nanotechnologies, enfin les neurosciences et les neurotechnologies. Qui songerait à se priver des immenses opportunités qu'ouvrent ces révolutions à l'humanité, à son perfectionnement, à son amélioration, à son bonheur même ? La perfectibilité n'est-elle pas le propre de l'homme ? L'homme du smartphone n'est pas celui de la télévision qui n'était déjà plus celui du téléphone, qui n'était pas celui du télégraphe et moins encore celui du sémaphore. Ce sont là les conséquences du progrès. L'homme a toujours associé l'évolution de sa nature à la transformation de son milieu et l'évolution de son milieu à la transformation de sa nature. Il a toujours conçu, autrement dit, des outils et des techniques pour se prolonger et pour s'augmenter. Ainsi va le progrès de la civilisation humaine. Les technosciences ne font que s'inscrire dans la continuité d'une évolution commencée il y a 200 000 ans avec l'apparition d'homo sapiens. Qui souhaiterait retourner en arrière?

Sauf que l'histoire s'accélère et que nous n'avons pas fini de mesurer les conséquences des disruptions que nous sommes en train de vivre. Comme toutes les révolutions précédentes de même ampleur – écriture, imprimerie, technologies de l'information et de la communication –, celles-ci transforment les conditions de production et de diffusion des savoirs. Leur développement extraordinairement rapide constitue un défi pour les capacités du cerveau humain. Les grandes catégories de la pensée juridique et économique – la personne humaine, la propriété, le travail, le capital, la richesse, l'État, le droit, la loi, le contrat, etc. – sont mises à l'épreuve par des sciences dont la puissance de transformation bouscule nos cadres mentaux et la puissance d'intrusion bouleverse nos existences. Or si les technosciences ne sont pas antihumanistes par essence, elles pourraient le devenir par inadvertance : faute pour l'homme d'être à la hauteur – sur les plans philosophique, moral, psychologique, etc. – de ses propres réalisations.

B. « Ni dieu ni bête » : les utopies dangereuses

Le socialisme est un humanisme. L'humanité de l'homme est inscrite au cœur de son projet. Elle est ce qui le distingue à la fois des dieux immortels et des bêtes privées de raison. Pourtant dans notre époque « post-moderne », la distinction ne va plus de soi. Les utopies « post-humaniste » et « animaliste » se retrouvent dans une même volonté de rompre avec l'humanisme des Lumières, soit pour hisser l'homme au seuil de l'immortalité, soit pour le réduire à une espèce biologique. Définir, contre ces nouvelles utopies politiques, l'humanisme qui nous définit et auquel nous croyons est la première tâche du projet de refondation. Elle en est le préalable philosophique.

Contre la démesure d'homo deus : resapienisons-nous !

Dans les âges préscientifiques, la négation de la mortalité humaine était prise en charge par le mythe ou la religion. Dans les religions monothéistes, la perspective du salut offrait à l'homme l'espérance sinon de l'immortalité dans ce monde, du moins celle de l'éternité dans un monde au-delà. À l'âge technoscientifique, l'espérance a élu domicile icibas, dans le monde de la rationalité. Nouvelle figure de l'omniscience et de l'omnipotence, la technoscience offre un substitut à la religion. L'illusion de la maîtrise se nourrit désormais d'une idéologie scientiste forte des immenses possibilités ouvertes par les techniques de

manipulation du vivant. « Grâce aux nanotechnologies, nous pourrons demain séquencer tous les individus. Grâce à l'intelligence artificielle, nous apprendrons très vite, sur tout un échantillon de population, ce que codent ces gènes, et grâce à la biotechnologie – la technique d'ingénierie ou d'édition du génome qui permet de modifier une séquence d'ADN –, nous pourrons alors réparer les gènes défectueux. » Par la manipulation du vivant, la pensée transhumaniste prétend abolir la frontière entre l'humain et le non humain, l'homme et la machine. Son programme eugéniste se pare des couleurs d'un nouvel humanisme : un humanisme « augmenté », capable de réparer les humains, de les changer biologiquement pour les adapter à l'évolution des conditions de la vie sur Terre. Mais il va plus loin. Appliqué au vieillissement, il promet de créer des êtres « a-mortels » et de nous faire basculer dans l'ère du post-humanisme. L'illusion de la maîtrise se renforce ainsi de l'idée d'une mécanisation à la fois inexorable et bienfaitrice de l'homme et de la nature. Elle s'entretient des espoirs que suscitent ces « avancées » pour améliorer la santé et le bien-être et faire reculer les frontières de la mort. De ce futur-là nous ne voulons pas. Nous considérons que l'intelligence de nos technologies n'est pas d'abord dans la science qui les rend possibles ni dans la complexité des dispositifs qu'elles produisent, mais dans la justesse de ce que nous fabriquons : dans la place que nos artefacts sont appelés à occuper dans le monde et dans le sens qu'ils ont pour nous. Nous voulons qu'homo faber abandonne ses rêves d'homo deus et redevienne un homo sapiens. Nous considérons urgent de mettre en place une véritable gouvernance des enjeux éthiques des technologies numériques et des technosciences.

Contre l'éthique « animaliste » : pour un humanisme des Lumières au XXI^e siècle

La philosophie animaliste veut abolir la frontière entre l'homme et l'animal. Pour elle, l'homme est un animal comme les autres, sauf que par ses prédations et ses destructions, il menace l'existence des autres espèces. Il piétine ainsi le droit des autres animaux à la vie et à son respect. Or, demande-t-elle, pourquoi serait-il moralement moins injuste de discriminer les animaux en fonction de leur espèce que de discriminer les hommes en fonction de leur race ou de leur sexe ? Dès lors que pour elle tous les animaux forment une même communauté morale, l'utopie animaliste entend lutter contre le « spécisme » des philosophies humanistes et promouvoir un « antispécisme », équivalent animalier de l'antiracisme. Au-delà, elle porte l'idée d'une communauté juridico-politique de tous les animaux. Puisqu'ils sont des « sujets », les animaux doivent pouvoir bénéficier d'une forme de citoyenneté et se voir reconnaître des droits et le statut de « personne ». En tant qu'humanistes, nous considérons que l'être humain a des devoirs vis-à-vis des animaux. Non des devoirs absolus comme envers les personnes, mais des devoirs relatifs. Nous avons le devoir de bien traiter les animaux soumis à notre garde, de lutter contre la marchandisation du vivant, le trafic d'espèces, la chosification des bêtes ou la souffrance animale. Mais nous ne pensons pas qu'accorder des droits à la nature et reconnaître à certaines entités naturelles non-humaines - vivantes ou non - la personnalité juridique permettrait de mieux les protéger ou de mieux les traiter. Nous ne pensons pas, comme certaines éthiques animales, que la sensibilité (sentience) des animaux, cette capacité à souffrir et à éprouver du plaisir qu'ils partagent avec nous, suffit à leur conférer le statut de personne et à leur reconnaître des droits. Certes, l'homme est un animal : les sciences du vivant ne cessent de nous le rappeler. Mais il n'est pas un animal comme les autres.

Protéger les animaux est une question politique. Elle relève de notre décision de nous imposer à nous-mêmes, collectivement, des limites à ce que nous nous autorisons à leur faire subir pour leur réserver un sort plus...humain. Cette capacité à nous autolimiter dans l'exploitation de la nature comme des animaux est une vertu éthique. Elle est le signe de notre autonomie. Elle suppose de nous rendre sensibles à la présence et à la vulnérabilité d'autres être que nous, à la sensibilité des vivants et, au-delà, à la valeur, non réductible à leur utilité, des êtres non-humains : les écosystèmes, la biosphère et la Terre. En ce sens elle est un progrès de la Raison et s'inscrit dans le prolongement de l'héritage des Lumières.

L'humanisme du XVIII^e siècle laissait en-dehors du cercle de la considération morale les êtres non-humains. Cette vision étroitement « anthropocentrée » de la nature n'a pas permis de la protéger : non seulement elle n'a pas empêché mais elle a justifié – au mieux ignoré – les prédations, les destructions de l'environnement et la souffrance animale.

De ce constat, nous ne déduisons pas la nécessité de renoncer à l'humanisme mais la nécessité d'élargir le cercle de la considération morale aux animaux sensibles : non pour leur reconnaître des droits, mais pour réglementer plus strictement les conditions dans lesquelles les animaux sont élevés, exploités, chassés et tués et faire droit à leur intérêt d'êtres vivants à voir leur habitat et leur bien-être préservés. Si depuis 2015, à l'initiative d'un gouvernement socialiste, le Code civil reconnaît les animaux non plus comme des « biens meubles » mais comme « des êtres vivants doués de sensibilité » (art. 515-14), c'est parce que celle-ci constitue pour nous une valeur et que nous avons décidé de mieux protéger les animaux en nous reconnaissant envers eux de nouvelles obligations morales et juridiques. Enfin, cette « éthique de la sensibilité » a vocation à s'élargir à d'autres entités naturelles avec lesquelles nous sommes en interaction permanente. Car l'homme doit tirer les conséquences éthiques et juridique des liens de dépendance qu'il entretient avec le reste du vivant et de son milieu naturel, dont dépendent son avenir et son existence même. La Cour de cassation a ainsi jugé que « toute atteinte non négligeable au milieu naturel constitue une agression pour la collectivité des hommes qui vivent en interaction avec lui et que cette agression doit trouver sa réparation ». Ainsi est reconnu le préjudice écologique « pur » (sans victime particulière identifiée) qui a trouvé sa consécration législative en 2016 – encore sous un gouvernement socialiste – dans le Code civil (art. 1246 et s.). Tel est le fondement de notre conviction éthique et politique : celle d'un nouvelle humanisme à l'âge du vivant.

* *

2. La social-démocratie sera écologique ou ne sera pas

A. Pas d'écologie sans progrès social

L'inaction climatique n'est pas une option

L'objectif de décarbonation de notre économie à l'horizon 2050 impose de maîtriser en un quart de siècle une révolution industrielle et technologique dont le cheminement s'annonce périlleux et incertain. Pour réussir, nous avons besoin d'un réengagement des politiques publiques par la planification et de nouveaux leviers d'intervention. Investir dans la transition est le seul moyen de répondre aux attentes des citoyens — et d'abord de la jeunesse dont l'anxiété grandit à mesure que les conséquences du dérèglement climatique et écologique se précisent. Il s'agit de laisser aux générations futures une planète habitable tout en allégeant notre « dette climatique » vis-à-vis des pays en développement. Nous devons enfin honorer nos engagements européens et les accords de Paris de 2015 en tablant sur un effet d'entraînement sur les plus gros émetteurs (Chine, États-Unis, Inde).

L'effort en faveur de la transition doit être équitablement partagé et reposer sur une large adhésion

Pour permettre à chacun de trouver sa place dans les transformations à venir, l'État doit organiser les reconversions industrielles, accompagner les mutations professionnelles, rendre possible l'investissement des ménages contraints par la liquidité et celui des entreprises aujourd'hui trop peu profitables pour financer les investissements requis. En dernier ressort, il doit indemniser celles et ceux auxquels on ne peut offrir d'autres perspectives. La mutation écologique doit s'efforcer de réduire les inégalité par une répartition équitable des efforts. Enfin, il est nécessaire de construire un consensus sur la stratégie climatique. Les grands choix politiques ne seront légitimes que s'ils sont compris et acceptés par les citoyens.

Organiser la transition vers une économie de la sobriété

Les investissements supplémentaires requis par la transition vers la neutralité carbone représentent un effort estimé entre 50 et 100 milliards d'euros par an à l'horizon 2030. C'est pourquoi notre projet de démocratie sociale-écologique s'inscrit sans ambiguïté dans une perspective de croissance, de production, de travail, d'industrie sans lesquels la transition serait synonyme de misère sociale, de déclassement économique et de tensions politiques insupportables. Les entreprises assureront l'essentiel de cet effort, même si le marché ne résoudra pas, seul ou spontanément, les problèmes posés par la transition vers une économie bas-carbone. Celle-ci va imposer des efforts de formation, de recherche et d'innovation pour mettre en place des technologies nouvelles et exploiter les nouvelles sources d'énergie décarbonée : énergies renouvelables (EnR) et biomasse à côté de l'énergie nucléaire qui reste indispensable.

La mutation écologique exigera aussi une régulation publique beaucoup plus forte pour éviter les gaspillages et faire prévaloir une logique de long terme. Parallèlement, les administrations publiques devront financer dans des conditions soutenables les dépenses nécessaires à la fois pour la santé, l'éducation et la formation des hommes. Elles devront accompagner les territoires pour la relocalisation d'activités industrielles, la lutte contre la désertification ou la reconquête d'espaces ruraux et de terres agricoles, les conséquences de la métropolisation et de la ségrégation spatiale liée au coût du foncier urbain, etc. Tous ces choix ne resteront pas sans conséquence sur la consommation. Quels que soient le nom et le contenu qu'on lui donne – frugalité, simplicité, zéro-gaspillage, efficacité, sobriété énergétique, baisse de la consommation, achats « responsables », etc. –, il s'agit de rechercher une forme de modération dans la production et la consommation de biens et de services, de matières et d'énergie : là encore, une autolimitation démocratique. En dernier

ressort, la transition exigera des politiques d'adaptation aux effets du dérèglement climatique dont certains seront inévitables : dans les secteurs du logement et de la mobilité par exemple.

Des indicateurs de bien-être complémentaires à la mesure du PIB pour éclairer les politiques publiques

Les travaux sur les liens entre la nature des besoins, la richesse et le bonheur montrent que les aspirations à donner un sens à sa vie et à son travail ne vont pas nécessairement de pair avec l'accès à une plus grande quantité de biens matériels. Une fois satisfaits les besoins primaires, les désirs deviennent plus qualitatifs. Les injonctions à la consommation et à la performance créent gaspillage et aliénation. En faisant de l'acte de consommer à la fois un droit et une condition d'accès au bonheur, elles nourrissent d'autant plus les frustrations que la consommation érigée en modèle rend visible les inégalités qu'elle met en scène. Une économie plus sobre et plus juste améliorera la satisfaction ressentie par unité de consommation marchande. Ceci passe par une production circulaire, collaborative et plus locale. Mais pour que ces nouveaux objectifs de développement soient pleinement intégrés à l'analyse économique, il est indispensable qu'ils soient pris en compte dans la mesure des résultats. Nous devons faire une place à ce qui, dans le bien-être des êtres humains, relève d'autres dimensions que la richesse économique globale. Et nous devons pouvoir le mesurer. C'est pourquoi nous proposons de compléter la mesure du PIB avec des indicateurs de bienêtre ou de « développement humain » à partir des 17 objectifs de développement durable de l'ONU, de faire de ces indicateurs des objectifs de politique publique inscrits au cœur des procédures budgétaires de l'État et des collectivités territoriales et d'instaurer une comptabilité carbone pour les entreprises.

B. Gagner la bataille du carbone

Un nouvel État stratège agissant en complémentarité avec les collectivités territoriales

L'urgence écologique exige le retour d'un État stratège. Un État modernisé, relégitimé dans ses fonctions économiques et sociales, chef d'orchestre de politiques publiques plus efficientes, plus redistributives, plus différenciées et mieux articulées avec les politiques territoriales des collectivités. Complémentairement, le XXIe siècle sera celui de l'encapacitation des territoires et des citoyens, autre figure de l'autonomie. La mutation écologique et énergétique ne réussira qu'au prix d'un travail de la société sur elle-même et de l'association étroite des collectivités territoriales à sa mise en œuvre. Dans le domaine énergétique, nous proposons par exemple la création de services régionaux de la transition énergétique et de services intercommunaux en charge d'accompagner la rénovation thermique du bâti.

Pour une planification écologique démocratique et participative

Le marché ne permet pas de résoudre les problèmes de sécurité d'approvisionnement, d'inflation du prix de l'énergie et de décarbonation. Nous devons mettre en place une planification économique, énergétique, écologique et sociale associant étroitement le Parlement, les collectivités territoriales, les syndicats et les citoyens à sa conception, à sa mise en œuvre et à son suivi. Cette planification publique doit définir et hiérarchiser les objectifs au service de l'intérêt général — au premier chef la protection des plus fragiles — et en garantir la cohérence. Elle doit permettre l'allocation optimale des ressources et donner toute sa place à la démocratie dans les arbitrages. La boussole de cette planification doit être la fixation d'une trajectoire du prix du carbone économiquement efficace et socialement soutenable. Rendre les biens et services plus chers à raison des émissions de CO₂ induites par

leur production doit inciter les entreprises à investir dans des intrants et des techniques moins carbonés et les consommateurs à réorienter leurs achats en conséquence.

Envisager l'introduction d'une « taxe au carbone ajouté » (TCA)

L'une des options techniques possibles pour mettre en œuvre le « signal prix » du CO₂ consiste dans l'introduction d'une taxe au carbone ajouté (TCA), sorte de miroir environnemental de la TVA. Ce nouveau mécanisme fiscal, qui reposerait sur une « comptabilité carbone » généralisée à toutes les entreprises répercutant dans leurs ventes l'empreinte carbone de leurs intrants, viserait à traduire en termes monétaires la quantité d'équivalent en tonnes de CO₂ (CO₂ eq) émises pour produire tout bien ou service, en sorte de se retrouver à l'identique dans le prix de la consommation finale. L'objectif est qu'à l'horizon 2050, en suivant une trajectoire prévisible, la tonne de CO₂ émise soit à un prix suffisamment élevé pour que l'ensemble du système converge vers la neutralité requise pour respecter les accords de Paris. Il conviendra cependant de veiller à ce que la tarification du carbone ne pèse pas de manière discriminatoire sur les ménages socialement défavorisés. C'est pourquoi une partie du produit de la nouvelle fiscalité environnementale devra être affectée à la neutralisation de ses effets sur le pouvoir d'achat des plus démunis. Par ailleurs, la fiscalité ne peut être l'unique levier de changement des comportements. Il faut mobiliser les instruments non-fiscaux tels que les marchés de permis, les normes et réglementations imposées aux logements ou aux véhicules, les certificats verts, les bonus-malus, les subventions à la R & D « verte » ou la tarification des externalités liées à l'usage de la route.

Introduire le « compte carbone individuel » de suivi de l'empreinte carbone

Le « compte carbone individuel » comptabilisera le contenu en carbone (mesuré en unité de masse de CO_2 eq) des achats réalisés par une personne physique sur une période donnée, par exemple une année. S'appuyant sur l'étiquetage de l'empreinte carbone des biens et services de consommation, ce compte carbone, différent d'un système de quotas ou de permis carbone, ne comportera en soi, pour les particuliers, ni caractère obligatoire ni objectif de résultat annuel mais il permettra à chacun de mesurer son empreinte carbone et d'arbitrer ses choix de consommation à partir d'une meilleure information sur leurs conséquences environnementales.

C. L'incontournable nucléaire

À l'heure où le changement climatique nous contraint à réformer entièrement nos sources et nos modes de production et de consommation énergétiques, il est urgent que la France se dote d'une politique énergétique. Elle doit être fondée sur une feuille de route programmatique claire mais suffisamment souple pour intégrer, au besoin, les innovations technologiques incrémentales ou de rupture. Cette politique doit respecter trois principes :

- fournir à tous les citoyens et aux entreprises, en quantité suffisante, l'énergie nécessaire, pour leur habitation, leur transport, leurs loisirs et leur activité professionnelle;
- assurer en conséquence une sécurité d'approvisionnement de cette énergie, en limitant les dépendances vis-à-vis de fournisseurs d'énergie extérieurs. Cela suppose de donner au Parlement le pouvoir de définir cette politique énergétique;
- garantir l'énergie à un prix minimal qui permet à tous de limiter la facture énergétique et qui contribue à la compétitivité des entreprises. Cela suppose que les moyens techniques de production d'énergie soient choisis et calibrés également en fonction de leur coût complet.

Concernant la décarbonation de la demande, les actions doivent se concentrer sur trois secteurs prioritaires : la mobilité, l'habitat et l'industrie. Quant à la décarbonation de la production d'énergie, elle implique d'adapter notre système électrique pour lui permettre de répondre au surcroît de production rendu nécessaire par la transition, notamment en diversifiant notre mix énergétique – qui doit associer le nucléaire, incontournable, et les EnR – et en soutenant une réforme des marchés européens de l'électricité et du gaz pour favoriser l'investissement dans les productions pilotables sur le long terme. Cette politique doit être articulée avec celles de nos partenaires européens. Les objectifs ambitieux du paquet européen « Fit For 55 », que nous approuvons – ainsi que l'extension du système d'échanges de quotas d'émission (« SEQE II ») à des secteurs jusque-là non couverts (chauffage des bâtiments, transport routier, etc.) – ne supprimeront pas spontanément les désaccords entre les États membres. La France doit travailler avec ses partenaires à l'élaboration de compromis qui préservent ses intérêts.

Enfin, il n'y aura pas de souveraineté nationale totale en ce qui concerne l'accès aux diverses sources d'énergie (fossiles, renouvelables, etc.), aux ressources minérales, aux ressources alimentaires. C'est pourquoi nous devons non seulement approfondir les mécanismes de solidarité énergétique qui existent déjà entre États membres de l'UE, mais encore travailler à une nouvelle ambition pour une politique européenne de l'énergie au service de tous. Elle devrait se donner pour priorités le contrôle des approvisionnements en matières premières et minerais, la construction de filières industrielles, une régulation concurrentielle qui ne pénalise pas l'investissement, la convergence des aides étatiques pour les EnR et les industries électro-intensives, une tarification efficace de l'énergie, une politique européenne de R&D et d'innovation. Enfin, dans le domaine énergétique notamment, les États membres doivent mutualiser leurs moyens, être plus solidaires dans les crises et coordonner plus étroitement leurs politiques énergétiques.

D. Quand l'agriculture sera plus verte

Le modèle agroécologique lancé en 2012 sous un gouvernement socialiste visait à conjuguer performance économique, performance environnementale et qualité sociale des systèmes de production pour les agriculteurs comme pour la société. Il reste d'actualité.

Garantir notre sécurité alimentaire

Garantir la sécurité alimentaire et la sécurité d'approvisionnement pour que chacun ait accès tout au long de l'année à une alimentation sûre, nutritive et suffisante est une priorité. La sécurité alimentaire de la France a été et reste assurée grâce au travail des agriculteurs. Cet acquis essentiel de notre agriculture doit être préservé.

Promouvoir un modèle respectueux du bien-être animal et écologique

En premier lieu, les conditions d'élevage doivent être améliorées pour respecter le bien-être de l'animal. Au-delà des conditions sanitaires garantissant la bonne santé des animaux, il s'agit de récréer dans les élevages les conditions qui se rapprochent des conditions naturelles. Les univers concentrationnaires et artificiels sans accès à l'extérieur ni lumière naturelle ne sont plus acceptables. Il faut accompagner les éleveurs dans cette transition qui requiert des investissements importants en équipements et en savoir-faire. En second lieu, la production agricole doit s'adapter au changement climatique. Cet effort doit être juste, proportionné et fortement soutenu par les pouvoirs publics, dans un cadre associant l'ensemble des acteurs professionnels et syndicaux sur le modèle de la planification écologique. L'agriculture doit ensuite réduire son impact environnemental. Par des pratiques adaptées, elle peut freiner l'érosion des sols dont la fertilité est aussi affectée par le recul de la biodiversité et du taux de matière organique. De même, le recours à des techniques alternatives doit permettre d'éliminer l'impact des pesticides chimiques sur la santé des

travailleurs agricoles, les écosystèmes et notre alimentation. Enfin, l'agriculture, premier consommateur net d'eau en France, doit contribuer à résoudre les problèmes de sécheresses et de pénuries d'eau et à prévenir les pollutions qu'engendrent le ruissellement des engrais et les rejets de pesticides et d'effluents d'élevage dans les cours d'eau et les eaux souterraines. Enfin, la réduction des émissions de gaz à effet de serre doit guider l'agriculture dans sa transition écologique. La capacité des sols agricoles et forestiers à stocker du CO₂ peut contribuer à cet objectif. Pour encourager le développement des techniques de capture naturelle du carbone, la fonction de stockage du CO₂ pourrait faire l'objet d'une rétribution au profit des agriculteurs-stockeurs.

Faire de la politique agricole commune le levier de transformation des agricultures européennes

L'agriculture française de demain sera plus que jamais européenne. Le cadre de la politique agricole commune (PAC) doit évoluer dans le cadre du Green Deal et ouvrir des dynamiques de changement aux régions et aux États. L'environnement, la santé humaine, la recherche doivent faire partie de l'équation pour que les agriculteurs puissent dépasser leur rôle de producteurs primaires de produits agricoles et assumer celui de fournisseurs de biens publics. Cela oblige à revoir le modèle productiviste et à repenser la PAC. Tout en préservant les capacité exportatrices de notre agriculture, nous considérons qu'il faut en finir avec les mécanismes de rente et faire de la PAC une véritable politique de transformation des agricultures européennes. Cela implique de reconsidérer la finalité des aides publiques de l'UE à l'agriculture afin qu'elles favorisent l'investissement au lieu de compléter la trésorerie des exploitations. Pour assurer aux agriculteurs une plus grande autonomie, la politique de développement rural, devrait devenir prioritaire sur celle des aides directes. Plus globalement, nous soutenons la stratégie « Farm du Fork » portée par la Commission, qui intègre toute la chaîne alimentaire afin de construire une agriculture durable. Au plan national, il faut renforcer le cadre législatif pour établir un équilibre plus juste entre producteurs, agriculteurs et acteurs de la grande distribution et protéger la rémunération des agriculteurs, en introduisant si besoin des mesures fiscales sur les produits de l'agriculture durable. Enfin, pour anticiper le départ à la retraite de près de 200 000 agriculteurs d'ici à 2030, il est urgent d'attirer une nouvelle génération en agriculture, prête à investir des voies nouvelles et à accélérer la transition agroécologique.

Garantir la justice alimentaire

Le droit à une alimentation saine pour tous à un prix accessible devrait être inscrit dans les textes. Il faut mieux informer les consommateurs et éduquer les enfants à une alimentation saine dès le primaire et poursuivre pendant tout le cursus scolaire. L'action correctrice des pouvoirs publics est déterminante pour introduire une justice alimentaire, partie intégrante de la justice sociale. L'accès à une alimentation saine et de qualité est un droit auguel les plus défavorisés n'ont pas accès aujourd'hui.

E. La sécurité sociale écologique

Créer une Sécurité sociale écologique

Alors que les risques climatiques deviennent de moins en moins assurables, ils doivent être considérés comme des risques sociaux, au même titre que la maladie, la vieillesse, les accidents du travail et les maladies professionnelles ou la perte d'autonomie. Leur mutualisation au sein de la Sécurité sociale permettra, en reconnaissant la responsabilité collective de la communauté nationale dans l'accélération du changement climatique, de répartir son coût sur l'ensemble de la collectivité. Par ailleurs, pour que la décarbonation de notre économie et la lutte contre les dérèglements climatiques ne se réalisent pas aux dépens des plus pauvres, elles doivent être différenciées et solidaires. Elles imposent une politique d'accompagnement, d'aides, de redistribution et de transferts gérée par l'État

social écologique. Cet État social écologique est susceptible de prendre plusieurs formes : soit la création d'une sixième branche de la Sécurité sociale dédiée aux risques environnementaux et financée par des ressources en rapport avec la transition écologique ; soit la constitution d'un « fonds pour l'environnement » rassemblant les instruments dédiés à la prévention des risques naturels et à la réparation des dommages environnementaux et qui donnerait une plus grande visibilité aux politiques environnementales.

Instaurer la couverture universelle des risques environnementaux

Le financement de la Sécurité sociale est originellement fondé sur des cotisations sociales calculées en fonction des revenus d'activité des assurés. Or la couverture des risques environnementaux, qui frappent les individus sans distinction de statut social et professionnel, ne peut être garantie qu'aux seuls travailleurs. Elle doit être universelle et son financement reposer sur plusieurs sources : d'abord les économies permises par les politiques de prévention des risques, ensuite l'affectation de la fiscalité environnementale notamment la fiscalité sur le carbone. Cependant, un modèle de protection sociale durable a besoin d'une source de financement à la fois plus stable et pérenne que la fiscalité comportementale dont l'assiette est appelée à se réduire avec la décarbonation des activités. À terme, des impôts de rendement devront prendre le relais pour financer les dépenses du régime universel. Parmi les pistes envisageables figure la réorientation de tout ou partie des 20 milliards d'euros de ressources annuelles (CRDS, CSG, Fonds de réserve pour les retraites) affectées au remboursement de la dette sociale via la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) à la date d'extinction de cette dette, actuellement fixée à 2033.

Renforcer la protection juridique de l'environnement

Une mutation écologique juste suppose de renforcer la protection juridique de l'environnement, y compris sur le plan pénal. Faire cesser les atteintes avant qu'elles ne deviennent plus graves ou irréparables doit être une priorité ce qui implique de renforcer sur ce point le droit de l'environnement. Pour lutter plus efficacement contre la criminalité environnementale, le droit de l'environnement doit être mieux appliqué. Face à la monté en puissance des contentieux environnementaux, qui sont essentiellement des contentieux de proximité, un traitement judiciaire spécialisé et territorialisé de ces contentieux devrait être mis en place. Nous proposons de créer, au niveau régional, des juridictions pour l'environnement (JPE) à compétence civile et pénale, mises en place dans le ressort de chaque cour d'appel. Il s'agit de donner aux litiges environnementaux une juridiction qualifiée, compétente et susceptible d'appréhender la complexité et la transversalité de la matière. Ces nouvelles juridictions se verront attribuer des compétences civiles et pénales. Elles seront compétentes, par exemple, pour traiter les litiges en matière de réparation du préjudice écologique ou de respect par les entreprises de leurs obligations relatives à la mise en place d'un « plan de vigilance ». Enfin, nous proposons de créer une autorité publique indépendante garante de la défense des biens communs et des droits fondamentaux attachés à leur accès et à leur usage, notamment le droit fondamental à un environnement équilibré et respectueux de la santé. Cette autorité se verra transférer les compétences et les moyens actuels de l'autorité environnementale (Ae et MRAe) chargée de se prononcer sur l'évaluation environnementale des projets, des plans et des programmes. Elle garantira la qualité, la transparence et l'impartialité de l'expertise environnementale.

* *

3. Le retour du social

A. La propriété revisitée

Constitutionnaliser la fonction sociale de la propriété

L'article 544 du Code civil est au cœur de l'idéologie propriétaire qui irrigue notre droit des biens. Cet article, demeuré inchangé depuis 1804, consacre le droit absolu et exclusif du propriétaire sur sa chose. Il procède, comme la Déclaration de 1789⁶, d'une conception naturaliste, individualiste et libérale de la propriété qui imprègne profondément la conception du législateur et celle du juge, notamment le juge constitutionnel. Transformer la société pour l'engager dans la voie de la mutation écologique exige de faire évoluer cette conception de la propriété. La lutte contre l'accaparement des terres à des fins spéculatives, une prévention plus efficace de l'anthropisation et de l'artificialisation des sols agricoles, la prise en charge des conséquences de l'érosion littorale sur la propriété, la nécessité d'inventer de nouveaux outils juridiques pour faciliter l'accès au logement – par exemple en dissociant la propriété du sol et celle du bâti – ou encore la restauration de la capacité d'absorption des puits de carbone sur les fonds de terre sont quelques-uns des objectifs qui plaident pour faire évoluer notre vision de la propriété afin de prendre en compte la diversité des situations et des besoins autant que l'urgence à agir.

Pour équilibrer l'exclusivisme individualiste du droit de propriété, nous proposons d'affirmer dans la Constitution la fonction sociale de la propriété comme la Loi fondamentale allemande de 1949 et la Constitution italienne de 1947. Il s'agit d'imposer des limites législatives à la propriété privée et de modifier le régime de certaines catégories de biens, mais aussi d'encadrer le pouvoir discrétionnaire de l'État et des autres collectivités publiques pour garantir un accès ouvert aux biens collectifs. Ce changement de perspective sur la propriété doit aussi permettre d'assouplir les conditions d'application du principe d'égalité en favorisant un traitement plus fortement différencié entre propriétaires. Par exemple, une modulation de la fiscalité applicable aux sociétés pourrait encourager celles qui, en application du Code de commerce, font le choix de s'imposer volontairement des obligations environnementales (de se donner une « raison d'être » environnementale). La fiscalité sur les logements pourrait également être plus fortement modulée en fonction de leur occupation ou de leurs caractéristiques énergétiques et thermiques.

Créer un nouveau régime d'accès aux biens : le « commun »

Le modèle propriétaire hérité du Code civil n'a cessé de s'étendre à de nouveaux domaines parmi lesquels le vivant et l'immatériel. L'extension de l'exclusivisme qui en a résulté a eu pour effet, d'une part, d'occulter l'existence d'une sphère de l'inappropriable représentée par la catégorie des « choses communes », dont l'usage est ouvert à tous, d'autre part, de créer la confusion entre le collectif et le public. Le régime de la propriété publique, pourtant conçu, à travers la notion de domaine public, pour faire une place aux utilités collectives et, le cas échéant, affecter des biens à l'usage de tous, n'a pas échappé à l'attraction du modèle exclusiviste. Il arrive ainsi que l'État et les autres collectivités publiques, dans leur rapport aux biens, se comportent moins comme les représentants de la collectivité des citoyens que comme des propriétaires particuliers guidés par les mêmes exigences de rendement qu'un agent économique et qu'ils gèrent en conséquence « leur » patrimoine selon des priorités qui ne sont pas nécessairement celles de l'intérêt collectif. Par exemple quand une collectivité privatise la gestion d'un bien public en faisant passer son intérêt patrimonial avant l' « intérêt tarifaire » des usagers ou le bien-être de la collectivité.

⁶ Ainsi, l'article 2 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 associe, en tant que « *droits naturels* et imprescriptibles de l'Homme », la liberté, la *propriété*, la sûreté, et la *résistance à l'oppression*. Son article 17 reconnaît dans la propriété un droit « inviolable et sacrée ».

Faire droit à la dimension commune de certains biens ou choses en contenant l'extension de l'exclusivisme propriétaire constitue une seconde raison de changer de perspective sur la propriété et son droit.

Nous proposons de reconnaître au « bien commun » une valeur constitutionnelle. Cette reconnaissance, à l'instar de la Loi fondamentale allemande, affirmerait une double volonté politique: i) garantir l'usage commun de certains biens ou choses et leur conservation au profit des générations futures ; ii) affirmer la valeur sociale de certaines choses, appropriées ou non. Nous proposons ainsi d'introduire à l'article 34 de la Constitution un alinéa prévoyant notamment que la loi détermine les mesures propres à assurer que l'exercice du droit de propriété et de la liberté d'entreprendre respecte le bien commun. En cohérence avec cette proposition, nous proposons de créer, entre la catégorie des biens privés et celle des biens publics, une troisième catégorie : celle des « biens communs ». Elle comprendrait des biens qui, indépendamment du statut public ou privé de leur titulaire, assurent, en raison de leurs caractéristiques environnementales et paysagères, une fonction sociale et sont liés à la réalisation d'intérêts citoyens protégés en tant que droits fondamentaux (le droit à l'eau par exemple). L'accès de tous à ces biens communs serait garanti dans les limites et selon les modalités déterminées par la loi. Quand les titulaires seraient des personnes publiques, ces biens communs pourraient être déclarés hors de portée de la logique marchande. Des voies d'action en justice pourraient être créées au profit des citoyens pour garantir l'exercice des droits liés à la sauvegarde et à la jouissance des biens communs. Il s'agit ainsi de protéger la fonction des biens communs, notamment environnementaux, leur accessibilité et les possibilités d'usage que de tels biens parviennent à garantir à la communauté. En décidant que pour ces biens, l'affectation ne suit pas le propriétaire mais le bien lui-même, cette proposition vise à garantir que le but collectif, commun ou « social » auquel le bien est destiné ou celui pour lequel il est le plus utile ne sera pas perdu de vue quel que soit son titulaire. La même approche pourrait s'appliquer à d'autres domaines comme la propriété intellectuelle ou le domaine commun informationnel.

*

B. L'impôt c'est la solidarité

Renforcer le consentement à l'impôt et à la solidarité est une priorité. La mutation écologique va exiger des moyens financiers importants dans un contexte contraint par une faible croissance de la richesse taxable. La marge d'augmentation des recettes publiques sera réduite et l'on ne pourra la mobiliser qu'à la condition de reconfigurer ce que payent et reçoivent les ménages pour qu'il soit clair que ces transferts réciproques obéissent à une double exigence d'équité et de transparence. Nous proposons de revoir notre fiscalité pour aboutir à un système à la fois plus simple (lisible), socialement plus juste (réellement redistributif) et économiquement plus efficace (ne décourageant pas l'activité productive). Son principe peut se résumer ainsi : chacun doit être assuré qu'il paye moins (ou reçoit plus) que tous ceux dont la situation est plus favorable que la sienne. Et, inversement, chacun doit reconnaître que les règles qui font que les autres contribuent moins (ou perçoivent plus) sont évidentes et justifiées par la situation des intéressés. Cette avancée passe par une simplification drastique des divers dispositifs et de leur articulation, qu'ils soient de prélèvement ou de complément de revenu. Les principes à restaurer sont ceux, bien connus, d'universalité et de progressivité. Il existe cependant une condition préalable au renforcement du consentement à l'impôt : que la confiance dans la loi ne soit plus fragilisée par l'instrumentalisation politique du thème de la fraude fiscale ou sociale. Aussi est-il indispensable de mettre en place un outil d'évaluation des phénomènes de fraude dont la France est le seul pays développé à ne pas s'être dotée, en sorte que le débat citoyen puisse s'appuyer sur des références mieux objectivées.

•

C. Pour le revenu de base

La protection sociale du XXI^e siècle ne peut, comme dans la vision libertarienne, se résumer à une allocation unique « pour solde de tout compte », fût-elle présentée sous les apparences avantageuses d'un « revenu universel ». Dans sa dimension de solidarité, telle que nous la concevons, elle doit concilier deux objectifs fondamentaux qui ne sont contradictoires qu'en apparence : d'une part, l'universalité, d'autre part, la prise en compte des situations individuelles. Le droit de chacun à un revenu garanti est consacré par le préambule de la Constitution de 1946 intégré dans notre bloc de constitutionnalité. En vertu de son 11^e alinéa, « tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence ». Mais universalité ne signifiant pas homogénéité : il faut que les moyens ainsi garantis soient adaptés à la diversité des situations personnelles, familiales ou professionnelles.

Automatiser le versement des minima sociaux : une mesure de justice sociale

Ces deux objectifs commandent notre projet de « garantie universelle de revenu » (ou « revenu de base »). Celle-ci regrouperait dans un même dispositif plusieurs minimas sociaux soumis à condition de ressources – revenu de solidarité active (RSA), prime d'activité (PA), allocation de solidarité spécifique (ASS) versée aux chômeurs en fin de droits, bourses universitaires – de sorte que les personnes éligibles à ces aides en perçoivent automatiquement le montant chaque mois dès lors qu'elles remplissent les conditions d'attribution. En termes pratiques, cette simplification radicale garantira, sur une base individualisée pour toutes les personnes en âge d'activité, un « revenu de base » analogue au minimum déjà existant. Derrière son aspect technique, l'automatisation du versement des minima sociaux est un enjeu majeur de justice sociale. Alors que le RSA bénéficie théoriquement à près de 2 millions d'allocataires et la PA à 4,5 millions de foyers, un quart à un tiers des éligibles ne perçoivent pas ces aides faute de mener les démarches nécessaires : chaque année, plusieurs milliards d'euros d'aides restent non-versées.

Pour aller au bout de la logique de simplification, la méthode la plus efficace et la plus juste consiste à intégrer le nouveau « revenu de base » dans la gestion de l'impôt sur le revenu (IR), les deux flux positif (un revenu de base forfaitaire) et négatif (le prélèvement au titre de l'impôt sur le revenu éventuellement exigible) étant désormais réunis dans un solde mensuel unique obéissant à un nouveau barème fiscal et social⁷. Le revenu de base aura ainsi le caractère d'un « impôt négatif » – une « constante négative » du calcul de l'IR – attribuable au 1^{er} euro. Ainsi, un allocataire sans autre revenu percevra un revenu garanti de l'ordre de 524€/mois (au 1er avril 2023)8. La garantie universelle de revenu n'est pas un revenu d'existence ou un revenu universel. Tout au plus peut-elle être considérée comme un « minimum de survie ». Même si son versement n'est pas conditionné à l'exercice d'une activité, elle a vocation, comme la prime d'activité, à venir compléter un (éventuel) revenu d'activité pour à la fois garantir un niveau minimum de ressources et faciliter l'insertion ou la réinsertion de personnes disposant de faibles revenus. Cet objectif d'insertion par le travail auquel nous sommes très attachés – justifie de veiller à ce que le revenu de base n'ait pas pour effet de décourager l'activité (ou la reprise d'activité). Ainsi sa logique est-elle la même que celle des prestations qu'il viendra remplacer : une augmentation du revenu d'activité se traduira par une réduction du complément de revenu versé mais inférieure à l'augmentation du revenu d'activité⁹.

⁷ Qui donnera lieu, comme aujourd'hui, à une régularisation l'année suivante au vu de la situation définitive.

⁸ Un allocataire qui retrouve une activité rémunérée et devient imposable continuera de percevoir une allocation tant que le solde entre le revenu de base et l'impôt sur son revenu d'activité reste positif.

⁹ Peu importe que les flux négatifs se traduisent par une taxation directe de nature expressément fiscale ou au travers de l'imposition implicite résultant d'une dégressivité des aides : la même personne verra tout surcroît

À la différence du RSA, la garantie universelle de revenu sera ouverte à tout jeune âgé de 18 ans et plus. En effet, rien ne justifie que le droit personnel à des « moyens convenables d'existence » attende, pour se concrétiser, le 25e anniversaire, pas même pour l'enfant d'un ménage aisé qui entend assumer tôt son indépendance. Par ailleurs, la violence de la pauvreté et de la précarité qui frappent les 18-25 ans justifie que le nouveau barème sociofiscal soit appliqué de droit à chaque jeune majeur sur la base de sa situation individuelle. Pour autant, les générations ont, en matière d'aide alimentaire, des obligations réciproques que rappellent le Code civil. Ainsi, pour éviter les effets d'aubaine consistant à reporter sur la collectivité les devoirs de la solidarité familiale, l'aide versée à l'enfant de parents aisés sera automatiquement réimputée sur l'impôt de ces derniers (dans une proportion croissant de manière progressive avec leur propre situation). Par ailleurs, l'individualisation du calcul supprimera l'injustice du quotient social de 1,5 en bas de barème (le second adulte comptant seulement pour moitié). En effet le droit à un minimum de moyens d'existence doit être reconnu indépendamment de la liberté des personnes de formaliser comme elles l'entendent les conditions de leur vie commune. Le quotient social de 1,5, qui sert de prétexte technocratique à un rabais conséquent sur le budget de la solidarité nationale, sera supprimé. Là encore, l'automatisation permettra que quelle que soit la configuration familiale, le même barème s'applique individuellement à tous les redevables enregistrés¹⁰.

Rendre plus acceptable l'effort de solidarité

Nous avons souligné l'enjeu de justice sociale autour de l'automatisation du régime des minimas sociaux. Il faut, pour conclure, insister sur l'enjeu politique qui s'attache à l'acceptabilité de l'effort de solidarité dans une société fragmentée. L'automatisation a d'abord le mérite de supprimer les démarches aux guichets des administrations, stigmatisantes pour les demandeurs. Elle simplifie ensuite la gestion des aides dans le sens d'une plus grande efficience et d'une plus grande fiabilité en garantissant qu'elles vont effectivement à ceux qui en ont besoin. Enfin, l'intégration dans un barème social et fiscal unique transforme les minimas sociaux qui cessent d'être des revenus d'assistance pour devenir une composante universelle du droit commun de l'IR, tous les contribuables bénéficiant de la même garantie minimale de ressources égale au montant de « l'impôt négatif ». Elle contribuera ainsi à disqualifier la rhétorique anti-« assistanat ». Tous ces effets devraient participer à renforcer le sens de la solidarité et à faire mieux accepter les efforts qu'elle requiert si nous voulons continuer à « faire société ». Corrélativement, face à l'actualité de la nouvelle donne écologique et géopolitique, l'intégration socio-fiscale est la seule réponse qui restaure la lisibilité du modèle redistributif tout en protégeant la compétitivité des entreprises. La transition écologique va exiger d'augmenter massivement la capacité d'accumulation. Or la sobriété de la consommation qui va en découler ne sera supportable pour les plus modestes que compensée par un appareil de solidarité plus efficace. Quant au contexte géopolitique, il marque le retour des tensions inflationnistes et des contraintes sur les finances publiques. On aura alors besoin de faire accepter les prélèvements collectifs tant il est vrai que la protection sociale ne marche pas à crédit.

Accompagner les bénéficiaires dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle

L'autre volet de notre projet concerne l'adaptation aux situations individuelles. L'accompagnement des personnes vers une insertion sociale et professionnelle doit les aider à faire face aux transitions et leur assurer un véritable pouvoir d'agir lorsqu'elles sont

de ressources ponctionné à mesure qu'elle les recevra, son pouvoir d'achat ne séparant pas les composantes fiscale et sociale.

¹⁰Sans que cela remette en cause, *a contrario*, la conquête du droit au « mariage fiscal pour tous », à savoir la liberté des couples qui partagent effectivement leurs comptes d'être imposés solidairement sur la moyenne des revenus mis en commun s'ils le souhaitent.

confrontées à des difficultés ou aux risques de l'existence. Le droit à l'accompagnement doit être inconditionnel, au même titre que le droit à l'éducation ou à la santé. C'est le sens politique de l'automaticité. Que l'intention soit d'amener ceux qui sont restés au bord du chemin à retrouver confiance en eux et estime de soi ou, plus prosaïquement, de les orienter vers le marché de l'emploi, il peut en résulter une dimension contractuelle matérialisée par des engagements réciproques entre le service qui accompagne et le bénéficiaire. Si nous ne récusons pas par principe cette logique de réciprocité – bien qu'elle conduise inévitablement à un régime d'obligations (souscrire un contrat et s'y tenir) et de sanctions (en cas de manquement aux obligations) –, c'est à condition qu'elle respecte l'automaticité : le versement du revenu garanti ne saurait être subordonné au respect desdites « obligations » et les « sanctions » à prévoir ne sauraient davantage prendre la forme d'une récupération ex post des sommes versées.

Enfin, la conversion des minima sociaux en dispositif socio-fiscal se traduira mécaniquement par la renationalisation des flux de prestations. Cela implique une négociation institutionnelle avec les collectivités concernées sur l'ajustement des budgets territoriaux qui en seront soulagés. En sens inverse, nous voyons là une opportunité pour relancer une stratégie décentralisatrice qui permette de redéfinir avec l'ensemble des parties prenantes le contenu des missions d'accompagnement. Le nécessaire suivi de proximité de la politique d'insertion se joue à l'échelle des territoires, en lien étroit avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire en particulier en matière de retour à l'emploi. À cet égard, le périmètre départemental (ou circonstanciellement métropolitain) est le plus pertinent. Dans le contexte nouveau créé par le dispositif proposé, la responsabilité des collectivités chargées de sa mise en œuvre (respectivement communes et départements) pourrait être redéfinie et renforcée : d'une part, pour veiller à ce que la dématérialisation intégrale des procédures n'écarte pas les publics les plus fragiles ; d'autre part, pour renforcer l'accompagnement des bénéficiaires dans leur parcours d'autonomie et d'accès à l'activité ou à l'emploi. Si, là encore, universalité ne signifie pas uniformité, la diversité des accompagnements au niveau départemental doit s'inscrire dans un schéma rigoureux de responsabilisation. Il faut donc une dotation budgétaire centrale fléchée sur la mission, actualisée et proportionnée chaque année au nombre et aux caractéristiques des inscrits. Et que dans cette démarche engageantes vis-à-vis des bénéficiaires, les conseils départementaux soient assujettis à une obligation de moyens. Si la redistribution des revenus s'entend heureusement dans l'espace national, il est bon que les initiatives et les formes d'organisation du soutien personnalisé fassent l'objet d'une certaine émulation sur les résultats, arbitrée par les élections départementales. En lieu et place de la dialectique moralisatrice droits/devoirs des allocataires, le fil conducteur doit devenir l'engagement des autorités sur la qualité du suivi¹¹.

D. Le service public au cœur

Patrimoine de ceux qui n'en ont pas, les services publics sont à la fois les garants de la solidarité nationale, le ciment de la cohésion des territoires et un facteur d'attractivité et de compétitivité. Qu'il s'agisse d'éducation, de santé, de sécurité, de logement, d'énergie, d'environnement ou de transport, ils sont au cœur de la démocratie sociale-écologique. Par eux passent aussi bien la réduction de la fracture territoriale – la lutte contre les déserts médicaux ou la mobilité contrainte – que l'accompagnement de la mutation écologique. L'enjeu est donc de définir les priorités qui accompagneront le modèle de développement

¹¹ Précisons enfin que si la garantie de revenu a vocation à conforter ce socle universel de sécurité matérielle, elle ne fait nullement obstacle aux autres protections plus spécifiques (liées à l'enfance, au handicap, au logement, à la dépendance, etc.) qui continueront à relever de l'approche personnalisée inhérente au travail social.

que nous défendons et de garantir la soutenabilité de leur financement. Concrètement, nous proposons d'asseoir le développement des services publics sur trois principes d'action :

- Un principe de participation : le financement des services publics doit être adossé aux grands impôts de rendement (CSG, TVA). Pour hiérarchiser et déterminer la bonne hauteur, au-delà de la responsabilité parlementaire, nous devons inventer des formes nouvelles de démocratie et de participation, y compris au niveau local.
- La restauration de l'autonomie fiscale des collectivités territoriales : alors que Bercy, depuis 30 ans, n'a eu de cesse de laminer l'autonomie fiscale décentralisée, nous devons restaurer sous des formes modernisées l'autonomie fiscale des collectivités. La liberté de lever l'impôt pour financer les services publics a pour contrepartie la soumission des élus à la sanction du suffrage. Il s'agit de faire confiance à la démocratie.
- L'évaluation publique: l'exigence de performance du service n'est pas un gros mot. Sauf que nous ne voulons plus de comité administratif (et moins encore de cabinet de conseil) qui décrète ce qui est efficient ou pas. Il faut écouter les agents qui comme producteurs du service sont les meilleurs sachants. Quant aux usagers, ils sont les mieux placés pour parler des services publics: ils doivent participer à l'évaluation.

E. L'égalité pour les retraites

Une particularité du capitalisme français est la place exceptionnelle qu'occupe le mécanisme de solidarité intergénérationnelle par répartition dans le financement des retraites. Contrairement à ce que prétendent les opérateurs financiers, cette situation est un avantage pour les entreprises car elle limite la pression des fonds de pension pour maximiser la distribution des profits et la valorisation actionnariale. En cohérence avec ce qui est proposé plus loin pour restaurer la compétitivité des entreprises, cette solidarité intergénérationnelle doit s'arbitrer entre les ménages sans que les préoccupations du patronat sur le coût du travail n'aient à y intervenir. Que le niveau des cotisations et symétriquement celui des retraites soient plus ou moins élevés n'est plus, dans cette approche, qu'affaire de partage de la consommation entre les uns et les autres sans incidence sur les investissements nationaux.

Consolider la solidarité par répartition implique d'en améliorer la modularité pour l'adapter à la diversité des situations individuelles. Il s'agit de corriger les inégalités respectivement liées aux parcours de vie personnelle, via des bonifications socialisées (parentalité, maladie, chômage, activités d'intérêt collectif...), et aux parcours professionnels, en priorité via des bonifications appropriées visant à neutraliser les effets de la pénibilité sur l'espérance de vie. Dans une telle perspective, le butoir d'âge, déjà injuste par son effet de couperet indifférencié, deviendra encore plus inadapté. Une marge accrue de choix individuel aura d'autant plus de sens que l'on aura avancé vers la retraite progressive. Subsidiairement, il n'y a aucune raison de pénaliser ceux qui ont la faculté d'épargner durant leur vie active pour en profiter sur leurs vieux jours. La capitalisation individuelle doit donc pouvoir s'inscrire dans le droit commun de la fiscalité du capital.

F. Subordonner les écarts de fortune à l'intérêt général

La justice fiscale est au cœur de notre projet de démocratie sociale-écologique. Elle se donne pour priorité d'éradiquer la pauvreté et de réduire les inégalités de revenus et de patrimoines sous une double contrainte : préserver nos faibles marges de manœuvre budgétaires et protéger la compétitivité de notre appareil productif qui toutes conditionnent

*

notre capacité à financer la décarbonation de l'économie et la transformation de nos modes de production et de consommation. Dans ce contexte, le financement de mesures de justice fiscale comme la garantie de revenu universelle passe par le redéploiement des prélèvements existants du bas vers le haut de l'échelle des revenus, en ciblant les revenus du capital — où se logent les inégalités les plus fortes — tout en évitant qu'une taxation confiscatoire ne vienne tarir le flux des investissements.

Réserver un traitement fiscal différent aux revenus investis et aux revenus dépensés

L'intérêt général autant que le pragmatisme fiscal commandent de traiter différemment les revenus du capital investis (ou réinvestis) dans l'économie productive – qui participent au développement du pays et au financement de la transition –, et les revenus dépensés, ceux que l'investisseur affecte à sa consommation privée – qui mesurent sa capacité à contribuer aux dépenses communes. Dans le premier cas, nous proposons de reporter la taxation du capital. Dans le second, nous entendons soumettre les revenus de capitaux mobiliers au régime de droit commun de l'IR, universel et progressif.

Les rémunérations des cadres dirigeants, au-delà d'un écart salarial décent, seront traitées en revenus de capitaux mobiliers (non déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés (IS), à la différence des salaires), pour les entreprises versantes, mais imposables au barème progressif de droit commun pour les bénéficiaires. En revanche, pour soutenir le capital-risque et l'épargne en actions, nous entendons neutraliser, pour les investisseurs de proximité, la taxation en cascade IS d'amont/IR d'aval en aménageant un mécanisme rénové « d'avoir fiscal ». Parallèlement, les revenus réinvestis bénéficieront, là encore, du report d'imposition.

Taxer les plus hauts patrimoines

Outre son coût budgétaire, la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) (plus précisément la sortie des actifs mobiliers de son champ d'application) fut une faute politique. Ce double constat ne doit cependant pas occulter les failles de cet impôt qui taxait les millionnaires mais épargnait largement les milliardaires¹². Or les détenteurs des plus gros patrimoines, par l'aisance de leur niveau de vie, sont en situation de capitaliser la plus grande part de leur revenu mobilier et de le transformer en un « pouvoir de vivre » (commodités, satisfactions d'influence, etc.) qui va bien au-delà des revenus qu'ils déclarent. C'est cette « faculté contributive » spécifique induite par la concentration des actifs financiers qu'un dispositif rénové doit cibler en priorité dans le respect des règles constitutionnelles. Sans affecter les profits réinvestis et sans double taxation, il est proposé de récupérer cette capacité implicite en intégrant à l'assiette de l'IR le revenu potentiel de chaque catégorie d'actifs détenus¹³. Ce complément d'impôt aurait un rendement comparable à celui de l'ancien ISF (3 à 5 milliards d'euros).

G. Une politique de l'héritage

Depuis une trentaine d'années, nous assistons au retour de l'héritage. D'abord la part du patrimoine dans le revenu national augmente de façon continue. En 2020, le total des

patrimoines représente l'équivalent de six années de revenu national contre trois en 1970. Ensuite, le patrimoine est de plus en plus concentré : en France, les 10% les plus riches

¹²Le taux effectif de l'ISF pour les 0,001% des ménages les plus riches était de 0,04%, dix fois moins que la moyenne des 1% les plus riches.

¹³Concrètement, il appartiendrait au législateur de fixer chaque année, dans le respect des règles constitutionnelles applicables à la taxation des revenus, un pourcentage forfaitaire de la valeur de chaque catégorie d'actif détenu à prendre en compte pour le calcul du complément d'IR. Des abattements catégoriels à la base auraient pour objet d'exempter l'immense masse des contribuables de toute obligation, la cible demeurant moins de 1 % de la population.

possèdent près de la moitié du patrimoine *brut*. La moitié la plus riche de la population française se partage 92% de ce patrimoine dont 16% se concentre entre les mains des 1% les plus riches. Enfin, ce patrimoine est de plus en plus souvent hérité (60% du patrimoine actuel provient d'une fortune héritée). Ce retour de l'héritage, extrêmement concentré, nourrit une dynamique de renforcement des inégalités patrimoniales fondées sur la naissance qui pèsent de plus en plus lourd dans les destins sociaux. En éloignant encore l'horizon de l'égalité des chances, il trahit la promesse républicaine et affaiblit l'adhésion au pacte démocratique.

La concentration patrimoniale étant un phénomène qui s'auto-alimente, ces inégalités ne cesseront pas de croître sans une politique volontariste de l'héritage qui doit concilier équité et efficience. Du point de vue de l'équité, la taxation des droits de succession permet de réduire les différences de niveaux de vie et de patrimoine liées à la naissance. Du côté de l'efficience, les droits de succession peuvent entraîner des changements de comportements susceptibles de réduire la base taxable et de générer une perte nette de recettes fiscales. Il faut enfin tenir compte du fait que si les Français sont attachés à l'égalité des chances, la majorité des parents ne souhaite pas que les transmissions au profit de leurs enfants soient taxées. Cependant cette position est souvent le résultat d'une mauvaise compréhension et d'un déficit d'information sur le fonctionnement et l'incidence des droits de succession14. Refonder le système d'information relatif à la fiscalité des successions est donc un préalable à toute politique en la matière. Ensuite, notre système de taxation, progressif par son barème, est mité par des dispositifs d'exonération ou d'exemption dont les justifications économiques sont faibles. La concentration des patrimoines hérités et la concentration de l'utilisation des multiples dispositifs d'optimisation sont telles que l'élargissement de l'assiette générera une augmentation substantielle des recettes fiscales et de la progressivité. C'est pourquoi nous concentrerons l'action sur ces « niches » qui perpétuent la reproduction des comportements improductifs, par exemple l'effacement des plus-values latentes au moment des transmissions.

Par ailleurs, à l'instar de ce que pratiquent les États-Unis à l'égard de leurs propres nationaux, l'application subsidiaire de l'impôt aux citoyens français résidant à l'étranger matérialiserait le lien civique de ces ressortissants à leur pays d'origine. L'enjeu budgétaire n'est pas essentiel puisque les règles constitutionnelles et internationales impliquent que l'impôt supporté dans le pays de résidence vienne en déduction de la cotisation qui serait demandée en application de la loi française, celle-ci ne trouvant donc à s'appliquer que pour le surplus. Mais n'est-ce pas grâce à notre école publique, à la qualité de nos infrastructures, ou aux opportunités offertes par notre pays que ces citoyens ont pu réussir leur vie professionnelle et bâtir leur fortune ? L'impôt doit être un juste retour des choses pour ces Français de l'étranger qui conservent le droit de vote dans leur pays d'origine.

* *

¹⁴Une majorité de la population pense à tort que ces droits ont un taux unique et ne sont pas progressifs, que le seuil d'exemption est plus bas que son niveau réel, et surestime les taux effectifs payés sur les successions.

4. Notre projet économique

A. Ni « mélenchonomie » ni « macronomie »

La social-démocratie porte une exigence de justice sociale qui s'ancre dans le réel. Elle a de ce fait une composante économique fondamentale. Sous cet angle aussi, elle est un projet et une méthode. Notre projet entend répondre aux nouveaux enjeux de progrès social et de justice exigés par le capitalisme contemporain. Il diffère autant de la mélenchonomie de la gauche radicale que de la macronomie « stato-libérale ». Notre méthode est toujours celle du compromis négocié par le dialogue entre partenaires sociaux reconnus. Il ne s'agit pas de nier les différents conflits qui traversent les sociétés (classes, âges, territoires, genres, cultures...) et encore moins d'oublier que c'est par la lutte que le mouvement social a avancé, mais d'affirmer que le progrès obtenu en prenant en compte les préoccupations de tous, tant au niveau national qu'à celui des entreprises, est le moyen le plus sûr de surmonter ces antagonismes.

La social-démocratie n'est pas une politique économique, c'est une culture politique. Elle s'est nourrie des théories économiques, marxistes, keynésiennes ou libérales en réponse aux défis posés par le capitalisme dans ses formes successives. Elle utilise les instruments économiques pour réaliser son projet historique – concilier le capitalisme et la démocratie – mais en soi, elle est agnostique sur le plan économique. En revanche, elle nourrit la conviction qu'il est possible de mener de front modernisation économique et progrès social et que loin de s'opposer, l'une était précisément la condition de l'autre et réciproquement. La nouvelle social-démocratie doit déterminer ce qui relève respectivement de trois principes :

« À chacun selon ses mérites »

Il n'est pas illégitime de s'enrichir dans le cadre de l'État de droit mais la richesse et le patrimoine créent réciproquement des devoirs vis-à-vis de la société tout entière pour des raisons de cohésion sociale, mais aussi et surtout parce que la réussite individuelle est rendue possible grâce à l'écosystème et au talent de l'ensemble de la société. L'accumulation privée du capital doit donc être encadrée par la régulation collective et la partie du revenu qui sert à la consommation personnelle des plus fortunés ne saurait être traité différemment du revenu de tous : l'assujettissement au barème progressif de l'IR.

« À chacun selon son travail »

Le travail doit payer. Ceci implique des réflexions sur la population active, l'emploi et les rémunérations des femmes, l'employabilité des jeunes et des seniors et l'idée que nous nous faisons de leur place et de leur rôle sociaux, le niveau de rémunération juste et les évolutions de pouvoir d'achat. Le travail est également au cœur du pacte social : il sert de base cotisante et ouvre des droits différés qui doivent être défendus, à commencer par la retraite.

« À chacun selon ses besoins »

Quelle protection sociale la France doit-elle et peut-elle financer dans l'avenir ? La société doit garantir universellement à chaque individu un ensemble de biens premiers dont personne ne doit être privé : l'accès à l'alimentation, à un logement décent, à un service de santé, à une éducation de base, à la sécurité des personnes et des biens, à un environnement sain, la « garantie de moyens convenables d'existence » telle qu'elle est proclamée par notre Constitution.

*

B. Comment payer pour la transition

Les défis que doit relever la France supposent un effort d'investissement supplémentaire de plusieurs points de PIB. Les entreprises en assureront la majeure partie, ce qui suppose une évolution de leur fiscalité autour des orientations suivantes.

Quand il est établi qu'une activité mobilise spécialement des ressources publiques (par exemple pour la formation ou le transport de sa main d'œuvre) ou qu'elle est source d'externalités négatives (du fait, par exemple, de sa localisation ou de ses comportements), il est légitime qu'elle soit mise à contribution de manière appropriée. Cela passera surtout par un reformatage des impôts de production, y compris comme levier d'un soutien sélectif en faveur de la compétitivité industrielle¹⁵. Là encore, il est nécessaire de distinguer entre l'entreprise qui investit (directement ou indirectement) et les phénomènes de rente qui doivent être appréhendés au stade de la consommation personnelle des bénéficiaires.

Contre la mythique « théorie du ruissellement », si l'on veut éviter de pénaliser l'investissement et l'attractivité du territoire, le canal de prélèvement le plus efficace est d'imposer le profit chez l'actionnaire plutôt que dans l'entreprise. La réforme du système fiscal international intervenue en 2021 à l'OCDE et adoptée en 2022 par l'UE assujettit les grands groupes internationaux générant plus de 750 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel et exerçant leurs activités dans l'UE à un impôt effectif de 15 % sur leurs bénéfices. Ces dispositions, applicables à partir de 2024, devraient ralentir la course au dumping fiscal. Mais le taux de 15 % risque de s'imposer désormais comme une référence dans la course à l'attractivité, ne laissant alors aux États que la dizaine de points supplémentaires que les plus puissants s'accordent aujourd'hui. Les marges de manœuvre fiscale de ce côté-là sont donc nulles. En revanche, une modification de la fiscalité du capital pesant sur les ménages apparaît sans effet notable sur le comportement des entreprises, tant en termes d'investissement que de demande de travail. Il s'agit donc de taxer de manière réaliste les investissements étrangers que l'on souhaite attirer.

C. Des entreprises compétitives

L'exigence de l'équilibre extérieur et l'effort d'investissement requis par la transition feront peser une contrainte forte sur le pouvoir d'achat. Cela justifie pleinement une « politique de l'offre » de gauche avec pour objectif l'augmentation de la productivité et la compétitivité dans sa double dimension prix et hors prix. La compétitivité hors prix passe par un accompagnement public, même si les choix en cause engagent principalement la responsabilité des entreprises. On n'échappera pas non plus à soutenir la compétitivité prix tout en protégeant les conditions de vie des plus fragiles.

Mettre en place une politique fiscale adaptée au bas de l'échelle des salaires

Fondamentalement, la culture sociale-démocrate laisse la négociation salariale aux partenaires professionnels, l'État n'agissant en tant que tel que comme employeur. Mais un des mérites du modèle français tient à une intervention active pour garantir un salaire plus décent en bas de l'échelle (via le Smic), tout en protégeant l'emploi des travailleurs les moins qualifiés (via les allègements ciblés de charges). Le Smic doit demeurer cet outil de sécurité contre la régression et le dumping social, mais il n'est pas souhaitable de lui donner une fonction accrue dans la lutte contre les inégalités. Parallèlement, nous devons consolider le dispositif « zéro charge au Smic » assorti d'une dégressivité qui protège des effets de seuil. Pour prévenir les effets de « trappe à bas salaires » et de « smicardisation » du salariat, à défaut d'actualisation des minima conventionnels et des grilles, il est possible d'utiliser

40

¹⁵ L'assiette de ces impôts locaux cible malencontreusement l'industrie davantage que les services.

comme levier d'incitation sur les négociations salariales une modulation appropriée de ces allègements sur les bas salaires.

Séparer les choix autour de la protection sociale des enjeux sur le coût du travail

En cohérence avec l'évolution de notre régime de pensions vers un système universel, nous proposons de clarifier la réalité du « salaire indirect » en sorte que la confrontation employeurs/salariés sur le « coût du travail » ne soit plus biaisée par les choix sur le financement de la protection collective. Il s'agit ainsi de poursuivre la mutation de ce financement en séparant ce qui relève de la solidarité nationale (et donc de l'impôt, en ce compris la CSG), c'est-à-dire la santé, la famille, les risques environnementaux (le régime accident de travail gardant sa spécificité assurancielle), et en limitant la part contributive aux retraites (et peut-être à une fraction de l'assurance-chômage). Le corollaire de cette évolution doit être une gouvernance élargie de la protection sociale afin d'assurer une gestion efficace, collective et participative d'une Sécurité sociale refondée.

*

D. Repenser le travail

Redonner du sens au travail

La capacité à donner du sens à son travail joue un rôle déterminant dans le bien-être psychologique des travailleurs. L'expérience des pays voisins témoigne de l'importance de laisser aux travailleurs plus d'autonomie – avec les moyens de l'exercer – ainsi que la possibilité de s'exprimer et de participer aux décisions qui concernent leur travail comme les organisations dans lesquelles ils évoluent. Tel est bien un des enjeux de la codétermination.

Rendre la politique de l'emploi plus inclusive et plus solidaire

Une politique sociale-démocrate du travail doit d'abord s'attaquer aux causes de la précarité du travail : mettre l'accent sur l'apprentissage et la formation, améliorer le contenu et les conditions des emplois les moins qualifiés et « requalifier » ces emplois pour réduire la polarisation qui menace la cohésion sociale et risque d'entraver les transitions professionnelles à conduire.

Le deuxième enjeu concerne l'extension de la protection sociale à de nouvelles catégories de travailleurs. La montée en puissance des nouvelles formes de travail indépendant associée à l'essor des nouvelles technologies numériques et des « plateformes collaboratives » – celle du travail « ubérisé » – livreurs, chauffeurs, femmes de ménage, etc. – remet en cause le modèle du salariat sur lequel l'État-providence a échafaudé son système de protection sociale. Il s'agit d'étendre la protection assurantielle des salariés aux nonsalariés.

La question de l'emploi des séniors est le troisième enjeu d'une politique de l'emploi inclusive et solidaire. Elle passe par la formation et la priorité accordée à la requalification des salariés âgés par l'élévation des compétences et la reconversion des salariés qui ne peuvent pas poursuivre au-delà de 60 ans une activité professionnelle pénible. Or trop souvent, les entreprises arrêtent de former leurs salariés lorsqu'ils atteignent 50 ans.

Enfin, une politique de l'emploi inclusive doit s'adresser aux chômeurs et l'indemnisation du chômage revenir à sa logique initiale : prévenir le risque d'un travail au rabais – précarisé – en offrant un sas de sécurité entre le sans emploi et l'emploi : un revenu de remplacement suffisant et durable, un temps de recherche, une possibilité de choix et de refus de l'emploi, un accompagnement, des conseils et une formation.

Respecter la santé des hommes

Il importe de repenser l'organisation et les conditions de travail à la lumière des changements environnementaux mais aussi des changements sociétaux avec la montée du télétravail et la digitalisation, sources de nouveaux risques professionnels en accordant la

priorité aux secteurs et aux catégories de travailleurs les plus exposés. La priorité devrait aller ensuite à la prévention primaire qui passe par un travail d'information et de formation ciblé sur les populations les plus à risque et par un renforcement des structures de prévention et de santé au travail.

Renforcer la participation et la démocratie dans l'entreprise et l'administration

On constate depuis quelques années une aspiration à plus d'autonomie des travailleurs, qui attendent de l'organisation du travail qu'elle soit plus adaptée à leurs contraintes ou au moins qu'elle procède d'un partage plus équilibré entre différentes priorités. Les travailleurs doivent être mieux associés à la définition de l'organisation et des conditions de leur travail et leurs préoccupations plus écoutées. Renforcer la « démocratie représentative » au sein de l'entreprise est une façon de donner la parole aux salariés et de les écouter afin de mieux les associer à la vie du collectif de travail. Dans un contexte de profondes transformations du travail, il s'agit en outre de consolider la cohésion de l'entreprise en obtenant l'adhésion des salariés. Or cette adhésion suppose de reconnaître les salariés, en tant qu'« apporteurs de travail » comme « parties constituantes » de l'entreprise – au même titre que les actionnaires qui sont « apporteurs de capitaux » – et non seulement comme « parties prenantes ». Les mêmes pratiques participatives doivent être appliquées, mutatis mutandis, dans les administrations publiques.

Élargir le périmètre de la solidarité entre les travailleurs et lutter contre la précarisation de l'emploi

La solidarité entre les travailleurs n'est pas un obstacle à leur émancipation et à leur autonomie : elle en est une condition. Il s'agit de surmonter le dualisme du marché du travail qui érode les classes moyennes et, tout en répondant à la diversité des aspirations dans le rapport au travail, de lutter contre la précarisation de l'emploi qui fige les inégalités entre les travailleurs en faisant porter l'essentiel des ajustements sur les plus précaires. L'enjeu est celui de la cohésion sociale mais aussi celui d'une plus grande efficacité du marché du travail. Les causes et les manifestations de la précarité sont nombreuses. Supprimer ces causes exige d'agir sur différents leviers : formation, rémunération, conditions et contenu du travail, style managérial, santé et sécurité ou encore protections entourant le travail.

Les travailleurs précaires du secteur privé, mais aussi les vacataires du secteur public, concentrent des carrières hachées, des temps partiels subis, de faibles rémunérations et une accidentalité élevée. Dans le même temps, ils peinent à se constituer des droits sociaux — l'ouverture des droits est contingentée à une durée minimale d'affiliation et/ou un minimum de cotisations acquittées — et à les utiliser. En premier lieu, il est nécessaire de mieux évaluer les droits acquis par les travailleurs au contrat ou au statut atypique dans le secteur privé et les fonctions publiques.

En deuxième lieu, les quelque 230 000 travailleurs des plateformes numériques doivent disposer d'une couverture obligatoire du risque relatif aux accidents du travail et aux maladies professionnelles via un prélèvement obligatoire au 1^{er} euro travaillé. Nous souhaitons inviter les partenaires sociaux à s'emparer de ce sujet pour en arrêter les modalités et les conditions de financement.

En troisième lieu, les droits des travailleurs indépendants doivent être garantis et portables tout au long de leur vie professionnelle, quels que soient leurs statuts d'emploi successifs, et leur utilisation facilitée pour devenir un véritable « sac à dos social ». La portabilité des droits attachés à l'individu s'est développée depuis plusieurs années à travers la mise en place d'une série de « comptes » personnels à l'initiative des socialistes. Cette logique d'attachement des droits acquis au travailleur plutôt qu'à l'emploi doit s'amplifier pour compléter la sécurisation des parcours professionnels. Cependant, la multiplicité des dispositifs rend l'ensemble peu lisible pour les bénéficiaires. D'une part les droits ne sont pas universels, d'autre part, leur utilisation oblige les bénéficiaires, en pratique, à se connecter à différents sites, sans interopérabilité entre les services gestionnaires. Il faut simplifier l'utilisation des droits dans une logique de guichet unique.

Mettre en place une assurance-chômage universelle

Pour nombre de travailleurs présents sur le marché du travail, l'emploi est fragmenté, instable, segmenté. Le chômage y est alors moins vécu comme un accident de parcours que comme une période de transition. Dans la logique d'une Sécurité sociale à la fois plus solidaire et plus efficace, nous proposons d'instaurer l'assurance-chômage universelle. La protection contre le chômage ne doit plus être réservée aux salariés d'un nombre limité de secteurs d'activité pour s'adapter à l'évolution du marché du travail.

Alors que seuls les employeurs et les salariés des secteurs marchands sont aujourd'hui affiliés à l'assurance-chômage, ce qui limite la solidarité interprofessionnelle, il est proposé d'affilier progressivement l'ensemble des actifs et des employeurs — les 3,3 millions de travailleurs indépendants aujourd'hui en-dehors du dispositif et le secteur public — ce qui permettra de rééquilibrer le financement de l'assurance-chômage entre les assurés et la collectivité et de bâtir des instruments permettant une couverture équitable des différents risques qui conduisent au chômage. Non seulement l'universalisation de l'assurance-chômage renforcera l'équité entre les actifs, mais elle aura pour effet, en élargissant le périmètre assurantiel, de diversifier les risques pour l'assureur toutes choses égales par ailleurs — c'est-à-dire sans accroître le chômage au niveau agrégé — ce qui réduira mécaniquement le coût moyen de l'assurance-chômage. Enfin, le financement du dispositif sera assuré par les cotisations des assurés complétées par un financement public.

Renforcer la démocratie dans l'entreprise

La « rationalisation du dialogue social » a eu pour effet d'affaiblir le dialogue social en entreprise et, plus généralement, la démocratie sociale. Au risque d'épuisement et de perte de sens de leur mandat chez les élus, s'ajoute la perte de proximité avec les salariés, pourtant essentielle au syndicalisme, due à la disparition des délégués du personnel – que n'ont pas remplacés les « représentants de proximité » –, du CHSCT et à l'accroissement de la charge de travail. Pour remédier à cette situation, il importe de redonner du pouvoir aux élus : en augmentant les crédits d'heures de délégation, en permettant aux suppléants de suivre les réunions plénières de CSE, ou encore en désignant systématiquement des représentants de proximité dans les sociétés comptant plusieurs sites.

Renforcer la présence des représentants des salariés au conseil jusqu'à la parité pour les sociétés les plus importantes

Nous proposons d'abord de porter de 2 à 3 le nombre d'administrateurs salariés dans les sociétés comptant plus de 1 000 salariés (en France) à partir de 13 administrateurs nonsalariés.

Nous proposons ensuite, qu'au terme d'une étude sur la représentation des salariés dans les conseils d'administration et de surveillance et après consultation des partenaires sociaux, les mêmes règles soient étendues aux sociétés dont les effectifs en France sont compris entre 500 et 1 000 salariés.

Enfin, nous proposons d'introduire la représentation paritaire dans toutes les sociétés comptant plus de 5 000 salariés en France. Les administrateurs salariés seraient désignés dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui. Des administrateurs salariés issus d'autres pays d'implantation de l'entreprise seraient autorisés à y siéger.

L'interdiction du cumul entre la fonction d'administrateur et celle d'élu syndical, règle qui n'existe dans aucun autre pays d'Europe appliquant le système des administrateurs salariés, pourrait être supprimée pour consolider le lien entre les administrateurs et le reste du collectif de travail, sans restreindre les droit de ces administrateurs, notamment dans l'accès aux comités du conseil dès lors que serait garanti le strict respect de la confidentialité des débats et des documents diffusés dans ces instances.

Aller plus loin dans la codétermination en incitant à la création de conseils d'entreprise

Depuis 2017, l'employeur et les syndicats ont la possibilité de mettre en place, par accord d'entreprise strictement majoritaire un conseil d'entreprise (CE). Issu de la fusion du comité social et économique (CSE) et des délégués syndicaux, le CE réunit les fonctions de représentation et celles de négociation exercées par les délégués syndicaux, ce qui est en soi une petite révolution. Outre les attributions de droit commun en matière de consultation, le CE, une fois créé, est seul compétent pour négocier, conclure et réviser les accords d'entreprise ou d'établissement (L. 2321-1 C. trav.). De même, il doit obligatoirement donner un avis conforme aux projets de l'employeur concernant la formation professionnelle (L. 2321-3 C. trav.). Ainsi sur ce thème, le CE dispose d'un véritable pouvoir de codétermination.

De façon générale, pour tous les thèmes prévus par l'accord de mise en place du CE (par exemple l'organisation du travail et du temps de travail, les modifications touchant à l'environnement du travail, l'égalité professionnelle, la qualité de vie, voire à la gestion prévisionnelle de l'emploi, etc.), l'employeur perd son pouvoir de décision unilatérale et le CE, contrairement au CSE actuel dont l'avis négatif n'empêche pas la poursuite du projet de l'employeur, dispose alors d'un droit de veto. Enfin, comme en Allemagne, en cas d'échec des négociations, l'accord de création peut prévoir de faire appel à un tiers pour arbitrer. La généralisation du « conseil d'entreprise » – au moins pour les sociétés d'une certaine taille – constitue à nos yeux l'étape suivante dans la voie d'une véritable codétermination. Elle doit être encouragée, au besoin par une incitation financière ou fiscale.

* *

5. L'esprit de la République

A. Le citoyen et le chercheur

Nous réaffirmons notre confiance dans la recherche, la science et le progrès technique et notre attachement à la diffusion des connaissances, moteurs d'une croissance que nous voulons à la fois plus qualitative, plus durable et plus égalitaire. Mais il existe différents progrès qui répondent à différentes préoccupations et la confiance n'exclut pas le contrôle. La formation des futurs chercheurs à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique doit être renforcée. En particulier, nous souhaitons qu'une réflexion sur l'éthique de leurs propres travaux soit systématiquement engagée par les chercheurs eux-mêmes.

Si le métier de chercheur était auparavant une vocation liée au progrès de la connaissance universelle, il est devenu, avec la logique de projets imposée par l'Agence nationale de la recherche ou les programmes-cadres européens, un métier de manager peu adapté à la sociologie et à l'éthique du savant. La société doit trouver le moyen de prendre en compte les préoccupations de tous pour répondre aux enjeux du progrès scientifique et technologique — rapide et changeant. Nous proposons de réunir l'ensemble des acteurs concernés par les enjeux du progrès, à savoir les représentants des organismes publics concernés et de la société civile, au sein d'une structure juridique indépendante présidée par un « Commissaire au progrès ». Cette « diagonale du progrès » aura pour mission de rendre des avis et de formuler des recommandations sur toute question éthique en rapport avec la question du progrès auprès d'une commission interministérielle en charge des décisions politiques sur la question.

Aucune démocratie n'est viable sans des citoyens éclairés. C'est dans l'esprit critique des citoyens que réside leur capacité à exercer un contrôle efficace du pouvoir, qu'il s'agisse de sanctionner son action — par le vote, le débat, etc. — ou de la soutenir. Former et développer notre esprit critique ne relève donc pas seulement d'une nécessité pratique. Il y va aussi de notre liberté et de la garantie que les gouvernants n'abuseront pas de leur pouvoir à travers le contrôle du savoir et de l'opinion.

L'idée selon laquelle nous sommes, individuellement et collectivement, responsables de nos croyances est au fondement de l'exigence de formation et du développement de notre esprit critique. De même qu'il y a des valeurs morales, il y a des valeurs cognitives, comme la recherche du vrai (ou l'amour de la vérité), et de même qu'il y a des vertus morales, il y a des vertus cognitives comme l'imagination, la mémoire, la prudence intellectuelle, l'autonomie, la modestie, la curiosité, l'écoute, la lucidité, etc. Il nous revient donc de combattre nos vices et de cultiver nos vertus épistémiques.

La société a une responsabilité centrale pour accompagner l'individu dans la formation et le développement de son esprit critique. La capacité de vérifier les informations requiert une forme d'intelligence collective, un engagement de responsabilité sociale et de coopération. L'esprit critique n'est pas seulement, comme pourrait le suggérer une vision libérale, l'affaire de l'individu, il est aussi une affaire de « solidarité épistémique », de division du travail intellectuel.

Il faut enseigner au futur citoyen, dès son plus jeune âge, à se défier de ses intuitions, même et surtout les plus évidentes, et lui inculquer progressivement cette éthique de la croyance qui commande de ne donner son assentiment qu'à proportion des preuves dont on dispose. Sans en faire une matière spécifique, l'enseignement des différentes disciplines doit inclure systématiquement l'objectif de favoriser le développement de l'esprit critique en se dotant de méthodes appropriées. Il s'agit de faire de l'éducation à l'esprit critique un enseignement réfléchi en ciblant l'acquisition de certaines capacités. Au-delà, la sensibilisation et la formation à la vigilance intellectuelle doivent être un objectif de toute la société, au bénéfice de chacun, tout au long de la vie. Nous proposons de faire de l'éveil à

l'esprit critique et de l'éducation aux médias et à l'information une grande cause nationale par des actions de sensibilisation auprès des autorités scolaires, des élus locaux, des responsables de bibliothèques, des responsables associatifs, syndicaux, etc.

La participation des citoyens au débat public devrait être un moyen de favoriser l'exercice de l'esprit critique. Nous proposons que des actions de sensibilisation soient dispensées par la Commission nationale du débat public, le Conseil économique, social et environnemental. Par ailleurs, pour rapprocher la science et les citoyens, doivent être proposées au plus grand nombre des opportunités d'exercer son esprit critique en participant à des expériences ou à des travaux de recherche menés selon des protocoles précis. Enfin, nous devons encourager les initiatives d'innovation numérique citoyennes pour parvenir à développer des outils numériques utiles au développement de l'esprit critique, tel un réseau social auto-régulé à l'image de Wikipedia avec un système communautaire de « fact checking » des informations et donc accepté de tous.

B. L'éducation d'abord

Si l'école doit assurer la transmission de connaissances, le contenu de celles-ci s'indexe aux valeurs et aux finalités individuelles et collectives de la République : l'émancipation de l'individu, l'égalité, la liberté, la solidarité, la laïcité, la démocratie.

Éduquer l'enfant, instruire le citoyen, former le travailleur

La « culture commune », qui fait le socle de l'école républicaine et démocratique doit ouvrir sur les trois perspectives que sont l'épanouissement personnel, la participation éclairée à la vie de la cité et l'insertion dans la vie sociale et professionnelle, indépendamment des déterminismes du milieu d'origine. Il s'agit d'appréhender l'élève dans sa globalité comme un enfant à éduquer, un citoyen à instruire et un travailleur à former. L'école doit former des individus capables de s'insérer socialement et professionnellement dans un monde ouvert et en perpétuelle mutation, source de quantité d'opportunités de mobilité mais aussi rempli d'incertitude et de risques. Il s'agit de développer les connaissances, les compétences et la culture nécessaires à l'exercice de la citoyenneté dans la société de l'information et de la communication. Dans ce contexte, la maîtrise des technologies numériques et multimédia est essentielle pour permettre aux élèves de s'en servir dans leurs études mais aussi de trouver leur place dans la « société numérique ».

Réconcilier la gauche avec l'égalité des chances et le mérite

Nous entendons réaffirmer l'égalité des chances devant la possibilité d'émancipation intellectuelle comme principe d'une société juste, offrant à chacun, quels que soient son sexe, sa condition, ses croyances ou ses origines, les mêmes opportunités d'accéder, à chaque âge de la vie, à une position conforme à ses capacités, à ses aptitudes, à ses talents, à son mérite.

L'égalité des chances ne se résume pas à cette sorte d'égalité formelle qui a pour effet de figer les rapports de classe et de nourrir les logiques de reproduction sociale. Elle ne se réduit pas à un idéal politique ou à un principe juridique abstrait qu'il suffirait de proclamer pour qu'il se réalise. Pour donner les moyens aux individus d'être autonomes dans leur vie et dans leurs choix politiques et moraux, il faut donner une consistance sociale au principe de l'égalité des chances.

L'égalité devant l'école exige de concentrer les efforts sur les publics les plus vulnérables aux processus inégalitaires. Assurer à chaque famille un égal accès à l'éducation, quels que soient son adresse et ses revenus, exige de faire converger les résultats d'établissements qui se trouvent dans des situations très inégales. Cela implique d'accompagner les enseignants, d'investir massivement dans les établissements prioritaires, de combattre la ségrégation sociale, de faire respecter avec fermeté l'ordre public et la

sécurité à l'intérieur comme aux abords des établissements scolaires, de veiller à l'application du principe de laïcité et de prendre à bras le corps les difficultés des familles tant le contexte familial pèse dans les inégalités. Il s'agit d'inscrire l'objectif d'égalité scolaire dans l'environnement social, économique et culturel de chaque établissement et de chaque élève. Cette égalité-là est une égalité réelle. Elle est le contraire de l'uniformité comme la différenciation est le contraire de la discrimination.

Redonner un sens à l'idée de mérite à l'école, c'est d'abord doter chaque enfant du capital éducatif nécessaire pour que la sélection ne s'opère pas selon le capital social et culturel des familles mais sur la base des enseignements scolaires afin de donner à chaque élève des chances égales d'actualiser son potentiel et ses capacités. C'est ensuite assumer l'évaluation : non l'évaluation omniprésente et oppressante qui sert d'alibi au contrôle continu au point de se substituer à l'apprentissage, mais une évaluation conçue pour mesurer en temps utile le niveau atteint au terme d'un apprentissage, une évaluation exigeante et sincère ; une évaluation utile à l'élève, c'est-à-dire susceptible d'être suivie d'effets et qui ne cède ni à la démagogie ni à la résignation ni à la mauvaise conscience.

Enfin, il faut restaurer la confiance dans l'école : confiance des Français, confiance des enseignants dans la capacité de l'école à reconnaître leur apport, confiance des élèves en eux-mêmes et dans une institution qui doit les aider à accomplir leurs aspirations.

Donner aux élèves les moyens de réussir

Il est urgent d'enrayer la baisse du niveau général des résultats scolaires. Pour cela, nous proposons d'abord de renforcer le taux d'encadrement des élèves dans le premier degré qui est le plus faible des pays de l'UE. Alors que les premières années d'école jouent un rôle crucial dans la réussite des élèves, réduire les effectifs des classes de primaire – notamment par la poursuite du dédoublement des classes – doit être une priorité absolue.

Réduire la durée des vacances scolaires sans modifier le volume des programmes est une autre priorité. La France fait partie des pays de l'OCDE où la durée des vacances scolaires est la plus longue (plus de 16 semaines par an). Or il existe une forte corrélation entre le temps passé à l'école et les résultats des élèves. Et là encore, ce sont les enfants les plus défavorisés qui souffrent le plus de l'éloignement prolongé de la culture scolaire, alors même qu'ils partent moins en vacances.

Dans le même temps, le volume horaire d'enseignement annuel en France est un des plus élevés de l'Union européenne. Il en résulte des journées de cours surchargées également préjudiciables à la qualité de l'apprentissage. Les modalités d'une réduction de la durée des vacances pourront être débattues par une convention citoyenne pour l'école.

Démocratiser l'enseignement

Le fait pour les élèves d'être soumis à un examen final a un effet positif sur leurs résultats scolaires. La suppression de fait du baccalauréat général et technologique, effectuée sur fond d'économies budgétaires, est contreproductive. Le rétablissement d'un véritable baccalauréat général et technologique – corrélativement à la revalorisation du lycée professionnel – doit être l'occasion de mettre fin à la suppression des classes et des filières dans la filière générale du lycée.

Nous entendons inscrire la lutte contre les inégalités sociales devant et à l'école au cœur de la refondation de l'école. L'affectation des élèves dans le secondaire sera organisée en fonction d'objectifs de mixité sociale, dans le public comme dans le privé. Afin de remédier aux défauts de la carte scolaire, il est proposé d'instaurer des objectifs engageants de mixité sociale dans les établissements publics du secondaire (collèges et lycées) regroupés en secteurs géographiques caractérisés par une population à la fois dense et socialement contrastée. La carte scolaire sera remplacée par une procédure de « choix régulé » en vertu de laquelle les élèves d'un même secteur appartenant à un même groupe de revenus seront

répartis entre les établissements du secteur en fonction des vœux exprimés par les familles. Pour être efficace, la mesure doit inclure les établissements d'enseignement privé (lycées) sous contrat – dont le financement est très majoritairement public –, par un système de bonus-malus.

Au-delà, c'est l'ensemble du système éducatif qu'il faut faire bouger. En amont, le collège ne peut plus être seulement un « petit lycée » qui ne prépare qu'au baccalauréat général et fait de la filière professionnelle la voie de ceux qui ont échoué. Il faut l'ouvrir aux savoirs pratiques ou à la découverte des métiers pour en faire un « collège pour tous ». En aval, la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur doit être rendue possible pour offrir aux lycéens professionnels une voie d'accès et de réelles chances de réussite dans l'enseignement supérieur, par exemple via la création de classes sélectives d'une durée d'un an préparatoires à l'enseignement supérieur.

La formation continue des enseignants est trop peu développée, alors que la formation initiale est fortement axée sur la matière enseignée, et peu sur les autres aspects du métier. Par ailleurs, la formation dispensée à l'INSP est souvent jugée trop éloignée de la réalité du terrain. Enfin, l'évaluation par les inspecteurs reste trop rare et trop formelle.

Les enseignants souffrent d'un manque de considération sociale qui se traduit dans le niveau de leur rémunération. Il s'agit à la fois de revaloriser les rémunérations de début de carrière, de soutenir les enseignants dont les conditions d'exercice du métier apparaissent plus difficiles et de faciliter le recrutement dans les disciplines en tension comme les mathématiques. D'autres mesures pourraient être envisagées comme des avantages en nature (par exemple l'attribution d'un logement de fonction). Enfin, dans la situation actuelle, les professeurs les moins expérimentés enseignent aux élèves qui ont le plus besoin de savoir-faire éducatif et pédagogique. Il en résulte une grave perte d'efficacité de notre système d'enseignement et une entorse majeure à l'égalité devant le service public scolaire.

Ouvrir un nouveau chemin entre la gauche et la culture

La culture est la forme la plus haute de la liberté d'expression. Elle est la voix de la République célébrant le mariage du particulier et de l'universel. Elle est aussi, bien souvent, le premier rendez-vous de l'humanité avec notre pays. Or la culture en France a cessé d'être un projet politique. L'État a renoncé à faire de l'accès aux œuvres une voie privilégiée de libération des déterminismes sociaux au principe du projet républicain. Depuis longtemps, il a abandonné le développement culturel aux industries du divertissement et aux circuits d'équipement et de consommation, déléguant à des administrations la mission de gérer un « secteur » dans un contexte mondialisé qui fragilise le modèle français de l'exception culturelle. Notre ambition est que la culture redevienne un bien commun. Elle est d'ouvrir au plus grand nombre l'accès aux œuvres de l'esprit, de préserver et de valoriser notre patrimoine matériel et immatériel, de développer l'éducation artistique et populaire, de préserver la diversité culturelle, de mettre la révolution numérique au service de la culture et du savoir. Dans tous ces domaines l'implication des collectivités mérite d'être rappelée et saluée. Mais la somme de leurs initiatives, aussi remarquables soient-elles, ne fait pas un projet culturel pour la France. Renouer le fil rompu entre le rayonnement de notre pays et celui de sa culture et poursuivre ainsi l'œuvre par laquelle la collectivité nationale se représente, se perpétue et se transmet : tel est notre projet.

* *

6. La parole au peuple

La « crise du politique » peut se résumer d'une phrase : la conviction diffuse, parmi les citoyens, qu'ils ne sont plus en capacité de peser sur le cours des événements et que l'essentiel de leur destin se joue dans des mécanismes ou des processus qui échappent à leur compréhension autant qu'à leur volonté. Elle a pour sœur jumelle la crise de la démocratie comme déficit de délibération et comme déficit de puissance. Déficit de délibération puisque même si le pouvoir appartient formellement au peuple, il n'est consulté qu'au moment de l'élection. Pour le reste, son pouvoir s'exerce par la voie de représentants qu'il ne connaît pas et qui sont coupés de lui. Déficit de puissance puisqu'alors même que l'État a connu un accroissement sans précédent de ses fonctions gestionnaires et régaliennes dans les dernières décennies, s'impose le sentiment d'un gouvernement de l'impuissance : impuissance à lutter contre le chômage de masse, à enrayer la montée de la pauvreté et des inégalités, à corriger les injustices, mais aussi à proposer à nos concitoyens un projet politique porteur de sens et d'espoir. C'est pourquoi il est urgent de revitaliser la démocratie.

A. Une démocratie continue

La démocratie doit pénétrer dans tous les lieux où elle a sa place. Elle n'est pas seulement une forme de gouvernement politique, mais aussi la forme d'organisation adéquate de l'ensemble de la vie sociale. Elle doit irriguer le fonctionnement de l'entreprise, des institutions sociales et des différentes sphères où se prennent les décisions publiques, à l'échelon national comme aux échelons locaux. Partout, un même principe doit guider la réflexion sur la revitalisation de la démocratie : la codétermination, association du pluralisme et de la coopération des intérêts.

Donner la parole au peuple

La volonté populaire a besoin de voies et de canaux pour s'exprimer et s'accomplir. Lorsqu'ils manquent, elle devient une force, un courant, un flot dont la puissance ne saurait être longtemps contenue dans le corset d'une démocratie formelle. Bridée sans pouvoir s'exprimer, elle fera sauter toutes les digues. Mais livrée à elle-même, elle se perd dans l'expression d'une force brute et improductive et s'annihile dans ses excès et sa propre violence. Pour être féconde, elle doit être canalisée et pouvoir embrayer sur des procédures et des mécanismes aptes à convertir la force brute en énergie positive et en puissance d'agir. Il faut donc qu'elle s'écoule, irrigue toutes les parties du corps social, atteigne jusqu'à ses extrémités sociales et territoriales. La métaphore organique illustre l'urgence de rendre au peuple la parole et de l'entendre. Les problèmes à résoudre sont trop complexes, les pressions qui pèsent sur les « décideurs » trop fortes, les aspirations à la justice trop pressantes, la défiance envers la concentration du pouvoir trop avancée. Il faut ménager des canaux de dérivation, des voies d'écoulement, organiser la capillarité de l'expression citoyenne pour relâcher la pression et faire respirer la démocratie.

Instituer une « démocratie continue »

La démocratie ne se résume ni à un régime politique abstrait, ni à l'organisation institutionnelle des pouvoirs publics, ni à des procédures formelles de consultation du peuple : vote ou référendum. Elle est une forme de société, ce qui signifie qu'elle n'est pleinement elle-même que si elle puise sa vitalité dans l'énergie du corps social et si elle insuffle en retour son « esprit », ses principes et ses pratiques à ce corps. La démocratie ne devrait plus fonctionner simplement au rythme discontinu des rendez-vous des élus avec le peuple, mais vivre de l'association continue du peuple à la production des normes et des décisions entendues au sens large comme tout ce qui concourt à régler l'organisation et le fonctionnement de la vie en société, y compris de la vie locale. En effet, les citoyens ne devraient pas être seulement consultés ponctuellement sur les grandes orientations

politiques. Ils ont vocation à participer de façon continue à la définition et à la mise en œuvre des projets et des décisions qui les concernent directement¹⁶. Au-delà des procédures électives de la démocratie représentative et des consultations épisodiques de la démocratie directe, il faut donner aux citoyens les moyens de s'instituer eux-mêmes comme les acteurs d'une démocratie continue, et non plus comme les figurants d'une démocratie à éclipse.

Mettre l'esprit critique du citoyen et le savoir de l'expert au service de la démocratie

Faire droit à la « compétence normative » des citoyens et avoir pour ambition de la promouvoir ne suffira pas à faire spontanément émerger une volonté collective. Au-delà des conditions matérielles, économiques et sociologiques, l'élargissement du champ de la démocratie participative repose sur deux conditions fondamentales. D'une part, le développement, chez les citoyens, de l'esprit critique qui seul confère, avec le discernement et la capacité à suspendre son jugement, la capacité à s'élever au-dessus de son point de vue particulier. D'autre part, sur les questions d'intérêt national, des procédures réglées de consultation comprenant la formation au débat (ses enjeux et ses objectifs) et la garantie d'accès à une expertise technique indépendante (auditions) afin de rechercher la « bonne décision ». Tel est l'intérêt des conventions citoyennes : ni référendum, ni simple concertation des « parties prenantes », elles sont un moyen de mettre l'expertise au service de la décision citoyenne.

Expérimenter de nouvelles formes de participation citoyenne à l'échelon local

La démocratie locale ne peut plus se réduire au seul débat de l'assemblée chargée de « régler », par ses délibérations, les affaires de la collectivité. Elle doit faire exister, à côté du vote et de la délégation par l'élection, des procédures participatives dont beaucoup restent à inventer. De même que le socialisme municipal servit à ses promoteurs de laboratoire pour de nouvelles expérimentations sociales et politiques préfigurant quelques-unes des grandes avancées sociales du XX^e siècle, les expériences locales de participation citoyenne devraient servir de terrains d'expérimentation aux réformes de demain. C'est particulièrement le cas dans le domaine de l'environnement.

B. Le pouvoir au Parlement

Depuis 80 ans, la V^e République a montré sa solidité face aux tumultes de notre vie politique et sociale. Elle a prouvé sa capacité à s'adapter au gré des alternances politiques et des changements de majorité. Faire table rase de ce passé nous paraît donc vain et potentiellement dangereux. Par ailleurs, s'il est vrai que le dérèglement de nos institutions concourt au mal démocratique, il ne le résume pas. Il serait illusoire de réduire la crise démocratique à un problème de mécano institutionnel et de penser qu'il suffirait de quelques réglages pour qu'elle fonctionne mieux. Enfin, si l'architecture institutionnelle peut contribuer à combler le déficit de délibération et le déficit de puissance identifiés plus haut, la confiance en politique réside essentiellement dans la capacité des dirigeants à traiter effectivement les questions qui se posent au pays et dans le lien, fondé sur l'éthique, qu'ils entretiennent avec les citoyens. Ce que l'on peut et doit attendre des institutions est qu'elles servent ces objectifs pour restaurer la confiance.

50

¹⁶ L'article 6 de la Déclaration de 1789 ouvre le droit à tous les citoyens de concourir *personnellement*, ou par leurs représentants, à la formation de la loi, celle-ci pouvant s'entendre dans le sens générique de norme, règle, décision, etc.

Réformer le fonctionnement de l'exécutif

La nature parlementaire de la V^e République a été dévoyée par une pratique monarchique des institutions. On ne reviendra pas sur l'élection du président de la République au suffrage universel ce qui priverait les Français d'une voix à laquelle ils sont attachés. En revanche, nous croyons possible de rééquilibrer les pouvoirs dans un sens plus conforme au principe d'une démocratie de la codétermination et du compromis.

Modifier la durée des mandats du président de la République et des députés

La modification de la durée des mandats du président de la République et des députés écarterait le risque de concomitance entre élection présidentielle et élections législatives, qui tend à priver ces dernières de leur véritable sens politique. À défaut, il peut être envisagé de revenir sur la réforme de 2001 (« inversion » du calendrier) pour prévoir l'élection des députés un mois avant celle du président de la République.

Instituer l'élection du Premier ministre par l'Assemblée nationale

Renforcer l'autorité du Premier ministre, qui ne serait plus « nommé » par le président de la République (art. 8) mais élu par l'Assemblée nationale : le vote de confiance préalable à la nomination et la démonstration de l'existence d'une majorité parlementaire permettraient un rééquilibrage par rapport à la légitimité et aux pouvoirs du président de la République. De fait, celui-ci ne pourrait plus « démissionner » le Premier ministre. Cette évolution favoriserait en outre la formation de gouvernements de coalition et rendrait aux partis un rôle accru. Dans le nouvel arrangement institutionnel, le droit de dissolution du président de la République ne pourrait être mis en œuvre que sur proposition du Premier ministre.

Clarifier le régime des nominations aux emplois par l'exécutif

Nous proposons que seuls les emplois militaires et ceux relevant de la conduite de la diplomatie fassent l'objet d'une nomination par décret en Conseil des ministres ce qui implique de modifier l'article 13 de la Constitution. Par ailleurs, toutes les nominations relevant désormais du Premier ministre seront soumises pour approbation au Parlement à l'exception d'une liste d'emplois déterminée par une loi organique et composée des emplois représentant le gouvernement et/ou participant directement à la mise en œuvre de sa politique.

Simplifier la procédure législative

L'article 45 de la Constitution qui fixe la procédure législative n'a que très peu évolué depuis 1958 et ses grands principes n'ont pas bougé. La procédure législative actuelle apparaît, au final, longue et lourde, ce qui conduit le Gouvernement à faire un usage immodéré de la procédure accélérée. Une réforme de la procédure parlementaire doit concilier trois objectifs: le maintien d'une navette parlementaire, facteur de qualité de la loi; la réduction du nombre de lectures successives afin d'accélérer le travail parlementaire et le renforcement des garanties en termes de délai d'examen pour les parlementaires.

Réformer le mode d'élection des parlementaires

L'introduction d'une dose de proportionnelle dans le mode d'élection des députés assurerait une meilleure représentation de l'ensemble du spectre politique. Plusieurs modalités sont envisageables à cette fin : soit un scrutin de liste proportionnel à deux tours avec prime majoritaire, sur le modèle du scrutin en vigueur pour les élections municipales et régionales dans les communes de plus de 1 000 habitants ; soit une combinaison de scrutin de liste proportionnel (pour une portion des députés) et de scrutin uninominal majoritaire (pour l'autre portion) qui pourrait s'inspirer du modèle allemand (avec le risque, cependant, d'élire des députés dépourvus de tout lien avec les citoyens en cas de liste nationale complétant un mode de scrutin principalement majoritaire) ; soit encore un scrutin de liste proportionnel qui ne s'appliquerait que dans les départements élisant plus de quatre députés

afin d'éviter l'émiettement des forces politiques auquel conduirait un système intégralement proportionnel. Dans tous les cas, le système devrait être conçu de telle sorte qu'il préserve la possibilité de constituer des majorités de gouvernement, l'objectif de représentativité ne devant pas être réalisé au détriment de l'exigence de stabilité et d'imputabilité des décisions. Enfin, pour réduire la tentation de créer des groupes charnières, le nombre minimum de membres pour former un groupe (actuellement de 15), pourrait être relevé et constitutionnalisé.

Par ailleurs, nous proposons de rendre l'élection des sénateurs plus démocratique, plus conforme à la sociologie de la France d'aujourd'hui.

*

C. Le « pacte girondin »

Sortir les collectivités territoriales de leur état de « minorité politique »

En posant que l'organisation de la France est décentralisée, l'article 1er de la Constitution fixe l'objectif d'un équilibre entre l'État et les collectivités territoriales dont la décentralisation de 1982-1983 a énoncé les principes. Les actes suivants de la décentralisation, s'ils ont retouché l'équilibre, ont maintenu une relation de dépendance entre les collectivités et l'État : recentralisation, diminution des ressources propres et des dotations globales, compensation insuffisante des charges transférées, enchevêtrement des normes et des procédures, etc. Avec plus de 100 milliards d'euros de transferts annuels (dotations, dégrèvements d'impôts locaux, subventions spécifiques versées par les ministères et fiscalité transférée pour laquelle le législateur détermine une part locale d'assiette), les collectivités territoriales restent largement tributaires des moyens que l'État leur affecte. Or une telle dépendance contribue à maintenir nos collectivités dans un statut de « minorité politique » qui prive notre pays d'un riche potentiel d'initiative et d'innovation.

Adapter les politiques nationales à la diversité des territoires

Le projet de démocratie sociale-écologique doit aussi émerger des territoires. Il doit bénéficier de la force propulsive d'une organisation réellement décentralisée. Pour affronter efficacement les enjeux territoriaux des grandes mutations – réindustrialisation, désertification des territoires ruraux, étalement urbain, logement, mobilité, proximité énergétique, politiques de l'emploi, etc. – l'État doit s'appuyer sur des collectivités traitées en partenaires. Les régions, les départements et les métropoles devraient, sans nuire à l'égalité entre les citoyens et à la solidarité nationale, disposer de davantage d'autonomie et de liberté d'action pour renforcer l'efficacité des politiques de lutte contre les inégalités territoriales ou en faveur d'une plus grande mixité sociale. À titre d'exemple, les métropoles pourraient disposer d'un pouvoir d'action sur la construction de logements sociaux par les communes membres en cas de non-respect par celles-ci des objectifs fixés par la loi SRU¹⁷. Corrélativement, la question du lien entre les métropoles et leurs citoyens doit être posée afin de réfléchir à la possibilité d'un nouveau mode d'élection des conseillers métropolitains au suffrage universel direct, éventuellement étendu aux grands établissements publics de coopération intercommunale (agglomérations, communautés urbaines). La diversité des territoires – et plus encore la spécificité des territoires d'Outre-Mer – condamne à l'échec les politiques uniformes. S'il revient à l'État de définir les grandes orientations et de poser le cadre, il doit laisser aux collectivités les marges de manœuvre et les libertés – y compris celle d'expérimenter – nécessaires pour adapter les politiques aux réalités territoriales. Tel est le sens de la subsidiarité qui suppose confiance et responsabilité.

52

¹⁷La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (« SRU ») vise à récréer un équilibre social dans chaque territoire et à répondre à la pénurie de logements sociaux. Son article 55 prévoit que certaines communes, en fonction de leur taille et de leur localisation, doivent atteindre d'ici 2025, 20 ou 25 % de logements sociaux en regard du nombre de résidences principales sur leur territoire.

Renforcer l'autonomie financière des collectivités territoriales

Il importe enfin de renforcer l'autonomie financière des collectivités, corollaire de leur libre administration (art. 72-2 de la Constitution). La dynamique des ressources des collectivités doit être en accord avec ce que nécessite l'exercice de leurs compétences. Il appartient ensuite au législateur de décider de l'équilibre des financements dévolus respectivement à l'État et aux échelons décentralisés. De même qu'il existe une loi de finances pour l'État et une loi de financement de la Sécurité sociale, le Parlement pourrait, chaque année déterminer le champ de la liberté des collectivités et les conditions de la solidarité nationale entre les territoires.

Tels sont les termes du « pacte girondin » que nous proposons à la nation.

*

D. La pétition et ses droits

Réhabiliter le droit de pétition

La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 a introduit le référendum d'initiative partagé (RIP) qui couple de façon bâtarde les deux législateurs que sont le Parlement et le peuple souverain. En obligeant les pétitionnaires à soumettre au vote un texte dans la forme législative, le RIP introduit une confusion dans l'esprit du public entre le citoyen et le législateur. Nous proposons de réhabiliter le droit de pétition pour en faire un instrument de démocratie participative, ce qui traduirait concrètement le principe énoncé à l'article 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Lorsqu'une collectivité serait saisie par voie de pétition, signée par un pourcentage suffisant des électeurs inscrits sur ses listes électorales, d'une affaire relevant de sa compétence, son assemblée délibérante serait tenue de se prononcer dans un délai de moins de trois mois sur le fond de la question posée dans la pétition.

Renforcer la participation des citoyens à la confection et au vote de la loi

Il est proposé de prévoir un délai de consultation publique suffisamment long sur les textes les plus importants, pour que les citoyens puissent en débattre et faire connaître d'éventuelles propositions de modification; les députés pourraient d'ailleurs utilement animer des « ateliers législatifs citoyens » dans leur circonscription pour renforcer leur assise territoriale sans revenir sur le non-cumul des mandats; cette procédure, analogue à celle qui se pratique sur le site « donnez votre avis » de la Commission européenne, aurait aussi la vertu de limiter ipso facto l'inflation normative.

Dans le même esprit que celui qui est ici suggéré pour le droit de pétition, les propositions de loi soutenues par un vingtième des électeurs – soit 2,42 millions d'électeurs en 2022 – devraient obligatoirement être inscrites à la délibération et au vote du Parlement, après contrôle par le Conseil constitutionnel du respect des libertés fondamentales ou de l'absence de risque d'atteinte à un droit constitutionnellement garanti, et sans qu'il soit besoin de recourir au référendum d'initiative partagée.

Le référendum d'initiative partagée (RIP) souffre de plusieurs défauts liés aux conditions drastiques qui encadrent son utilisation. C'est pourquoi nous proposons d'abaisser le nombre des signatures requises au vingtième du corps électoral (2,42 millions d'électeurs en 2022) et d'en faire un référendum abrogatoire (tendant à l'abrogation d'une loi). On pourrait également, et peut-être plus utilement, s'inspirer d'un système reprenant le principe des votations en Suisse, où c'est une question ou une problématique qui est soumise au vote, le Parlement ayant ensuite la charge de traduire la question ou la problématique en termes législatifs. Il serait également possible de s'inspirer de l'exemple italien des référendums abrogatoires (500 000 signatures).

Les conférences de citoyens et plus récemment les conventions citoyennes organisées en France depuis vingt ans sur des thèmes comme les OGM, la santé, le logement, le climat

ou la fin de vie sont des laboratoires de pratiques innovantes en matière de participation. Elles doivent le rester. Les recommandations et propositions des citoyens pourraient être systématiquement – et sans filtre de l'exécutif – soumises à l'examen du Parlement qui serait tenu de les examiner mais resterait maître de leur traduction législative.

Renforcer le rôle des partis politiques et des organisations syndicales

La démocratie participative ne deviendra attractive pour les citoyens que si elle « reboucle » avec la démocratie représentative qu'elle a vocation à compléter ou éclairer et non à concurrencer. Les partis et les groupements politiques – qui, en vertu de l'article 4 de la Constitution, « concourent à l'expression du suffrage » - jouent un rôle essentiel d'intermédiation (comme les syndicats). À la fois vigies et acteurs de la démocratie, ils jouent un rôle irremplaçable de structuration de l'espace démocratique. Et ce qui est vrai des partis dans l'espace de la démocratie politique l'est mutatis mutandis des syndicats dans l'espace de la démocratie sociale. Les syndicats exercent des prérogatives essentielles dans notre pays, que ce soit pour la représentation des salariés et la défense de leurs intérêts, la cogestion des organismes de sécurité sociale dans le cadre du paritarisme ou le dialogue social entre l'État, les employeurs et les salariés. Acteurs incontournables de la démocratie sociale, les syndicats le sont aussi, indirectement, de la démocratie politique qu'ils contribuent à nourrir et à enrichir¹⁸. Mais de même que la France n'a jamais été une authentique social-démocratie, elle n'a jamais tiré pleinement parti des potentialités de la démocratie sociale, préférant laisser à l'État la responsabilité d'arbitrer les grandes décisions en matière de régulation des rapports sociaux. Or l'État apparaît de moins en moins pertinent pour gérer des situations dont la diversité et la complexité appellent des formes originales de participation, des marges d'expérimentation et de nouveaux espaces de négociation.

Renforcer la participation des citoyens aux affaires de la commune

Les communes et leurs groupements doivent être incités à organiser, le cas échéant sous la forme d'une expérimentation, la participation des habitants aux décisions concernant les plans, les programmes et les projets d'aménagement ou d'équipement d'une certaine importance ayant une incidence directe et significative sur l'environnement (artificialisation des sols, émissions, consommation énergétique, gestion des déchets, etc.).

Les communes d'une certaine taille – par exemple 20 000 habitants et plus – devraient être tenues de réserver au moins 5% de l'enveloppe budgétaire d'investissement à des projets d'utilité sociale et/ou environnementale choisis par les habitants. Les propositions présentées par les habitants, conformes à un cahier des charges, seraient soumises au vote de la population après une campagne d'information et d'animation conduite par les porteurs de ces propositions, avec l'accompagnement logistique de la Ville.

E. L'égalité pour de vrai

L'histoire de la République tient tout entière dans la formule de l'article 1^{er} de notre Constitution : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ». C'est dans cette République que s'incarne le projet de démocratie sociale-écologique. C'est par elle que s'institutionnalise la solidarité nécessaire pour tenir ensemble les différentes parties du corps social et fournir les supports collectifs de l'émancipation individuelle. Cette conception de la République est confrontée à diverses formes de contestation : certaines, comme l'indigénisme, le wokisme ou la cancel culture, rejettent en bloc l'idée d'universel et doivent être combattues. D'autres, comme une partie des critiques féministes, intersectionnelles, multiculturalistes, régionalistes ou postcoloniales, prennent les Lumières

¹⁸ C'est bien ce rôle que reconnaît implicitement le Préambule de la Constitution de 1946 dont le 6^e alinéa énonce : « Tout homme peut défendre ses droits et intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix. »

au mot pour souligner les échecs d'un universalisme surplombant, aveugle aux différences, et appuyer les revendications identitaires et culturalistes de minorités. Il nous faut entendre ces critiques et leur donner une traduction pour faire droit aux aspirations légitimes à la reconnaissance sans renoncer à l'ambition universaliste.

Garantir l'égalité entre les hommes et les femmes

Le projet social-démocrate manquerait son but s'il ne se prononçait sur les revendications nouvelles mises en avant par les féministes d'aujourd'hui. En dépit d'avancées importantes réalisées au cours des décennies récentes par leurs prédécesseuses – égalité civile, droit à l'IVG, autonomie professionnelle, liberté sexuelle – la société française reste en bonne partie patriarcale. L'exigence d'égalité en matière de salaires et de carrière, la juste dénonciation des féminicides, l'exigence de dignité et de réparations incarnée par le mouvement #Metoo, la réfutation des stéréotypes de genre, la réévaluation du rôle des femmes dans l'histoire ou dans la culture sont autant de sujets de lutte et de réforme qu'une gauche rationnelle doit prendre en compte et soutenir. Point n'est besoin, pour cela, de souscrire aveuglément aux conceptions radicales de certaines théoriciennes ou théoriciens du néo-féminisme, qui tendent à nier toute influence des réalités biologiques sur le comportement des individus et à imputer à la seule culture, au seul arbitraire de la société, les différences de genre. C'est un point sur lequel ni les sciences du vivant, ni la sociologie ou l'anthropologie ne livrent de vérités définitives.

En revanche, aucun raisonnement « naturaliste » ne saurait justifier les inégalités de traitement et de jugement dont souffrent encore aujourd'hui les femmes, qui sont, selon le mot de Mao, « la moitié du ciel ». Pour les combattre – et un jour les abolir – il faut, là encore, appliquer au monde d'aujourd'hui les principes de la pensée des Lumières, qui postulent l'égalité des chances, la liberté pour toutes et tous, la justice dans la distribution des revenus et des responsabilités, le respect de la dignité humaine. Et il est essentiel de traduire ces principes en politiques concrètes : renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes, condamner et sanctionner chaque fois que nécessaire les comportements machistes, physiques ou verbaux, garantir une répartition réellement paritaire du pouvoir dans toutes les sphères de la société: politique, économique, sociale, informationnelle ou culturelle, consacrer la reconnaissance de l'apport féminin dans la création et le progrès des connaissances, des sciences et des arts, imposer, à compétences égales, l'égalité des salaires et des carrières et combattre les représentations et les mécanismes sociaux en cause dans le partage déséquilibré des tâches domestiques, qui joue un si grand rôle dans les inégalités homme-femme. Enfin, nous approuvons la réfutation des préjugés de genre dans la littérature, dans le spectacle vivant ou la culture populaire, à une seule condition pour nous essentielle : respecter la liberté artistique des créateurs et en se gardant de toute censure de droit ou de fait qui viendrait limiter l'autonomie des artistes, des créateurs et des producteurs. La social-démocratie soutient le combat féministe, intrinsèquement lié à sa volonté d'émancipation individuelle et collective. Mais elle ne saurait imposer une quelconque ligne officielle à l'activité des écrivains et des artistes ou accepter le boycott ou l' « effacement » des grandes œuvres du passé au nom d'une police de la pensée qui prétend imposer le « respect » des identités communautaires ou des cultures minoritaires et combattre l' « appropriation culturelle ».

Lutter contre l'homophobie et les discriminations envers les LGBTQI+

Les mêmes raisonnements valent pour les revendications avancées par les mouvements LGBTQI+. La gauche qui a étendu les droits des homosexuels, instauré le « mariage pour tous » et la possibilité pour deux personnes de même sexe de vivre en famille, se déjugerait si elle n'était pas à l'écoute de nouvelles demandes d'égalité et de dignité, comme celles des personnes transgenres, queer ou bisexuelles. La demande de droits nouveaux et d'égalité est à ses yeux légitime. Les seules limites qu'on peut lui assigner

ressortissent à la protection des mineurs (par exemple dans les procédures de changement de sexe) ou d'une volonté d'éviter la marchandisation des corps (dans le cas de gestation pour autrui notamment).

Combattre concrètement les discriminations au nom de l'universalisme républicain

La social-démocratie contemporaine doit aussi tenir compte des demandes de justice qui émanent des minorités culturelles ou ethniques qui composent en grande partie la société française. La lutte contre les discriminations, contre le racisme et l'antisémitisme, pour la reconnaissance des mémoires des minorités, contre la persistance des préjugés hérités de la période coloniale a toujours été celle de la gauche. Beaucoup a été fait dans ce domaine, mais il reste beaucoup à faire, notamment pour réduire les injustices dans l'accès à l'éducation, au logement, au métier, qui enferment les Français des minorités dans une assignation sociale et économique. Là encore, nul besoin de suivre les conceptions racialistes ou relativistes défendues par les mouvements décoloniaux. Les principes de l'universalisme républicain forment la base nécessaire et suffisante de ce combat pour l'égalité et la justice. Certes ils ont naguère servi de paravent à l'entreprise coloniale qui s'est développée au XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e. Mais c'était en reniant leurs propres principes au nom d'une inégalité des races et des civilisations arbitrairement proclamée. À l'inverse, ils ont aussi servi de point d'appui efficace à de nombreux mouvements d'indépendance et d'émancipation au sein des pays soumis au joug colonial, qui les ont retournés contre les métropoles oppressives. En leur donnant un contenu concret, en exigeant que les principes d'égalité et de justice s'appliquent à tous, grâce à une action spécifique et volontaire qui combatte concrètement les discriminations, en allant au-delà d'une simple posture de principe, abstraite et lointaine, ils soutiennent aujourd'hui la lutte pour l'égalité et la cohésion de la société française. L'activisme décolonial favorise la séparation communautaire, accuse les fractures ethniques de la société et facilite en retour les menées identitaires de l'extrême-droite. Seul l'universalisme appliqué, concret permet d'espérer la réconciliation et la réunification du peuple français autour d'un projet commun de justice et d'émancipation.

Ouvrir l'universalisme républicain aux identités et aux différences

La République encourage la libre expression de la diversité culturelle. Elle veille à ce chaque communauté trouve une place en son sein dans le respect réciproque de leurs différences. Elle voit dans la diversité une liberté. Elle exclut le communautarisme qui enferme l'individu dans le cercle étroit de son identité. Elle ne reconnaît qu'une seule communauté : celle des citoyens. Pour faire droit aux différences culturelles et leur donner une traduction juridique, il ne s'agit pas de renoncer à la visée de l'universel, mais d'infléchir la compréhension de celui-ci dans le sens d'une conception « différenciante », c'est-à-dire « concrètement égalitaire » en lieu et place d'un universel uniformisant, « abstraitement égalitaire » et inattentif aux inégalités réelles.

Encourager la libre association au service de tous

La République sociale-démocrate fonctionne sur la libre association au service de tous : État (commun des citoyens), représentation populaire, syndicats et organisations professionnelles, municipalisme et associations, tous éléments constitutifs d'une société solidaire, engagée et au service du corps social des citoyens.

Affirmer la République humaniste et émancipatrice, fraternelle et patriote

Héritière des Lumières, la République sociale-démocrate entend rester fidèle aux valeurs et aux droits universels qui font de tous les hommes des êtres égaux sans égard pour leurs différences naturelles ou culturelles. L'émancipation culturelle et intellectuelle de l'homme se donne ainsi comme la condition et la fin de son émancipation politique et

sociale : l'humanisme est au principe du projet républicain dans sa triple dimension philosophique, morale et politique.

La conception française de la fraternité fondée sur l'assimilation ou le mythe d'une communauté nationale homogène, est confrontée aux défis posés par des revendications d'identités plurielles, régionales, culturelles ou religieuses. Ces questions devraient amener à une évolution de notre conception de la fraternité. Le principe de fraternité, dans sa double signification d'exigence de solidarité et de mise en œuvre des valeurs démocratiques de tolérance, de respect de l'autre et de lutte contre les exclusions, doit voir sa définition réaffirmée et sa portée politique et juridique renforcées. C'est aussi sur la fraternité des hommes à l'échelle mondiale et dans sa dimension intergénérationnelle que reposent l'impératif de la protection de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique. La fraternité universelle, en structurant l'ordre juridique, apparaît donc comme essentielle au fonctionnement d'une démocratie aboutie.

L'idéal patriote doit être reproclamé : il s'oppose au séparatisme, à la xénophobie et au nationalisme identitaire. Le principe d'intégration doit être élargi, comme permettant la prise en compte du « développement durable de la vie sociale ». Mais le principe républicain est aussi celui d'une société juste de vérité qui sait « bien accueillir et bien éconduire ».

Réaffirmer notre attachement aux principes de la laïcité

La laïcité et ses principes – respect de la liberté de conscience et de la liberté de culte, liberté d'exprimer publiquement ses convictions, séparation des Églises et de l'État, principe selon lequel nul ne peut se prévaloir de ses croyances pour se soustraire à la règle régissant les relations entre particuliers et collectivités publiques – sont intimement liés à notre modèle républicain. Si elle garantit la neutralité de l'État, la laïcité n'a pas pour but la laïcisation de la société, encore moins la disparition des pratiques religieuses. Elle assure la liberté des cultes, qui ont le droit d'apparaître dans l'espace commun sous réserve de ne pas porter atteinte à l'ordre public. Et la règle est la même pour toutes les religions. Loin d'être l'arme d'un régime intolérant aux religions ou à certaines d'entre elles, la laïcité est un régime de liberté qui manifeste, là encore, l'autonomie de la société démocratique.

Mais le lien existentiel qu'elle entretient avec la République rend la laïcité vulnérable aux échecs du modèle d'intégration. Les multiples formes de discrimination, de relégation sociale, économique et territoriale soulignent combien, dans notre pays, les chances sont mal réparties. Elles ne peuvent qu'affaiblir l'adhésion aux idéaux et aux principes de la République quand celle-ci échoue dans son projet d'inclusion. Comment, par exemple, la persistance dans notre pays d'un taux de chômage des jeunes supérieur de plus de 10 points à la moyenne nationale ne pourrait-elle pas entamer la crédibilité du message républicain auprès de cette population ? D'où l'enjeu de la mixité sociale dans les écoles. D'où l'exigence que l'égalité des chances — dans l'accès à l'éducation, la formation ou l'emploi — et l'intégration trouvent une traduction concrète.

La vigilance à l'égard du respect de la laïcité ne doit donc pas faire oublier les causes sociales du problème. Il est impossible de séparer la « crise de la laïcité » de la défiance à l'égard du modèle français chez toute une partie des musulmans de France. Il nous faut donc, là encore, attaquer le problème par ses racines économiques et sociales. Mais nous n'entendons rien céder sur les principes. Ni laïcité « apaisée », ni laïcité « de combat », nous voulons « la laïcité, point », en fidélité à l'esprit de 1905. Les centaines de personnes exécutées comme « ennemis de Dieu » pour avoir osé signifier publiquement leur refus de l'obligation de porter le voile nous rappellent que s'il existe une « police du vêtement » qui réprime et qui tue, c'est dans l'Iran des mollahs et non dans la France laïque. C'est pourquoi, sans esprit de croisade mais sans faiblesse, nous voulons l'application ferme de la loi du 15 mars 2004 qui prohibe les signes religieux ostensibles à l'école.

~

F. La République diverse

Nous considérons que les identités culturelles doivent être respectées, que ce respect ne compromet pas la promesse républicaine et que le respect des identités culturelles n'implique pas nécessairement le communautarisme.

Décentraliser, déconcentrer, différencier

Les *principes* qui gouvernent nos propositions en matière de *décentralisation* sont les suivants :

- Éviter les compétences générales et les financements croisés et réserver la compétence générale au seul « bloc communal ».
- Développer le principe de subsidiarité : à l'Etat, les dispositions générales ; aux collectivités territoriales, la mise en œuvre territoriales des dispositions, avec une liberté de moyens, mais une obligation de résultats.
- Mettre en place un système de péréquation inter-régional, et intra-régional, pour respecter le principe d'égalité.
- Restaurer la capacité des collectivités à instaurer l'impôt local et leur donner les moyens financiers de leurs politiques. Nous affirmons notre attachement à la restauration d'une véritable autonomie fiscale des collectivités territoriales.
- Renforcer les règles déontologiques au sein des collectivités territoriales et de leurs administrations.
- Dans le domaine de la santé, instaurer des compétences territoriales et rattacher les ARS aux régions.

Favoriser l'enseignement des langues régionales sans autoriser leur usage officiel

Nous sommes favorables à l'enseignement des langues régionales et à leur utilisation dans la vie quotidienne. Mais nous sommes opposés à l'utilisation de la langue régionale dans le débat public. La langue de la République est le français (article 2 de la Constitution).

*

G. L'ordre républicain

Faire appliquer les lois de la République dans tous les quartiers de France

Protéger les citoyens est le premier devoir de l'État. L'ordre et la sécurité sont des conditions de la justice, de l'égalité et de la liberté. La violence subie au quotidien par les populations des quartiers soumis à la loi des bandes qui y font leurs trafics est un défi lancé à la République. La lutte contre la criminalité dans les cités nécessite une action sur la durée, planifiée et coordonnée. Elle passe par le renseignement humain, indispensable à la réussite des enquêtes de police judiciaire. Elle exige de dédier des services opérationnels spécifiques à la lutte contre cette criminalité. Elle implique le retour dans les quartiers de la police de proximité, une police connue de la population avec laquelle elle puisse renouer des liens de confiance. L'action policière passe aussi par la coopération et le dialogue avec les élus locaux. Les polices municipales, proches des habitants, pourraient se voir confier une partie des tâches de proximité de la police nationale. Il faut aussi renforcer les moyens de la justice, dont l'action est décisive dans les quartiers. Il faut enfin prendre au sérieux le malaise qui s'exprime depuis plusieurs années dans les rangs de la police et de la gendarmerie : redéfinir les priorités opérationnelles et renforcer les moyens humains et matériels.

Éradiquer les causes de la violence et restaurer la confiance dans les institutions

Notre pays est régulièrement le théâtre d'explosions de violence collectives aux origines et motivations diverses. Le « ras-le-bol » fiscal des « gilets jaunes » exprimant l'exaspération des « invisibles » face à la vie chère et à l'injustice sociale et fiscale est sans rapport avec les émeutes urbaines qui, par-delà le fait déclencheur de violences policières

ayant entraîné la mort d'adolescents, témoignent d'un sentiment général d'oubli, d'assignation à résidence et de relégation dans des quartiers où sévissent la précarité, le chômage, la défaillance des services publics, le racisme, la discrimination, la délinquance, etc. De même, entre le militantisme des écologistes radicaux ou des défenseurs de la cause animale et la violence anarchiste et anticapitaliste des « black blocs », il est difficile de tracer un trait. Mais qu'elle soit le fait des colères face aux méthodes policières, d'actes de délinquance pure ou d'actions de désobéissance civile, ces violences, complaisamment relayées par les chaînes d'information continue et les réseaux sociaux, témoignent des tensions qui travaillent la société française.

D'un côté, les bavures et une doctrine du maintien de l'ordre dangereuse pour la sécurité des citoyens posent la question du bon usage de la force en démocratie et de la liberté de manifester. De l'autre, l'occupation et la destruction de biens, de commissariats, d'écoles, de mairies, le pillage de commerces ou de monuments publics, les agressions contre la police, les services d'incendie et de secours et les représentants de l'autorité publique sont perçus comme injustes et dangereux par une majorité de la population qui réclame de l'ordre, de la sécurité et le retour de l'autorité. Aucune cause ne justifie l'usage de la violence. En tant que dépositaires de l'autorité publique, gendarmes et policiers doivent être exemplaires dans leur mission de maintien de l'ordre. Mais des slogans comme « la police tue » relèvent de généralisations indignes d'une gauche responsable.

Enfin, la réponse aux colères ne peut pas se résumer à son volet sécuritaire ou même régalien. Seule une approche globale, qui s'attaque aux racines de la violence, apportera une réponse durable au besoin légitime de sécurité et de justice. C'était le mérite du plan pour les banlieues du « rapport Borloo » (2018) que de l'avoir montré. Quand le tissu social se déchire, le recoudre prend du temps. Restaurer la confiance dans les institutions suppose de la proximité et un respect réciproque. Cette action en profondeur doit s'appuyer sur l'expérience des élus – d'abord les maires – et des associations de quartiers qui doivent être entendus. La République doit tenir ses promesses si elle veut être respectée.

•

H. Ni grand remplacement ni grand aveuglement

Un devoir de vérité : admettre le fait migratoire

Cultiver le repli sur soi pour se claquemurer à l'intérieur de frontières que l'on voudrait croire hermétiques ne serait pas seulement contraire à la vocation de la France et à ses intérêts. Ce serait cultiver l'illusion qu'il est possible de s'abstraire des réalités de la géographie et de la démographie et de rompre les liens qui nous rattachent au monde. Ce serait aussi mentir aux Français sur ce que peut la politique. La promesse de l'« immigration zéro » est un mensonge : en matière d'immigration, il n'y a pas de bouton « stop ».

Revenir à la conception républicaine de l'identité

Il existe une conception ouverte et républicaine de l'identité : celle qui, dans le sillage de 1789, pense la nation à la fois comme un héritage — un cadeau à recevoir en partage — et comme une volonté— une tâche à accomplir en commun. Car s'il est vrai que la Nation française s'est construite par agrégation de peuples et d'ethnies — elle est bien, à cet égard, une communauté multiethnique produit d'une histoire multiséculaire —, elle ne s'en caractérise pas moins par une culture spécifique et vivante à la fois, des mœurs et des traditions qui en forment le ciment et qui nourrissent, en même temps que la reconnaissance mutuelle, le désir de la vie commune, cette « grande solidarité » dans laquelle Renan voyait « les sacrifices que l'on a faits et ceux que l'on est disposé à faire encore ». C'est cette solidarité qui a rendu possibles l'édification de l'école de la République et celle de l'État providence, les acquis sociaux et la conquête de nos droits et de nos libertés.

La libre circulation des personnes ne signifie pas le droit de transgresser les frontières politiques. Elle n'ouvre pas davantage un droit pour l'étranger de s'installer où bon lui semble. De ce que tous les citoyens sont égaux devant la loi française et doivent être traités comme tels – y compris, bien entendu, quand il s'agit de personnes naturalisées –, il ne se déduit pas que tous les hommes ont un droit à la citoyenneté française ou à être traités en citoyens : il n'y a de citoyenneté concevable que si l'accès à la citoyenneté et à ses droits n'est pas une formalité, un droit automatique. La Nation n'a de devoir politique qu'envers ses citoyens, qu'envers le peuple ; envers les non-citoyens, envers l'humanité en général, il lui revient de rester fidèle à sa vocation d'hospitalité, mais cette vocation, pour demeurer, doit relever d'un acte de choix. Elle ne lui enjoint pas de s'ignorer : l'on ne saurait demander à la Nation, par vocation ou par idéalisme, de s'effacer elle-même.

I. Bien accueillir, bien reconduire

Se demander pourquoi accueillir, c'est poser que l'accueil résulte d'un choix politique démocratiquement assumé aussi bien dans son principe que dans ses modalités. Notre politique de l'accueil doit être débattue, raisonnée, pensée, explicitée, comprise et décidée. Elle doit aussi être réaliste, mais le réalisme, ce n'est pas s'exposer les yeux grands fermés à la réalité permanente des flux migratoires, c'est faire coïncider la volonté de la Nation avec les réalités du monde qui nous entoure. Parce qu'une hospitalité pour tous n'est une hospitalité pour personne, bien accueillir ne signifie pas accueillir tout le monde et c'est aussi, dans certains cas, savoir bien éconduire pour mieux intégrer.

La politique migratoire : pomme de discorde entre les Européens

Il est vain de parler de « politique migratoire » si manque la capacité de maîtriser les flux d'entrée sur le territoire à l'intérieur duquel cette politique est destinée à s'appliquer et sans la possibilité de reconduire ou d'expulser ceux qui ne remplissent pas ou plus les conditions légales pour demeurer sur ce territoire. Valable pour la France, le constat l'est d'abord pour l'Union européenne car aucune politique migratoire nationale efficace n'est envisageable en-dehors du cadre plus large d'une politique européenne. Or la « crise des réfugiés » de 2015 a mis en évidence les profondes divergences entre États membres sur les objectifs et les moyens d'une politique migratoire européenne et révélé les limites d'une intégration toujours plus poussée des politiques et des mécanismes de décision lorsque sont en cause les identités nationales. Au point que cette politique apparaissait dans l'impasse jusqu'à il y a peu. L'avenir dira si l'accord trouvé par le Conseil en juin 2023 sur une partie du nouveau pacte sur la migrations a permis d'en sortir. Il reste que l'organisation du contrôle des flux migratoires en Europe reste l'objet de nombreuses critiques tant sur le plan du droit des migrants que sur celui de l'efficacité.

Sur le plan du droit, les attentats terroristes des dernières années ont eu pour effet d'infléchir la politique migratoire européenne dans un sens sécuritaire – lutte contre le trafic de migrants, l'immigration illégale – au détriment de sa dimension humanitaire. Or les droits des réfugiés et des migrants retenus dans les centres de rétention, les camps de réfugiés ou les points de contrôle frontaliers (« hotspots ») sont trop souvent ignorés. Ils doivent être mieux garantis, le cas échéant avec l'appui de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE. De même, le sauvetage des migrants en mer est un impératif moral et une obligation juridique. C'est pourquoi nous proposons que l'Agence européenne de garde-frontières et de gardecôtes (« Frontex »), dont les moyens ont été renforcés, soit autorisée à mener de façon autonome, dans le respect de la souveraineté des États et du droit international, des opérations de sauvetage en mer, à condition qu'elle-même respecte pleinement les droits fondamentaux des migrants et soit mieux contrôlée à cette fin.

Créer un « OFPRA » européen et renforcer la coopération avec les « pays tiers »

Afin d'unifier l'application du régime de l'asile en Europe et de rendre le dispositif à la fois plus lisible, plus rapide et plus efficace, nous proposons de créer un « OFPRA »¹⁹ européen qui serait chargé d'instruire les demandes pour le compte des États membres. En ce qui concerne les retours, parce que la politique migratoire est enchâssée dans des problématiques et des liens de coopération beaucoup plus larges avec les pays d'origine, les mesures prises par l'UE en matière de retours doivent aller de pair avec une coopération renforcée avec ces pays en matière de réadmission et de réintégration, pour garantir le caractère durable de ces retours. Cette coopération doit reposer sur des approches équilibrées, réalistes et durables, sans être asservie à une logique étroitement utilitariste. Nous considérons qu'investir dans le développement économique de l'Afrique est la façon la plus sûre et durable, à moyen terme au moins, de réguler les flux migratoires en provenance de ce continent dont la population devrait dépasser les 2 milliards d'individus en 2050. Enfin, nous proposons de relancer la coopération multilatérale euro-méditerranéenne en renouant avec l'esprit du « processus de Barcelone » initié en 1995 par l'UE et de nombreux pays du bassin méditerranéen.

Réaffirmer la tradition française de l'accueil des réfugiés

La France est de longue date une terre d'asile et elle doit le rester. L'honneur de notre tradition politique est d'offrir aux personnes persécutées dans leur pays un « refuge ultime », une terre dont elles doivent savoir qu'elle les accueillera parce qu'elle se veut, à cet égard, la « patrie des droits de l'Homme ». Il n'est donc pas question, au nom d'une conception erronée de la souveraineté, de prétendre défendre les droits sociaux des citoyens français au prix du sacrifice des droits élémentaires des étrangers demandeurs d'asile garantis par les traités que la France a signés. Les manquements à l'État de droit, même quand ils sont commis au nom du peuple et de la défense de ses intérêts, finissent toujours par se retourner contre lui. C'est pourquoi la gauche sociale-démocrate doit revendiquer de ne jamais soustraire la défense des intérêts du peuple aux médiations du droit, y compris dans ses dimensions internationale et européenne.

Resserrer les conditions de l'accueil des étrangers en France

Nous considérons que renforcer les conditions du regroupement familial dans notre droit accroîtra les chances d'intégration des personnes « regroupées ». Nous proposons donc d'imposer que la personne résidant en France et demandant à bénéficier du regroupement familial fournisse la preuve qu'elle dispose, pour subvenir aux besoins de sa famille, de ressources non seulement « stables » et « suffisantes » (comme prévu par notre droit actuel), mais « régulières ». Corollaire de cette condition, nous proposons que le demandeur soit tenu de justifier d'une assurance maladie couvrant l'ensemble des risques pris en charge par la Sécurité sociale pour lui-même et les membres de sa famille. Enfin, à l'instar d'autres États, nous sommes favorables à introduire dans notre droit une condition de maîtrise minimale de la langue française par l'étranger adulte désireux d'entrer en France au titre du regroupement familial afin de s'assurer qu'il ou elle disposera du minimum d'autonomie nécessaire pour satisfaire aux besoins de la vie quotidienne dans notre pays.

La France est sans doute le seul pays au monde à ouvrir le bénéfice de son système de soins à des étrangers qui, faute de pouvoir accéder, dans leur propre pays, aux soins que nécessite leur pathologie encourent la mort. Ce droit au séjour repose sur un principe simple : un étranger qui risque la mort dans son pays parce qu'il n'a pas accès aux soins adaptés à sa pathologie doit pouvoir rester en France pour se soigner. Il ne saurait donc être question ni de supprimer le dispositif actuel – mis en place sous un gouvernement socialiste

¹⁹L'Office français de protection des réfugiés et des apatrides a pour mission, en France, de reconnaître (ou de refuser) la qualité de réfugié aux demandeurs d'asile.

 ni d'en restreindre l'accès au point de le vider de son contenu. Pour autant, ce dispositif a donné lieu à des abus et à des détournements auxquels il est urgent de remédier pour des raisons de soutenabilité financière autant que d'équité.

Simplifier les procédures contentieuses

Plus de moyens pour instruire plus vite les demandes de titres est un enjeu politique et économique autant qu'humanitaire. Il faut réduire les délais d'instruction des demandes de titres de séjour, ce qui peut passer par trois canaux : accroître les effectifs des services d'accueil et d'instruction là où c'est le plus nécessaire, simplifier les procédures d'instruction et moderniser les outils de traitement en généralisant la dématérialisation des démarches. Par ailleurs, simplifier le contentieux des étrangers est une nécessité pour désengorger les tribunaux. Ainsi, le nombre des procédures applicables en matière de contentieux des étrangers pourrait être réduit (d'une douzaine aujourd'hui à trois : une normale et deux d'urgence) comme le propose le Conseil d'État.

Renforcer la politique du retour

Les difficultés de mise en œuvre des mesures d'éloignement forcé rendent leur exécution très aléatoire. La coopération entre les services doit être renforcée, en particulier pour identifier les personnes en situation irrégulière et mobiliser l'ensemble des moyens juridiques et matériels disponibles pour procéder à des éloignements. Mais il serait illusoire d'espérer fonder une politique migratoire efficace sur la seule politique de retour forcé. C'est pourquoi la voie du retour volontaire aidé doit être approfondie.

Intégrer

Il ne peut y avoir de politique migratoire efficace sans véritable politique d'intégration et notre politique en la matière n'est pas à la hauteur des enjeux et des besoins. L'intégration est l'affaire de tous : de toute la Nation, de toute la société.

Appréhender la question de l'intégration sous l'angle politique, c'est la comprendre dans sa globalité et c'est d'abord s'attaquer aux facteurs de désagrégation du lien social. Parmi ces facteurs, figure en priorité le triptyque : école, logement, travail, dont deux ont été évoqués plus haut. Plus généralement, l'intégration passe par l'égal accès aux « biens premiers sociaux », à savoir, d'abord les droits et les libertés de base, mais aussi les possibilités d'accès aux positions sociales et les avantages socio-économiques liés à ces positions : les revenus, la richesse, les pouvoirs et les prérogatives qu'ils confèrent sans oublier les bases sociales du respect de soi. Réaliser les conditions de cet égal accès doit être la priorité de notre politique d'intégration, une politique qui doit s'adresser à l'ensemble de la population. S'attaquer aux difficultés auxquelles est confrontée la population française — pensons à l'accès au logement — facilitera l'accueil et l'intégration des étrangers en France.

Ensuite, l'égal accès passe par des politiques très concrètes à l'endroit des immigrés : lutte contre la ghettoïsation de certains quartiers qui concentrent des proportions très élevées d'immigrés en situation de grande précarité — au besoin par des politiques de répartition géographique des nouveaux arrivants, politique de rénovation urbaine, offre de logements et clarification des conditions d'accès aux logements sociaux, politique de mobilité, mixité sociale au sein des établissements scolaires, instauration de plafonds d'élèves issus des diasporas dans les classes, revalorisation de l'enseignement professionnel et de l'apprentissage, lutte contre les marchands de sommeil et les filières illégales, contrôle des conditions de travail et de rémunération dans les secteurs en tension qui emploient une forte proportion de main d'œuvre immigrée, lutte contre toutes les formes de discrimination à l'embauche, etc. L'on ne saurait trop insister, à cet égard, sur le rôle du travail dans le processus de socialisation et d'intégration.

Enfin, renouer le lien social, c'est restaurer les conditions de la *confiance* des uns envers les autres par l'écoute et le dialogue et une présence humaine de long terme dans les

« quartiers ». Les moyens sont connus : soutien aux associations, présence des services publics et retour de l'ordre républicain dans ces quartiers.

La dimension civique est l'autre volet essentiel de la politique d'intégration. Ce programme de formation civique doit être renforcé, à l'instar de ce qui se pratique chez nos voisins européens, et être sanctionné par un test de connaissances. Nous proposons de rehausser le niveau de la langue française dans le cadre du programme d'intégration des étrangers de A1 à A2 et de sanctionner ce niveau par un test final.

La formation professionnelle doit être également développée avec l'appui des Régions et du système de formation qu'elles financent et développent. Nous pourrions ainsi imaginer un nouveau parcours global d'intégration, sous l'égide de l'administration (OFII²⁰) mais avec l'appui des Régions, qui conditionnerait l'obtention du titre de séjour à un parcours de formation professionnelle de 2 à 3 ans, lierait l'octroi des prestations sociales diverses au respect de cette obligation de formation laquelle devrait faire l'objet d'une validation par les structures de formation professionnelles, sous l'égide des Régions qui en ont la compétence.

*

63

²⁰ Office français de l'immigration et de l'intégration responsable, pour le compte de l'État, de l'intégration des migrants durant les cinq premières années de leur séjour en France.

7. La nouvelle donne internationale

A. Le monde : attention danger !

Le reflux de la vague néolibérale évoqué au début trouve son signe le plus tangible dans le recul de la mondialisation. Celle-ci est de plus en plus contestée, dans ses conséquences comme dans ses principes. Entre 1980 et 2021, le volume du commerce mondial a été multiplié par 7,4 alors que celui du PIB mondial était multiplié par 3,9 : c'est l'effet de la mondialisation²¹. L'union commerciale sans cesse plus étroite entre les peuples semblait annoncer leur marche irrésistible vers la liberté. La mondialisation n'avait pas seulement fait reculer la pauvreté et la famine et progresser le bien-être et la santé dans le monde, elle avait aussi des vertus politiques. La libéralisation économique annonçait l'universalisation des droits, attestant la supériorité matérielle, morale et politique de la civilisation capitaliste occidentale sur toutes les autres formes d'organisation. De fait, jusque vers le milieu des années 2000, la progression de la démocratie dans le monde a accompagné la croissance des échanges. Nous avons ensuite constaté que la force d'attraction de la démocratie chez les peuples du monde ne suffisait plus à assurer son progrès. Depuis une dizaine d'années un nouveau changement s'est opéré : des modèles concurrents viennent désormais défier la démocratie sur le terrain des valeurs.

La Chine, bien insérée dans le jeu de la mondialisation dont elle a été un des grands gagnants, a développé un national-capitalisme autoritaire pratiquant la répression et la surveillance de masse. Le « Document n°9 » édicté en 2012 par le Parti communiste chinois compte parmi les sept « périls politiques » les valeurs universelles et les droits de l'homme, la séparation des pouvoirs et l'indépendance de la justice, le système multipartis, les élections générales et la liberté de la presse. La Russie représente une autre forme de nationalisme anti-démocratique, anti-individualiste et anti-libéral. Là comme ailleurs en Europe fait retour une conception organique de la nation, un nationalisme ancré dans l'histoire et la tradition. Il participe, comme en Hongrie et en Pologne, à l'apparition de « démocraties illibérales » fondées sur un souverainisme populiste rétif aux formes classiques de l'État de droit. Les régimes théocratiques refusent la séparation du temporel et du spirituel et exercent le pouvoir au nom de la charia. Quant à l'islamisme radical, il séduit des franges des jeunes populations africaines et trouve des relais au sein des communautés européennes qui rejettent les implications philosophiques et politiques des démocraties libérales. Toutes ces résurgences anti-démocratiques sont très loin de former un bloc homogène. Elles ont cependant le même adversaire : l'individualisme occidental, libéral et universaliste qui s'est incarné pendant un demi-siècle dans la mondialisation néolibérale. Parce qu'à leurs yeux le progrès de la civilisation marchande ne possède en lui-même aucune valeur morale, il n'est plus question d'acquiescer, sans réflexion ni réserves, à toutes ses avancées. Le recul de la mondialisation signifie d'abord la perte d'influence des valeurs de l'Occident et la fin de ses prétentions hégémoniques.

65

²¹Le commerce mondial se fait surtout entre les trois pôles de la « Triade » : l'Europe (surtout l'UE) avec un peu plus de 35%, la zone asiatique avec un peu moins de 35% et l'Amérique du Nord (environ 18%). Le Moyen-Orient, l'Afrique, l'Amérique du Sud et la Communauté des États indépendants (CEI), créée après la dissolution de l'URSS, suivent très loin derrière (moins de 5% chacun).

Les « chocs » économiques, sanitaires et géopolitiques qui se sont succédé depuis 15 ans ont ralenti le moteur des échanges internationaux. Mais le retour de la guerre en Europe fait peser le risque d'une fragmentation plus profonde de l'économie mondiale en blocs géopolitiques organisés autour de normes technologiques, de monnaies de réserve et de systèmes de paiements internationaux distincts. Ainsi, le groupe des « BRICS » formé par le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud porte la voix des pays du « Sud global » sur la scène internationale. L'alliance, qui comptera six nouveaux membres à partir de 2024²², ne cache pas son intention de « dédollariser » l'économie mondiale en créant une monnaie unique adossée à l'or pour les transactions commerciales entre les pays membres.

Dans leur stratégie de lutte contre États-Unis et leurs alliés occidentaux, la Chine et la Russie ont fait de la coopération avec les pays du Sud un puissant levier d'action économique et d'influence politique. Chine et Russie sont très présentes en Afrique: la première est devenue son premier partenaire commercial et un important investisseur; la seconde un important fournisseur d'armes et un contrepoids à l'influence et aux intérêts occidentaux, notamment français. Dans les deux cas, la Chine et la Russie se servent de leurs relations économiques et militaires privilégiées avec l'Afrique pour accroître leur influence à l'ONU.

La guerre en Ukraine et l'action menée par les Alliés pour aider ce pays et renforcer la dissuasion sur le flanc est de l'OTAN ont donné un nouveau souffle à la relation transatlantique. Elle n'en a pas pour autant modifié les priorités géopolitiques des États-Unis. L'Asie reste le pivot de leur stratégie de sécurité et la Chine la principale menace. Vue de Washington, l'agression russe en Ukraine n'est qu'un des épisodes du nouvel affrontement entre les démocraties et les régimes autocratiques. Si le caractère idéologique de cet affrontement range très clairement les Européens dans le camp des démocraties sous la bannière américaine, un alignement atlantique inconditionnel ne serait dans l'intérêt ni de la France ni des Européens. D'une part, la « mondialisation entre amis » ne peut fonctionner que sur une base de réciprocité rendue problématique par le protectionnisme des États-Unis. D'autre part, un tel choix placerait les partenaires de ces derniers dans une position seconde, sinon secondaire : non seulement il éloignerait la perspective de l'Europe politique, mais il priverait la France d'une partie de sa capacité d'initiative dans le cadre d'une diplomatie capable d'échapper à la logique des blocs.

B. Gagner la paix

Construire un ordre mondial plus durable, plus juste et plus solidaire

La guerre en Ukraine confirme le retour des menaces interétatiques et de la compétition entre grandes puissances. Le monde est entré dans une nouvelle ère de fragmentation entre blocs en compétition sur tous les champs de la puissance. La réforme de l'Organisation mondiale du commerce est urgente si l'on veut éviter que le pouvoir ne se substitue aux règles dans les relations commerciales mondiales. À défaut, le risque est de générer des pertes d'efficience globale du marché mondial à long terme. Il est aussi d'accroître l'incertitude et l'instabilité et de fragiliser le cadre qui régit les relations internationales et économiques depuis la fin de la Second Guerre mondiale. S'ils sont loin d'être homogènes, ces blocs n'en contribuent pas moins à cristalliser les oppositions à un moment où le monde est confronté à des crises globales d'une ampleur sans précédent et a plus que jamais besoin de coopération et de multilatéralisme.

La France a ses propres intérêts qu'elle doit préserver dans la continuité des priorités traditionnelles de sa politique diplomatique : préservation de son indépendance dans le respect de ses alliances, engagement européen pour consolider dans ce cadre son influence politique, confiance dans le multilatéralisme, rééquilibrage des rapports Nord-Sud et

²²Iran, Arabie Saoudite, Égypte, Éthiopie, Argentine et les Émirats arabes unis.

coopération renforcée avec le Sud – en particulier le continent africain et le bassin méditerranéen –, défense de l'exception culturelle et promotion de la francophonie. Ces priorités demeurent les piliers de notre politique étrangère mais elles doivent être repensées à la lumière du projet d'Europe politique. La France doit aussi continuer à jouer son rôle de médiation et d'initiative au service de la solidarité internationale. Elle doit utiliser ses moyens d'influence et d'action pour prendre sa part à l'avènement d'un nouvel ordre mondial autour de quelques initiatives à faire avancer en ouvrant des espaces de négociation et en contribuant à construire des coalitions au service d'objectifs d'intérêt mondial. D'abord protéger certains « biens communs » essentiels à l'exercice des droits fondamentaux de l'humanité comme l'air, l'eau, le climat, l'atmosphère, la sécurité, la santé, etc. Le statut de « patrimoine commun de l'humanité » (ou un autre statut protecteur) pourrait être accordé à certaines ressources nécessaires à la préservation de ces « biens communs » – qu'il s'agisse d'espaces protégés (par exemple les pôles ou la forêt amazonienne) ou de certaines ressources naturelles, par exemple les ressources génétiques. Ensuite, élargir les résolutions contraignantes du Conseil de sécurité des Nations unies aux menaces environnementales. Enfin, renforcer la gouvernance mondiale de l'environnement par une véritable « communautarisation » des engagements avec la création d'une Organisation mondiale de l'environnement qui viendrait se substituer au programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE) et serait chargée de veiller à l'application des accords internationaux sur le climat ou la biodiversité.

La mondialisation doit être plus sociale et plus solidaire et fondée sur l'équilibre des termes de l'échange, le refus du pillage des matières premières et des matériaux rares nécessaires au déploiement de l'économie de l'immatériel, ainsi que le contrôle des monopoles sans patries ni frontières. La France – par la voie de l'UE – pourrait aussi jouer, dans le cadre de la réforme de l'OMC, un rôle d'impulsion dans le développement d'échanges plus durables sur les plans social et environnemental, plus équilibrés – notamment dans les échanges agricoles – et plus transparents – notamment dans l'attribution des subventions. Contre la spirale dangereuse du protectionnisme unilatéral, le commerce international doit être le lieu de la coopération multilatérale dans l'intérêt bien compris de toutes les parties prenantes. Il doit également être le lieu d'une régulation renforcée à l'égard des géants de l'Internet et des firmes multinationales qui se jouent des frontières et des lois nationales pour mettre en concurrence les systèmes sociaux et fiscaux des États. C'est pourquoi la coopération doit convaincre ces derniers de leur intérêt commun à introduire des taxes environnementales ou un prix du carbone à l'échelle mondiale, à mieux se coordonner pour lutter contre la fraude fiscale et toutes les formes de dumping fiscal- comme ils ont su le faire avec l'impôt mondial sur les multinationales –, à relever le niveau de protection des normes sociales et à renforcer le « devoir de vigilance » des entreprises sur le respect des normes sociales et environnementales comme la France l'a fait à l'initiative du dernier gouvernement socialiste. Il est aussi de l'intérêt de la communauté internationale de concevoir Internet comme un « bien commun » à protéger contre les détournement d'usage au détriment des libertés, les cyberattaques et le banditisme numérique, les manipulations étatiques et l'interférence dans les processus électoraux, etc. À cet égard, la France pourrait porter une proposition de charte mondiale pour la protection des usages de l'Internet.

Renforcer la coopération avec le Sud

L'une des conséquences les plus graves de la nouvelle instabilité mondiale est le retour de la famine. Le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde, de 600 millions en 2014, est remonté à un milliard alors que la production alimentaire mondiale croît plus vite que la population. Les multiples conflits armés et les guerres civiles qui déchirent des États où règnent l'anarchie et la corruption sont à l'origine de cette situation que la guerre en Ukraine est venue aggraver en freinant les exportations de céréales. Désormais, plus de deux milliards d'individus sont sous la menace de l'insécurité alimentaire. Il faut assurer à ces

populations la sécurité alimentaire : diversifier les cultures, mettre fin au gaspillage alimentaire et réduire notre consommation de viande pour lutter contre le changement climatique mais aussi réorienter la production céréalière vers la consommation humaine.

L'enjeu est humanitaire mais aussi géopolitique. Le Nord n'a aucun intérêt à voir le Sud s'enfoncer dans le chaos et la misère. Il n'a aucun intérêt à jeter dans les bras de la Chine et de la Russie des pays qui, tout en étant sur une position de non-alignement ou de « multialignement », ne sont pas engagés dans une guerre idéologique avec l'Occident. Ces pays n'ont pas les mêmes traditions politiques, les mêmes organisations sociales, les mêmes atouts économiques. Mais tous ont un besoin crucial de croissance pour sortir de la pauvreté, nourrir leur population, développer leur système d'éducation et de santé, financer leur développement. Ils ont besoin d'une croissance respectueuse de l'homme et de son environnement mais productrice des richesses nécessaires. Au contraire, la décroissance ne produirait que misère et rendrait impossible la transition en tarissant les moyens humains et financiers nécessaires pour la mener à bien. Parce que le cœur de la croissance mondiale se situe dans les pays en développement, le Nord a besoin de la croissance du Sud.

La France doit mettre son influence au service d'une politique européenne de coopération ouverte et confiante avec l'Afrique et les pays du pourtour méditerranéen. Toute politique climatique qui laisserait de côté les pays émergents serait vouée à l'échec. Ce ne serait pas seulement une faillite morale pour la gauche internationaliste, ce serait aussi inconséquent au regard du caractère global des enjeux climatiques. Il est illusoire de viser la maîtrise des émissions de CO2 sur le seul territoire européen ou celui des seuls pays développés, ne serait-ce qu'en raison de l'empreinte carbone de nos importations. Les pays du Sud, l'Inde au premier chef, ont jusqu'à présent peu contribué aux émissions de carbone, mais ils pourraient devenir des contributeurs majeurs au rythme de leur développement. Ces pays ont des besoins énergétiques considérables mais des potentialités tout aussi considérables (hydroélectricité ou solaire par exemple). Le recours prioritaire aux énergies fossiles est sans issue: trop cher, trop soumis aux variations de cours, conduisant à des importations massives en raison des faibles capacités de raffinage. Une stratégie d'électrification originale, fondée sur le renouvelable et décentralisée, est à la fois la condition du développement de ces pays et d'une transition énergétique mondiale juste et réussie. Enfin, une transition créatrice d'emplois dans ces pays contribuerait, à moyen terme, à atténuer la pression migratoire qui s'exerce aujourd'hui sur l'Europe. Or ces pays peinent à trouver les financements nécessaires pour construire leurs systèmes énergétiques alors que l'Europe jouit d'une épargne abondante et d'infrastructures énergétiques matures. D'où l'urgence de les aider à investir car c'est là que se situe la priorité de la lutte contre les émissions de CO2 à l'échelle mondiale. Les engagements pris par le Nord dans le cadre des COP (Conferences of the Parties) doivent être tenus pour retrouver la confiance du Sud. Par là aussi, la question climatique rejoint la question sociale.

* *

8. Le rêve européen

L'Europe est un espace de liberté, de démocratie et de prospérité. Elle doit être souveraine. Être capable de maîtriser ses approvisionnements, de faire prévaloir ses intérêts économiques et géopolitiques et de garantir sa sécurité : une Europe politique.

A. Politiser l'Union

Le rôle de l'UE sur la scène internationale est sans rapport avec son poids démographique et économique. Son influence diplomatique est insignifiante, elle reste sans politique étrangère et sa puissance militaire est dispersée entre les forces de ses membres. Son modèle ne répond plus aux exigences d'une compétition qui se joue sur tous les terrains et tous les registres à la fois, où la puissance politique, diplomatique et militaire est mise au service des intérêts économiques et de l'influence idéologique et culturelle. Dans cette compétition entre grandes puissances, les Européens et leurs États ne jouent pas à armes égales. Prisonnière de ses dogmes libéraux et libre-échangistes, empêtrée dans ses procédures complexes, ses négociations interminables et ses divisions, l'Europe peine à défendre ses intérêts économiques et politiques faute d'être en mesure de les définir. Or non seulement la mondialisation multiplie les enjeux géopolitiques d'envergure supranationale, mais l'actualité ne cesse de montrer aux Européens l'intérêt et la nécessité de coopérer dans des domaines pour lesquels, sur le papier, les prérogatives des États membres restent essentielles comme la santé ou l'énergie : achat coordonné des vaccins contre le Coronavirus, coordination en matière de politique énergétique par exemple.

Le projet d'Europe politique oblige l'Union à se poser la question de son identité et de son rapport à la puissance et à la guerre. Conçue pour permettre aux États européens d'avancer dans la voie pacifique de l'intégration économique, ayant cherché par tous les moyens à écarter la politique de son champ de vision, l'UE est rattrapée par une réalité qu'elle ne peut ignorer tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières. Alors que le monde se réarme, que la démocratie recule et que les régimes autoritaires prospèrent, alors que l'ordre mondial est plus instable que jamais, l'Europe est elle-même traversée de tensions nationalistes, travaillée par les populismes, la résurgence des nationalismes et le communautarisme. Déstabilisée par le départ du Royaume-Uni, confrontée à l'afflux de réfugiés fuyant les conflits armés d'Afrique et du Moyen-Orient, elle doit en outre vivre avec la menace de plus en plus tangible que fait peser sur sa stabilité la Russie. Elle doit regarder cette réalité non comme une calamité mais comme une opportunité de réenchanter le rêve européen et faire de la construction de l'Europe politique, pour l'ensemble des peuples concernés et d'abord la jeunesse européenne, la nouvelle frontière.

L'avenir de l'Europe ne réside ni dans l'idéal d'un État européen qui reposerait sur l'abolition des souverainetés nationales, ni dans la nostalgie d'une souveraineté immuable et exclusive de l'État national. L'État-nation est une catégorie historique. Il n'a pas toujours existé et il est destinée à évoluer ainsi qu'il le fait déjà. Nous ne croyons donc pas à la cohérence et à la crédibilité d'un projet qui ferait reposer « l'insoumission devant l'ordre actuel du monde » sur la « désobéissance aux règles européennes » quand elles s'avéreraient incompatibles avec notre ambition pour la France. Mais assumer les acquis de la construction européenne ne doit pas nous enfermer dans une logique du « tout ou rien ». Nous ne considérons pas les traités qui régissent l'organisation et le fonctionnement de l'Union comme gravés dans le marbre. C'est pourquoi les principes et les règles qui la fondent doivent pouvoir être débattus, discutés et éventuellement modifiés dans un cadre démocratique et le respect de l'état de droit européen.

ጥ

B. L'armée nouvelle

La politique de défense européenne a prouvé, par le passé, son existence et sa consistance à travers un certain nombre d'initiatives²³. Mais il est temps d'aller plus loin vers une véritable Europe de la défense.

Penser la sécurité et la défense européenne dans le cadre de l'OTAN

La « boussole stratégique » adoptée par le Conseil européen en mars 2022 témoigne de la volonté de l'UE de renforcer son autonomie stratégique en se dotant d'une feuille de route en matière de sécurité et de défense. Elle définit pour 2030 des priorités en matière de capacité opérationnelle, de renseignement, de cyberdéfense et d'industrie. Sa mise en œuvre repose cependant sur une volonté politique partagée, inspirée par une même vision de la défense européenne. Or un tel consensus est loin d'être acquis tant le rapport à l'allié américain pèse sur les stratégies étatiques. De fait, l'UE présente sa « boussole stratégique » comme un moyen de contribuer plus activement à la sécurité globale et transatlantique en complémentarité – et non en concurrence – avec l'OTAN, qui reste le fondement de la défense collective pour les Européens. La sécurité des Européens reste pour longtemps indissociable de l'OTAN. Sur un plan opérationnel, les exercices militaires conjoints, les brigades binationales, le partage de renseignement doivent être poursuivis et renforcés. Mais la loyauté à l'égard de notre allié américain ne doit pas nous empêcher de voir au-delà.

Rendre la défense européenne plus flexible

Il est d'abord possible de rendre la défense européenne plus flexible pour être plus rapide et plus efficace en temps de crise. Nous devons utiliser la possibilité ouverte par le Traité sur l'Union européenne (art. 44) de confier à des groupes d'États membres qui le souhaitent et qui disposent des capacités nécessaires des missions particulières. L'Allemagne y est favorable. De même est-elle en faveur du renforcement des capacités d'intervention opérationnelle de l'Europe. L'investissement prévu de 100 milliards d'euros pour moderniser la Bundeswehr doit lui permettre de combler son retard. Elle entend désormais renforcer la sécurité européenne et transatlantique. Ainsi a-t-elle décidé de s'impliquer activement dans la création de la force de réaction rapide européenne Cette unité, créée en plein accord avec l'OTAN et qui devrait être opérationnelle en 2025, pourrait servir à des opérations d'évacuation de civils et de stabilisation de zones. L'Allemagne s'est dite prête à fournir l'essentiel des troupes qui composeront cette force de 5 000 hommes, dont elle entend prendre le commandement. Enfin, d'un point de vue géopolitique, les intérêts des Européens ne s'arrêtent pas à son voisinage immédiat. La zone indopacifique doit demeurer, pour les pays européens, un lieu de coopérations entre puissances occidentales pour rééquilibrer le poids de la Chine, sous la forme de « coalitions volontaires » ou d'alliances « minilatérales ».

Construire une défense européenne : un principe de précaution

Mais nous devons envisager d'aller plus loin dans la voie d'une Europe de la défense. La question du « partage du fardeau » de la défense commune transatlantique ne date pas d'hier mais dans le contexte de la montée en puissance de la Chine, l'irruption de la guerre aux frontières de l'UE lui a donné une nouvelle actualité. Notre continent peut-il raisonnablement continuer à faire dépendre sa défense de la seule protection des États-Unis et des aléas de leur politique intérieure ? Nous doter des moyens d'assumer notre propre sécurité est la condition de notre autonomie stratégique. C'est un principe de précaution. Renforcer le pilier européen de l'OTAN répond en outre à la volonté américaine. Si la guerre en Ukraine montre que l'Europe ne peut pas se protéger du voisin russe sans le soutien

²³ Que l'on pense à la création de l'Agence européenne de défense (AED), à la Facilité européenne pour la paix (ex-Athéna), à la mission de police du ciel menée sous l'égide de l'OTAN par les chasseurs britanniques, italiens ou français dans les pays baltes, ou encore à la conduite par la France de l'opération Barkhane avec l'assistance du personnel et du matériel de États membres de l'UE volontaires.

américain, elle appelle les Européens à en tirer les conséquences pour l'avenir. L'augmentation des budgets militaires des États membres doit permettre de nous engager collectivement dans cette voie et de nous doter des moyens stratégiques et des capacités nécessaires, y compris dans l'éventualité d'un conflit sur notre sol.

Renforcer les coopérations au service d'une industrie européenne de défense

La guerre en Ukraine a provoqué l'inflation des budgets de défense des États membres de l'UE. Mais une partie importante des commandes militaires échappe aux industriels européens. La solidarité américaine a un prix. Le renforcement de la base industrielle et technologique de défense européenne, pourtant affiché comme une priorité dans la « boussole stratégique », doit composer avec les stratégies nationales et les relations bilatérales avec l'allié américain. Ainsi peut s'expliquer la préférence de l'Allemagne, comme d'autres États membres de l'UE et de l'OTAN, pour l'achat d'avions ou de systèmes d'armes américains. Les difficultés de nombreux programmes de défense franco-allemands montrent par ailleurs les réticences de notre principal partenaire à s'engager dans un « tête-à-tête stratégique » avec la France ou à financer des programmes industriels communs sous pilotage français quand il peut acheter aux Américains des systèmes d'armes « sur étagères ». Le chancelier Scholz, dans son discours de Prague du 29 août 2022, appelait pourtant à une coopération plus étroite des entreprises européennes sur les projets d'armement. L'Europe de la défense passe par des technologies et des matériels conçus, construits et exploités en autonomie sur le sol européen, dans des quantités suffisantes et à des coûts maîtrisés. L'UE a les moyens financiers et les mécanismes de coordination des investissements de défense pour le faire. Il y faut encore la volonté politique.

Donner un nouveau souffle à la relation franco-allemande

Les nuages amoncelés sur la coopération industrielle franco-allemande sont emblématiques des orages que traverse le couple depuis plusieurs années. Les secousses géopolitiques et leurs conséquences migratoires, énergétiques, économiques ou industrielles ont mis à l'épreuve sa solidité. Le choix de l'Allemagne d'une sortie accélérée du nucléaire en 2011, sa décision unilatérale d'ouvrir ses frontières à l'accueil des réfugiés en 2015, le plan de 200 milliards d'euros annoncé par l'Allemagne en 2022 pour plafonner les prix de l'énergie et soulager les consommateurs allemands face à l'inflation, non coordonné avec ses partenaires, son opposition à de nouvelles émissions de dette commune de l'UE pour soutenir les économies de certains États membres confrontés à la crise de l'énergie sont autant de points de friction. À l'inverse, le discours du président français à la Sorbonne en 2017 ou son diagnostic hâtif sur l'état de « mort cérébrale » de l'OTAN n'ont pas enchanté le partenaire allemand. Face aux crises et aux échéances, ni la France ni l'Allemagne n'a intérêt à voir le couple se déliter. Mais la relance du « moteur » franco-allemand passe par de nouvelles initiatives associant davantage les deux peuples. Nous proposons de faire de la politique linguistique une priorité commune. Si l'idée de « compréhension mutuelle » a un sens, alors il faut permettre aux deux peuples de parler la même langue pour partager leurs cultures et leur façon de voir le monde.

Réaffirmer le rôle de la France dans la construction d'une Europe de la défense

La France occupe, sur la scène internationale, une place particulière. Elle dispose de l'arme nucléaire et d'un siège de membre permanent au Conseil de sécurité de l'ONU, désormais le seul État membre de l'Union européenne dans ce cas. Avec plus de 320 millions de locuteurs, sa langue est l'une des plus parlées dans le monde. Son réseau diplomatique demeure le troisième derrière ceux des États-Unis et de la Chine. Avec les territoires ultramarins, elle possède le deuxième domaine maritime mondial. Enfin, son armée est la seule en Europe à posséder une capacité de projection. Ajouté au rayonnement de sa culture, cet ensemble donne à notre pays une capacité d'influence propre et une responsabilité

particulière dans le projet d'une Europe « capable de desseins autonomes »²⁴. Mais par quelle voie mettre cette capacité au service de ce projet ? Comment concilier solidarité européenne et sécurité nationale ? La réponse à la question est dans une « union sans cesse plus étroite » entre la France et ses alliés de l'UE avec lesquels elle partage des engagements, mais aussi des valeurs et des intérêts et communs. En raison de son statut en Europe, la France, qui reconnaît que ses « intérêts vitaux » ont une « dimension européenne », doit continuer de mettre en garde ses partenaires sur les risques d'une défense externalisée ou trop dépendante. C'est le rôle des sociaux-démocrates français de faire avancer l'Europe qui reste « partagée entre la sécurité qui existe et la sécurité qu'elle espère ». Enfin, la France doit rester membre du commandement intégré de l'OTAN. Nous dénonçons l'inconséquence et l'irresponsabilité des populistes de tous bords qui veulent voir la France en sortir. Quitter l'instance de commandement qui fixe les stratégies de l'Alliance et les fait appliquer dans les opérations sur le terrain ne renforcerait en rien notre souveraineté et ne ferait qu'entamer notre crédibilité et la confiance de nos alliés. Elle nous couperait d'une source précieuse d'information et nous isolerait sur le plan opérationnel. L'arme nucléaire française est à la fois un attribut de notre souveraineté nationale et un élément de la défense européenne.

Instaurer la règle de la majorité qualifiée en matière de politique étrangère

L'accélération des crises nécessite des décisions rapides et pragmatiques. À cette exigence l'UE est mal préparée. Le processus de décision à l'unanimité qui s'applique dans le domaine de la politique extérieure et de la sécurité apparaît incompatible avec le temps de l'urgence. Face à des puissances qui ne s'embarrassent guère de consultations démocratiques, et dans un contexte géopolitique de plus en plus instable, le risque qu'un seul pays, par son veto, paralyse le système devient de plus en plus inacceptable. C'est pourquoi nous sommes favorables à ce que l'UE adopte le vote à la majorité qualifiée en matière de politique étrangère. Et elle doit le faire avant que ne revienne à l'agenda européen la question de l'élargissement.

Anticiper les questions politiques et institutionnelles autour de l'élargissement

L'obtention par l'Ukraine du statut de candidat à l'entrée dans l'UE confère à la question de l'élargissement une dimension qui dépasse la problématique institutionnelle. Quelles conséquences aurait l'intégration de l'Ukraine dans l'UE sur nos rapports avec la Russie? Et avec la Turquie qui frappe depuis longtemps à la porte? Serait-elle comprise par le voisin russe comme ouvrant au nouvel entrant les portes de l'OTAN et si oui quelle devrait être la position de l'UE face à une telle éventualité ? Qu'en résulterait-il sur la garantie de protection américaine? Sur le plan institutionnel, la perspective d'un élargissement à l'Ukraine et aux autres pays candidats – dont les Balkans occidentaux, la Turquie et la Moldavie (même si celle-ci n'a pas obtenu le statut de candidat) – pose la question de l'organisation et du fonctionnement d'une Union à 30 ou 35 membres. La réponse peut résider dans une réforme des règles de représentation institutionnelle des États membres et de la règle de l'unanimité pour la prise de décisions. C'est la solution portée par l'Allemagne, laquelle s'est par ailleurs déjà prononcée en faveur des élargissements. Mais d'autres options que l'adhésion méritent d'être étudiées : le renforcement des accords d'association, une confédération d'États européens ou une nouvelle forme de communauté politique qui associerait ces pays au processus de décision sans leur reconnaître la qualité de membres de l'UE. Enfin, quelle que soit l'option retenue, et en dépit de la position allemande, la possibilité des « coopérations renforcées » ouverte par les traités pourrait être davantage utilisée dès lors qu'elle permettrait à des États volontaires de progresser plus vite sur des thématiques identifiées, sans pour autant interdire aux autres de se joindre ensuite au processus.

²⁴Selon l'expression de François Mitterrand, dans son allocution de 1984 à La Haye, également citée plus bas.

C. La Sociale en Europe

Concilier les libertés économiques avec les exigences de l'Europe sociale

L'Union européenne n'est pas une construction immuable. Elle est ce que les États et les citoyens européens en font. Si tels aspects de l'UE sont un échec, il faut le constater par un diagnostic précis et porter des réformes ambitieuses des traités. Certes, l'accord des autres États membres sera nécessaire mais nous n'avons aucune raison de partir perdants alors que l'Europe est en panne et que des avancées démocratiques et sociales favoriseraient son rapprochement avec les peuples européens. Les libertés économiques bénéficient d'un poids considérable dans les traités, au détriment des enjeux de protection. Les principes fondamentaux du droit social ont plusieurs fois été écartés par la Cour de justice au nom du respect des libertés économiques. Le dumping fiscal et social n'a pas été empêchée et a abouti à ce que les pays qui assurent les meilleurs niveaux de couverture sociale soient le moins attractif pour les entreprises et l'activité économique.

Relancer l'Europe sociale : salaire minimum et protection sociale de base

Près de 40 ans après la création du marché unique, il n'existe aucune norme harmonisée de protection sociale et de rémunération minimale entre travailleurs européens sur ce marché unifié. L'Union est censée œuvrer pour « une économie sociale de marché hautement compétitive ». L'harmonisation des politiques sociales à la hausse n'est pas au cœur des traités : l'article 153 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) exclut la compétence de l'UE en matière de rémunération ou de droit de grève. Il impose l'unanimité pour la sécurité sociale ou la protection sociale des travailleurs. Seuls les sujets d'exclusion et de non-discrimination relèvent de la majorité qualifiée et ont ainsi donné effectivement lieu à des avancées. Nous proposons que la France porte la modification de cet article 153 du TFUE pour permettre que la décision en matière de fixation de standards sociaux minimums relève de la majorité qualifiée et non plus de l'unanimité.

D. Le juste échange

Mener une politique économique de l'UE volontariste et protectrice de ses intérêts

Nous affirmons l'importance de l'échelon européen pour définir les règles et les institutions économiques, retrouver des degrés de liberté, organiser une souveraineté des industries d'avenir et des biens communs premiers, orienter la recherche et les investissements ou soutenir et développer les circuits locaux. La pandémie de Covid-19 et la guerre en Ukraine ont mis en évidence nos vulnérabilités. L'Europe a besoin d'une politique économique volontariste, sans préjudice des mesures « d'ajustement aux frontières » qu'exigera la décarbonation de nos activités. La liberté de circulation des capitaux et le régime des aides d'État ont exposé nos industries et freiné la mise en place d'une politique industrielle européenne. L'Europe a autorisé les acteurs économiques extra-européens, sans condition de réciprocité, à invoquer la liberté de circulation des capitaux pour acquérir, sans possibilité d'intervention des États membres, des entreprises européennes. Il y a là une grave défaillance dans la capacité à protéger nos actifs, y compris dans des secteurs stratégiques. À l'inverse le contrôle excessif des aides d'État empêche toute politique industrielle volontariste. Nous proposons donc de réformer les traités sur quatre points.

Mettre fin à l'unanimité en matière fiscale (arts 113 et 115 du TFUE)

Certes, la Commission a su lutter efficacement ces dernières années contre certaines pratiques fiscales non coopératives à l'intérieur de l'UE. Cependant, l'unanimité bloque toujours les propositions d'harmonisation fiscale. Modifier les articles 113 et 115 du TFUE pour lui substituer une règle de vote à la majorité qualifiée offrirait la possibilité aux États qui pratiquent des politiques fiscales à la hauteur d'ambitions sociales de redistribution

élevées d'imposer une harmonisation par le haut. Cela permettrait aussi d'envisager rapidement la mise en place d'une taxation carbone aux frontières de l'Union afin de mettre un terme à un mouvement de délocalisation vers la Chine des activités les plus polluantes, au détriment de tous. Là encore prenons au mot l'Allemagne, favorable à la fin de l'unanimité en matière de politique fiscale.

Élargir les exceptions à la liberté de circulation des capitaux pour que les États puissent protéger les actifs stratégiques européens (arts 63 à 65 du TFUE)

Aujourd'hui les États membres ne peuvent pas contrôler les acquisitions effectuées par des entreprises extra-européennes. Ainsi un fonds spéculatif chinois peut acquérir librement et sans contrôle une entreprise européenne même si elle a une place particulière dans notre identité ou notre stratégie industrielle, par exemple parce qu'elle détient un brevet sur un produit ou un composant déterminant dans la production d'un bien ou d'un service. L'article 63 du TFUE interdit les restrictions aux mouvements de capitaux non seulement entre les États membres, mais entre les États membres et les pays tiers. Les articles 64 et 65 n'autorisent d'exceptions à cette dernière interdiction que dans des cas limités, notamment en matière fiscale, de contrôle prudentiel ou de mesures justifiées par des motifs liés à l'ordre public ou à la sécurité publique. Rien n'est possible pour les autres secteurs, par exemple l'automobile ou nos grandes entreprises culturelles...Ainsi, il aurait été impossible, au regard du droit de l'UE, d'empêcher le rachat de la branche énergie d'Alstom par General Electric contrairement à ce que racontent certains. Cette situation est incompréhensible. Il faut donc modifier les articles 63 et suivants du TFUE pour élargir les domaines où une autorisation de l'État est nécessaire avant toute prise de contrôle du capital d'entreprises européennes par des intérêts extra-européens. Pourront ensuite être élargis, si nécessaire, les décrets dits « Montebourg/Le Maire »²⁵.

Étendre le contrôle des aides d'État aux entreprises étrangères présentes sur le marché commun (articles 107 et suivants du TFUE)

L'Europe a développé un système de contrôle des aides d'État très restrictif pour éviter une utilisation anticoncurrentielle de moyens publics. D'autres États, Chine ou Japon, ne s'imposent pas les mêmes restrictions. Ainsi, le système des aides d'État qui s'applique en Europe devrait être utilisé pour contrôler les subventions étrangères et assurer ainsi une meilleure équité et une meilleure concurrence au service des intérêts des États européens. L'UE a publié un Livre blanc avec des propositions. Dès lors qu'une entreprise d'une certaine taille serait présente sur le marché commun européen, la Commission pourrait diligenter des enquêtes pour contrôler l'octroi de subventions étatiques et, le cas échéant, la soumettre aux mêmes sanctions que des entreprises européennes.

Renforcer l'attractivité économique du territoire européen

Pour permettre à son industrie de rester compétitive et de prendre le virage de la transition énergétique, l'Europe doit encourager la fabrication des produits sur son territoire comme l'ont fait les États-Unis avec l'Inflation Reduction Act (IRA) en 2022. Pour prévenir le risque de délocalisations d'entreprises ayant investi en Europe, l'UE doit se doter d'un cadre législatif en la matière. Par ailleurs, la délivrance des agréments pour les projets d'intérêt européen subventionnés doit être assouplie et accélérée, et le champ des projets éligibles étendu à d'autres domaines (hydrogène, batteries, santé, intelligence artificielle...). La France doit plaider pour un accroissement du budget européen de la recherche & développement qui pourrait être financé par des ressources propres de l'Union accrues grâce à l'extension

74

²⁵Trois décrets des 14 mai 2014, 29 novembre 2018 et 31 décembre 2019 ont successivement étendu la liste des secteurs pour lesquels les investissements étrangers sont soumis à autorisation : exploitation d'infrastructures critiques, technologies d'avenir, aérospatial, presse écrite et services de presse en ligne d'information politique et générale, sécurité alimentaire, stockage d'énergie et technologies quantiques.

du système d'échanges de quotas d'émissions de CO₂ (« SEQE II »), à la création du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'UE (taxe carbone). Il s'agit en outre d'investir massivement dans la transition écologique et le numérique. L'UE pourrait appuyer les efforts des États membres en sortant les dépenses d'investissement en faveur de la transition énergétique, de la protection de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique du calcul du déficit de la dette des dépenses publiques. Nous appelons enfin à la vigilance concernant la taxonomie et le traitement du nucléaire ainsi que la définition de l'hydrogène « vert » qui doit être décarboné sans être réservé aux seules productions d'EnR.

.

Et maintenant ?...

Le programme fondamental dessine la transition vers une nouvelle société : la construction d'une démocratie sociale-écologique en accord avec la nouvelle donne géologico-politique.

Il définit le mouvement pratique qui doit permettre d'atteindre ce but, à savoir la démocratisation de la société et le principe de ce mouvement : l'autonomie – comme autolimitation et comme participation – qui est le travail que la société fait sur elle-même pour se transformer.

Il fixe les objectifs qui doivent guider les réformes qu'il a en vue : progrès vers l'égalité réelle des chances et des droits, progrès vers la solidarité et la lutte contre la pauvreté, progrès vers la mutation écologique et la décarbonation de notre modèle productif.

Il présente enfin les politiques et les instruments mis en œuvre par ce nouveau réformisme radical pour atteindre ces objectifs :

- une plus juste distribution du capital cognitif, social, culturel, économique et patrimonial via la réforme des institutions de base de la société l'école, l'apprentissage et l'enseignement professionnel, la culture, l'impôt sur le revenu et sur l'héritage, l'accès au travail et à la propriété, etc. et la lutte contre toutes les formes de ségrégation et de discrimination ;
- la réorganisation des pouvoirs institutionnels, la redistribution des ressources et des richesses, un meilleur accès aux services publics, aux communs et à aux usages de la propriété, la démocratisation de l'entreprise, la coopération, l'association, la décentralisation et la participation;
- l'élargissement de la couverture sociale à de nouveaux risques et à de nouveaux publics et une protection plus efficace des plus défavorisés grâce à une action redistributive du haut en bas de l'échelle « socio-fiscale »;
- l'investissement dans la transition via une planification décentralisée et participative orchestrée par l'État –, la réindustrialisation, la recherche et l'innovation.

*

Le projet de nouvelle démocratie sociale-écologique entend redonner un sens à la France, offrir une perspective aux Français, un modèle aux sociaux-démocrates.

Il veut entraîner l'ensemble de la société vers un futur écologique désirable où l'accès aux biens essentiels soit équitablement partagé, où le bien-être de tous ne repose plus sur l'exploitation sans mesure des êtres humains, des autres vivants et des choses de la nature mais sur un équilibre juste et durable.

Il veut satisfaire les aspirations et les revendications des travailleurs, améliorer le sort des plus pauvres et des laissés pour compte par une assistance et un accompagnement personnalisés, réintégrer les exclus dans la société par l'accès à l'éducation, à la formation, à la culture et au travail mais aussi à la santé, au logement et à la mobilité.

Il veut combattre les discriminations à la racine, promouvoir l'égalité des chances et mieux protéger contre les risques de l'existence.

*

Il y a une part de rêve dans nos objectifs ? Oui ! Mais qu'est-ce qu'une gauche qui ne rêve plus ?

Notre but est de donner à chacune et à chacun les moyens de réaliser ses rêves.

Il n'est pas d'imposer une vision du monde. Il est de proposer à chacune et à chacun les moyens de construire pour lui et les siens un monde nouveau.

Il n'est pas d'administrer des vérités toutes faites sur le sens de la vie. Il est de permettre à chacune et à chacun – et d'abord à la jeunesse – d'explorer par soi-même des chemins ouvrant vers des vies porteuses de sens.

Mais nous n'entendons pas pour autant esquiver la question de valeurs et de l'éthique : elle est au cœur de notre projet. Par ce programme fondamental, nous exprimons la conviction que la démocratie sociale-écologique n'a pas d'avenir si elle n'est portée par les valeurs de l'humanisme.

Mais pour parler aux nouvelles générations et faire droit aux aspirations qui émergent du sein de la société, cet humanisme doit être repensé, élargi pour prendre en considération les êtres vivants non-humains et faire droit à leur vulnérabilité et à leur sensibilité.

Et parce que la volonté et la liberté de l'individu jouent un rôle essentiel dans la transformation démocratique de la société, elles doivent être éclairées par un juste usage de la raison et de l'information.

Ce projet de transformation sociale est donc aussi un projet d'élévation intellectuelle et morale. Il repose sur l'autolimitation individuelle et collective, le respect des règles morales pour soi-même et les autres, la culture de l'esprit critique et l'attention à la vérité.

Il s'agit ainsi de reconnaître que « ni les moyens techniques seuls, ni les mesures politiques seules, ne suffisent à faire naître l'espoir d'un ordre pacifique et plus équitable. Il y a besoin de quelque chose de plus, qui ne peut pas être un sous-produit d'améliorations institutionnelles ou techniques : la réorientation des valeurs individuelles et collectives. »²⁶

*

La social-démocratie se nourrit aussi d'utopies, mais d'utopies concrètes. Elle sait qu'évoquer la cité illuminée sur la colline ne suffit pas à la faire advenir et que les chemins pour y parvenir sont sinueux et escarpés. Ce sont ceux du progrès humain, fondé sur des réformes continues et patientes.

Pour se donner la possibilité de mettre en œuvre ses propositions, la gauche démocratique doit se donner les moyens de gouverner. Pour rendre concret le changement, elle doit accepter de se confronter au réel.

La France a besoin d'une gauche lucide et responsable. Elle a besoin d'un grand mouvement populaire social-démocrate. Mais pour se reconstruire cette gauche a besoin de se réarmer moralement et intellectuellement.

Notre programme fondamental est un pas vers cette ambition. Il rappelle le sens des valeurs qui fondent l'identité philosophique et politique de la social-démocratie et imagine les réponses qu'à la lumière de ces valeurs, il est possible d'apporter aux grandes questions qui ordonnent notre présent et commandent notre futur.

Il n'est certes pas un catéchisme mais il se veut davantage qu'une simple contribution : une référence au sens littéral et littéraire du terme, c'est-à-dire un ensemble de questions, d'idées, de réflexions qui sont autant de points de repère pour susciter débats, discussions et controverses nécessaires à l'élaboration d'un programme crédible parce que réfléchi.

En invitant chacun à s'approprier ce programme, nous espérons contribuer à la préparation des échéances à venir : poser les fondations de la reconstruction qui redonnera enfin à la gauche, à la société et à notre pays *le pouvoir d'agir*!

²⁶ Leszek Kolakowski.

TABLE DES MATIÈRES

Avert	isser	ment	3
Édito	rial		5
		e	7
1 ^{ère} p		e : Ce que nous sommes : But et principes	11
	Refo	onder la social-démocratie	13
2 ^e pa	rtie :	Ce que nous voulons : Politiques et instruments	19
:	1. Le	socialisme est un humanisme	21
	A.	Le bon usage de la technoscience	21
	В.	« Ni dieu ni bête » : les utopies dangereuses	21
:	2. La	social-démocratie sera écologique ou ne sera pas	25
	A.	Pas d'écologie sans progrès social	25
	В.	6	26
	C.		27
	D.	Quand l'agriculture sera plus verte	28
	E.		29
3	3. Le	retour du social	31
	A.	· p· · p· · · · · · · · · · · · · · · ·	31
	В.		32
	C.		33
	D.		35
	E.	0 P	36
	F.	0 4 2 0 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	36
		Une politique de l'héritage	37
4		otre projet économique	39
	Α.		39
	В.		40
	C.		40
	D.	-F	41
		esprit de la République	45
		Le citoyen et le chercheur	45
			46
(parole au peuple	49
		Une démocratie continue	49
	_	Le pouvoir au Parlement	50
	C.	- P0	52
	D.	· /	53
	E.	L'égalité pour de vrai	54 58
	F.	La République diverse	
	G. H.		58 59
	п. І.	Ni grand remplacement ni grand aveuglement Bien accueillir, bien reconduire	60
		nouvelle donne internationale	65
4		Le monde : attention danger !	65
	В.	_	66
•		Gagner la paixerêve européen	69
•	э. Le А.		69
	A. B.		70
	С.		73
	•	Le juste échange	73 73
		naintenant ?	73 77